

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

O R S T O M

**QUESTION VIVRIERE, INSTALLATION DES JEUNES
ET RELEVÉ PAYSANNE**

Diagnostic de Pratiques de Développement Agricole

AFFOU Yapi S.
Juin 1988

1. DONNEES DU PROBLEME

Grâce à une politique de développement économique fondée sur l'agriculture, la Côte d'Ivoire est non seulement parvenue à se mettre à l'abri de la famine qui secoue en ce moment maints pays africains, mais a également su se doter de moyens financiers qui lui ont permis de développer de façon sensible les autres secteurs d'activité.

A cause de son importance stratégique pour la Côte d'Ivoire, (indépendance économique en général et indépendance alimentaire en particulier), le secteur agricole devra demeurer une priorité. Ce faisant, son développement gagnerait à être consolidé au double plan qualitatif et quantitatif. En effet, cette consolidation s'impose comme une nécessité eu regard de la situation créée par l'évolution économique de la Côte d'Ivoire : croissance urbaine, exode rural, vieillissement des exploitants agricoles, augmentation de la demande des produits vivriers et fragilité de plus en plus affirmée du système agricole basée sur les cultures traditionnelles d'exportation.

La consolidation de ce secteur dépend en grande partie des capacités des chefs d'exploitation à opter pour une agriculture plus performante, ce qui suppose un changement qualitatif dans les façons culturales, une meilleure organisation des systèmes de production et de commercialisation. La nécessaire reconversion des mentalités et des habitudes qu'exige une telle entreprise impose aux acteurs sociaux d'être assez réceptifs. C'est pourquoi ces conditions ne nous paraissent réalisables que par une nouvelle génération d'agriculteurs.

L'émergence de ces agriculteurs se justifie pleinement. Elle permettra à l'agriculture ivoirienne de franchir certains obstacles auxquels la majorité des planteurs s'est jusqu'ici heurtée; il s'agit notamment de l'accroissement de la production par unité de surface au lieu d'une simple extension des superficies cultivées, du maintien d'un niveau optimal de main-d'oeuvre agricole dans le but de résoudre les problèmes actuels de raréfaction de ce facteur de production.

Etant donné que le faible niveau technique et organisationnel de l'agriculture est en partie imputable aux caractéristiques dominantes des planteurs actuels (âge avancé, analphabétisme), il paraît logique d'envisager l'avenir agricole du pays avec des jeunes chefs d'exploitation ins-

truits (déscolarisés ou cadres), a priori plus ouverts au progrès. Alors, s'impose l'étude des expériences qu'offre l'activité agricole de ces jeunes.

Pour l'instant, très peu nombreux sont les cadres qui prennent des risques dans la création d'exploitation agricole. Les expériences les plus fréquentes en la matière relèvent d'une "double activité" menée en dilettante plutôt que d'une activité principale (1). Pour cette raison, la recherche à mener privilégiera le cas des déscolarisés, ces sans-emploi et chômeurs qui, en quête d'une source sûre et appréciable de revenu, se sont retrouvés agriculteurs. Pour cette étude, de nombreux exemples d'initiation des jeunes au métier de la terre, de même que des structures agricoles modernes d'installation des jeunes existent à travers le pays qui constituent matière à réflexion. A côté des structures modernes, on note la présence d'une forme traditionnelle d'installation qui se manifeste par des initiatives individuelles au sein d'exploitations villageoises.

Quelles sont les réactions des exploitations face aux diverses tentatives de modernisation agricole ?

Des études réalisées sur des catégories aisées d'agriculteurs (2) ont montré que ceux-ci connaissent des blocages structurels dans la modernisation de leurs exploitations. Dans ces conditions, peut-on espérer meilleur résultat du côté d'agriculteurs moins aisés ? En suivant cette logique, ne serait-on pas tenté de penser à la création de grands blocs de culture comme solution au problème de la modernisation ? Si une telle réalisation est techniquement viable, ne doit-on pas craindre qu'elle transforme une majorité de jeunes en salariés et compromette ainsi l'objectif de départ, à savoir l'installation de jeunes exploitants ? Par ailleurs, ne risque-t-on pas de prendre le contre-pied du Plan Quinquennal

(1) Le retour à la terre, au cours de ces dernières années, de quelques ingénieurs (des techniques agricoles et agronomes) ne contredit pas cette vérité.

(2) AFFOU Y.S. (1979) et (1987) et GASTELLU J-M. (1984).

1976-1980 dont une des options est "la prédominance des exploitations familiales de taille moyenne" ? (1).

Quel est l'impact économique et social de l'activité des jeunes installés ? Les modèles d'installation existants favorisent-ils le développement des cultures vivrières ? Quelles sont les contraintes qui pèsent sur les programmes d'installation des jeunes ?

Vue sous ces différents aspects, l'étude tentera de faire un bilan socio-économique et agro-économique de quelques cas d'installation (notamment ceux qui apparaissent comme une réussite) afin d'en tirer des enseignements pouvant orienter des actions futures.

2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Ce bilan part de quelques cas pratiques assez représentatifs des divers modèles d'installation expérimentés jusqu'à présent. Ces modèles peuvent se subdiviser en deux grands types : le modèle d'inspiration étatique et le modèle d'initiative individuelle.

Le premier modèle fait référence aux projets agricoles initiés par l'Etat et visant des objectifs bien précis, projets à financement mixte ou international. La tutelle de l'Etat est souvent matérialisée par la présence d'une société de développement qui assure l'encadrement technique des paysans, l'entretien et le suivi des réalisations mises en place. Parmi les objectifs visés, à travers ce modèle, figure la modernisation de l'agriculture par l'introduction de variétés sélectionnées et d'instruments de production performants, notamment le recours à la mécanisation. Ce faisant, le modèle d'inspiration étatique bénéficie d'un important financement qui lui permet de se doter d'infrastructures modernes. De ce fait, il est synonyme d'unité de production moderne, par opposition aux unités habituellement rencontrées dans le milieu paysan.

(1) Le Plan précise : "D'autre part, lorsque cela apparaîtra nécessaire, de grands blocs de culture seraient mis en place mais exploités de façon, "parcellée" par des familles paysannes".

Le second modèle regroupe toutes les exploitations agricoles initiées par des personnes physiques n'ayant pu bénéficier du premier modèle. Pour accroître leurs chances d'accéder plus facilement à la terre (condition première de création d'une exploitation), ces promoteurs choisissent généralement de s'installer dans leur village d'origine. Contrairement au premier modèle, le modèle d'initiative individuelle implique un faible investissement, réalisé à la mesure du pouvoir économique des promoteurs agricoles; d'où un équipement dérisoire et une unité agricole de taille modeste constituent les caractéristiques économiques de base de ce modèle.

C'est donc à travers ces deux types de modèle que seront saisies les activités des jeunes installés, donc leur rôle dans la modernisation agricole et le développement vivrier. Quels sont les grands traits de fonctionnement de ces deux types de modèle (systèmes de production en vigueur) et les contraintes qui en découlent ?

L'identification de ces contraintes est un pan important de l'étude parce qu'elle constitue un début de solution au problème d'une participation plus accrue des jeunes déscolarisés à l'agriculture vivrière.

Pour étudier ces cas concrets, il a fallu sélectionner des zones d'enquête. Mais auparavant, une pré-enquête a permis d'avoir une première impression du processus d'installation. Celle-ci a été l'occasion de localiser puis de prendre contact avec les structures situées en amont de l'installation proprement dite. Quelques exemples de ces structures sont représentés par :

1) les camps de jeunesse rurale créés par la Direction du Service Civique et chargés de former les jeunes au métier de la terre;

2) des centres des Volontaires du Développement créés dans plusieurs régions du pays, notamment à Dabou, Daloa, Man etc... De même, quelques villes et villages de certains départements abritant ou ayant abrité une réalisation agricole au profit des jeunes ont été visités.

A l'issue des visites et des contacts noués à cette occasion, cinq sites ont été retenus (cf. carte).

Les deux premiers concernent le "modèle individuel". Ils sont constitués par deux villages : un appartenant au département d'Abengourou où la production cacaoyère et caféière est très ancienne et où la saturation foncière semble bien marquée (Affalikro); l'autre relève du département d'Agboville où la tradition cacaoyère et caféière est bien ancrée mais

où existent encore quelques îlots de forêts classées (Grand Yapo). L'existence de groupements de jeunes initiés à l'aviculture par le service de l'Education Extra-Scolaire a été déterminante dans le choix de ces deux villages.

Parmi les trois derniers sites qui font tous partie du modèle d'inspiration étatique, un (celui de San Pédro) se situe en milieu sud-Ouest forestier où le développement de l'agriculture monétarisée est plus récent et où la forêt n'est pas encore la contrainte majeure. Les deux autres sites, localisés dans la région du centre du pays, sont l'un en zone de contact forêt-savane (Yabra dans le département de Yamoussoukro), l'autre en zone de savane (la plaine de la Loka dans le département de Sakassou).

Pour sélectionner les agriculteurs-cibles, on a procédé de diverses manières, lesquelles dépendaient des données disponibles dans chaque zone.

- A Affalikro, on est parti des recensements administratifs de 1984; ceux-ci ont permis d'isoler les jeunes résidents de 18 à 35 ans. La détermination de l'activité de ces jeunes devait permettre de préciser les individus à inclure dans l'échantillon du village concerné.

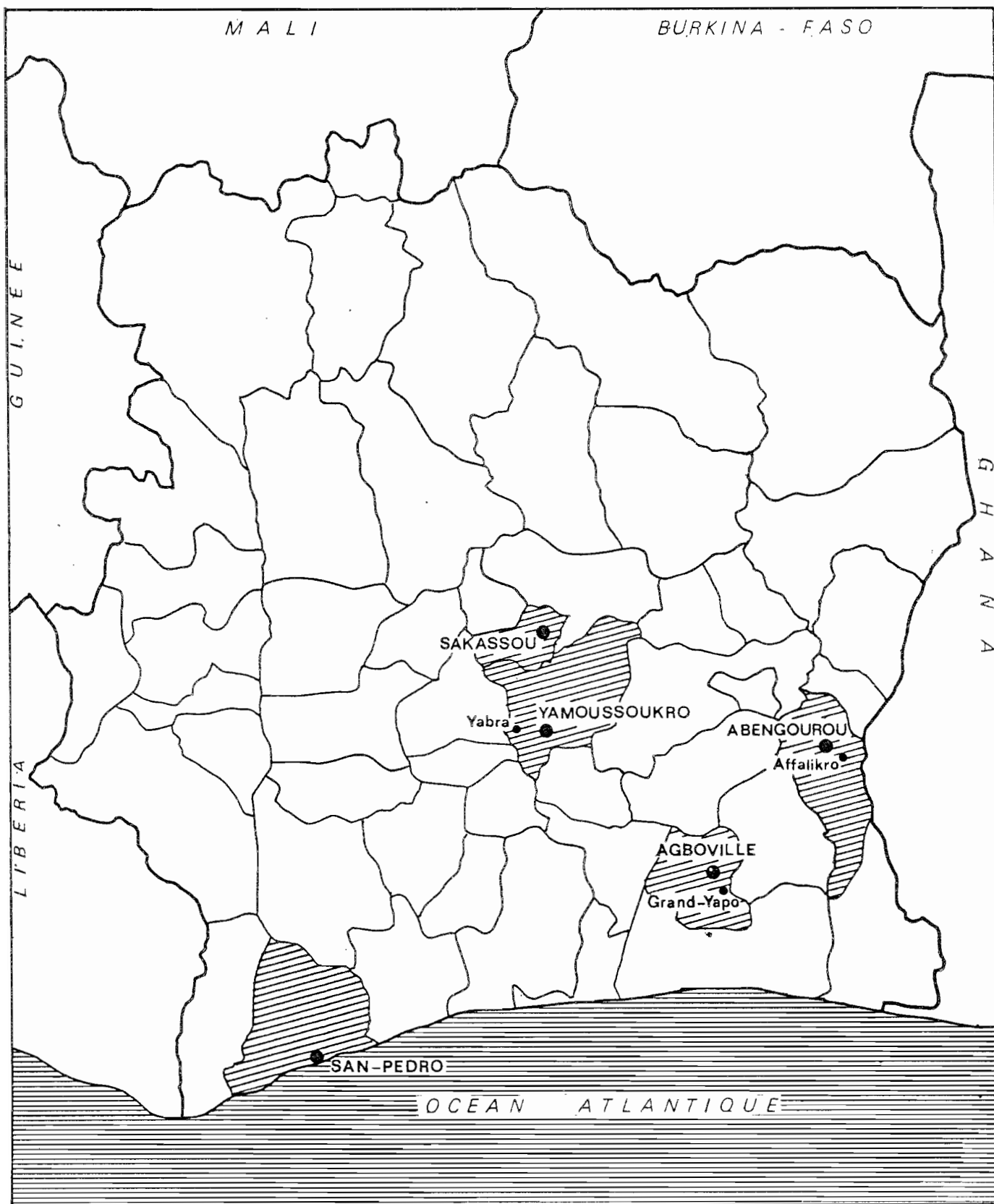
- A Gd Yapo, l'existence de groupements de jeunes a facilité la constitution de l'échantillon. Ainsi, on a pu, grâce à la liste des adhérents de ces groupements, déceler les jeunes impliqués de façon autonome dans les activités agricoles du village.

- A San Pédro et à Yabra existent des villages d'agriculteurs où se trouve regroupée la quasi-totalité des jeunes installés sur les aménagements hydro-agricoles. Ainsi, en passant de maison à maison, on a pu recenser la majorité des agriculteurs exerçant dans le cadre du modèle d'inspiration étatique.

- A Sakassou, l'aménagement hydro-agricole est encore tout récent; les agriculteurs vivent soit à Sakassou soit dans les villages environnants. Comme ils pratiquent leurs activités sous la supervision d'un centre d'appui, c'est par l'intermédiaire de ce dernier qu'on s'est procuré la liste des personnes engagées dans le "Projet Sakassou".

Les enquêtes réalisées l'ont été à plusieurs niveaux.

DEPARTEMENTS ET VILLAGES D'ENQUETES



-  Département d'enquête
-  Village d'enquête
-  Chef-lieu de Département
-  Limite de Département
-  Limite d'Etat

0 50 100 km

1° - Fiches-village destinées à recenser les infrastructures socio-économiques susceptibles d'agréments le cadre de vie des jeunes. Il s'agit des sources d'approvisionnement en eau potable, des infrastructures sanitaires et scolaires, des moyens d'éclairage, des marchés, des boutiques, des activités culturelles et sportives, des lieux de cultes etc... Ces infrastructures sont un indicateur de la qualité de la vie à l'intérieur du village. Elles jouent un rôle déterminant dans les décisions de maintien ou de départ des jeunes du village.

2° - Entretien d'une part avec les représentants des sociétés d'encadrement (Direction, agents de terrain) et d'autre part avec des assemblées de jeunes agriculteurs.

Les discussions entreprises avec les représentants de l'encadrement ont tourné autour des dispositions d'esprit des jeunes, leur attitude face au travail agricole, les moyens dont ils disposent, le type d'encadrement reçu.

Avec les jeunes agriculteurs, les thèmes de discussion abordés sont : l'organisation culturelle et économique du village (associations, loisirs, groupements de travail, GVC ...), l'exode rural, les difficultés rencontrées (accès aux facteurs de production, pénibilité des tâches, écoulement des produits).

Ces entretiens ont été élargis aux "Vieux" du village; le but visé étant la connaissance des opinions de ces derniers sur le principe du retour à la terre de leurs enfants, les aptitudes de ceux-ci à devenir agriculteurs et l'aide que les parents apportent ou sont prêts à consentir aux jeunes qui ont rejoint le village en vue d'y pratiquer l'agriculture.

3° - Inventaire, au moyen d'un questionnaire ou d'un guide d'entretien

- . des caractéristiques socio-démographiques des agriculteurs-cibles : âge, nationalité et ethnie, situation familiale, niveau d'instruction, profession ou activités antérieures;

- . des circonstances d'entrer dans l'activité agricole; autrement dit, quels sont les conditions qui expliquent la participation des enquêtés à tel ou tel modèle agricole ?

- . des résultats économiques des agriculteurs, lesquels permettent de mesurer l'effort fourni par ces paysans depuis leur installation et d'entrevoir les conditions d'existence de ceux-ci;

. de l'impact socio-économique du travail agricole à travers les réalisations personnelles des exploitants ou collectives mises en place par les groupements coopératifs.

4° - Enquête par observation directe réalisée auprès des agriculteurs; elle a consisté à la visite périodique des exploitations et au suivi sur plus de trois ans, de la situation sociale des paysans afin de déceler l'évolution des conditions économiques et sociales des enquêtés (que ce soit collectivement ou individuellement).

L'observation visait :

. les changements intervenus dans la dimension et les rendements des parcelles mises en valeur,

. la situation financière des groupements coopératifs ou des paysans pris individuellement (revenu net, capacité de financement, taux et niveau d'endettement...),

. les activités extra-agricoles (ouverture de petits commerces, activités immobilières),

. l'amélioration du cadre de vie (transformation de l'habitat, accès à l'eau potable, à l'électricité, à l'instruction, aux soins de santé primaire...)

5° - Levé de parcelles. Outre le fait qu'il vise la détermination du patrimoine foncier des enquêtés, il constitue un moyen d'évaluation des résultats économiques dans certaines exploitations, car l'existence de ces données d'exploitation immédiatement utilisables dépend de la nature des exploitations.

Ainsi, dans les exploitations relevant du modèle d'inspiration étatique, ces résultats apparaissent à travers les comptes d'exploitation établis soit par la coopérative (cas de Yabra à partir de 1985) soit avec le concours des sociétés d'encadrement (cas de San Pédro et de Sakassou). Quant aux exploitations relevant du modèle d'initiative individuelle, la saisie de leurs résultats d'activités a nécessité des mesures de parcelles et des estimations de revenu.

Les mesures de parcelles. Elles permettront de dépasser les discours sur le thème de saturation foncière en fournissant avec précision la situation foncière de chaque agriculteur (superficie de forêts, de jachères, de cultures vivrières et de cultures pérennes). La détermination de cette situation réelle fournira aux agronomes les éléments d'appréciation nécessaires à la recherche de systèmes de culture qui pourraient

rentabiliser au mieux le patrimoine foncier détenu par les jeunes intégrés au modèle d'initiative individuelle.

En ce qui concerne les cultures de rente (cacao et café), il est possible, grâce à ces mesures précises de calculer le rendement à l'hectare de chaque spéculation dès lors qu'on dispose par ailleurs du volume de la production commercialisée par les groupements à vocation coopérative. A l'opposé du modèle d'inspiration étatique dont les exploitations ont leurs superficies connues dans les moindres détails (forme géométrique, position géographique, surface...), le modèle d'initiative individuelle présente des exploitations aux dimensions inconnues des chefs d'exploitation parce que n'ayant jamais fait l'objet de mesure. Généralement, les chefs d'exploitation, lorsqu'ils sont interrogés, donnent les dimensions de leurs champs. Mais, par expérience, le chercheur n'a pas voulu se fier aux déclarations des agriculteurs (1). Aussi, a-t-on procédé à des mesures systématiques de tout le patrimoine foncier de quelques paysans du modèle d'initiative individuelle. Ce cadastre a concerné tous les jeunes agriculteurs enquêtés à Affalikro (département d'Abengourou). Il a nécessité la décomposition du patrimoine de chaque agriculteur en quatre ensembles :

Forêts

Il s'agit de réserves de forêt jamais mise en valeur ou de recrû forestier issu de très longue jachère (30 ans et plus) et présentant l'apparence de forêt vierge ou secondaire très généralement recherchée par les planteurs villageois de cacaoyers et de caféiers. L'existence de ce type de végétation dans une exploitation est considérée comme un signe d'aisance foncière; elle signifie une sécurité certaine pour l'agriculteur concerné parce que ce type de patrimoine représente de la terre restante (inutilisée) au terme de plusieurs dizaines d'années d'activités agricoles. Ainsi, l'importance des réserves forestières détenues par les jeunes agriculteurs enquêtés sera un indicateur de la situation foncière des parents de ceux-ci.

(1) Les superficies mesurées à Affalikro par le chercheur (exemple de la dernière parcelle créée au moment de l'enquête) représentent en moyenne 48 % des superficies déclarées par les agriculteurs.

Jachère

Ce sont les terres abandonnées à la nature après quelques années de cultures vivrières dans l'intention d'en restaurer la fertilité. Dans cette optique, en sont exclues, les vieilles parcelles de cultures pérennes (cacaoyers ou caféiers) abandonnées à la brousse sans aucun soin mais d'où les propriétaires récoltent chaque année quelques fruits. Ces cultures pérennes sans entretien sont à mettre au compte d'une certaine manière de conduire les exploitations et donc aux difficultés d'application par les paysans des thèmes de vulgarisation agricole. De façon générale, les jachères obéissent à un planning de gestion foncière qui en détermine les dates de remise en culture. Dans tous les cas, la durée des jachères dans ce village excède rarement 20 ans.

Cultures pérennes

Il s'agit, pour le village concerné, de toutes les surfaces portant des cacaoyers et des caféiers. On a mesuré séparément les parcelles affectées à chaque type de cultures en prenant la précaution de relever leurs dates de création, leurs modes d'acquisition (don, héritage, ...) et les liens de parenté avec la ou les personne(s) ayant cédé les parcelles.

Cultures vivrières

Les vivriers sont ici considérés au sens de cultures non pérennes entrant dans les systèmes cultureux de la région d'étude. Il s'agit de l'igname, de la banane plantain, du manioc, du maïs, du riz et des divers légumes.

Les parcelles prises en considération sont celles qui ont étéensemencées en vivriers purs au cours d'une campagne agricole considérée de manière à éviter les doubles comptages avec les vivriers associés aux cultures pérennes. Il est bien entendu que l'étude de l'importance des vivriers requiert la prise en compte des associations de culture et cela, selon une hypothèse de travail qui sera développée plus loin (voir résultats d'activités). En entendant cette phase d'analyse, il est bon de préciser que celle relative aux mesures vise la détermination de la super-

ficie de la terre en tant que support de l'activité agricole. Ce faisant, la mesure privilégiera les surfaces physiques au détriment des superficies théoriques des cultures qui, elles, se déterminent par calcul.

6° - Enquêtes légères de temps de travaux. Elles furent réalisées, de décembre 1984 à juillet 1985, à Affalikro sur les opérations agricoles menées par les jeunes agriculteurs dans les nouvelles parcelles créées. Le protocole a consisté à relever une fois par semaine chez un groupe de planteurs les travaux réalisés, le nombre de personnes y ayant contribué de même que le nombre de jours de travail par semaine et le type de main-d'oeuvre. Les paysans ont été répartis en groupes pour faciliter le travail de l'observateur. L'enquête a commencé en décembre-janvier pour pouvoir saisir l'activité de création de parcelle depuis le début. Il a pris fin en juillet parce que l'objet des enquêtes était les cultures vivrières dont les opérations les plus importantes (défrichement, préparation du terrain, buttage, semis, sarclage) s'achèvent à partir de cette période. Dans ces enquêtes, nous avons minimisé les opérations telle la récolte qui se fait au fur et à mesure de besoins (cas de plusieurs denrées) au profit de celles dont l'exécution est suspendue à un calendrier cultural strict. Aussi ont-elles commencé avec les opérations de défrichement pour s'achever à la fin des travaux d'entretien.

Le présent document s'articulera autour de trois parties. Dans un premier temps, les circonstances qui militent en faveur d'un développement vivrier et d'un rajeunissement des chefs d'exploitation seront évoquées. En second lieu, seront exposées quelques structures d'accueil et d'incitation au métier de la terre. Le troisième point traitera du fonctionnement des modèles d'installation agricole et de leurs résultats.

PREMIERE PARTIE

LE DEVELOPPEMENT VIVRIER, UN ENJEU DE LA RELEVÉ PAYSANNE

Depuis quelques années, la question vivrière apparaît comme la préoccupation principale des autorités ivoiriennes en matière de développement agricole. En effet, non seulement cette question marqua l'ordre du jour de certaines instances du Parti et du Gouvernement (congrès, séminaires, conseils des ministres...) mais elle donna lieu à des actes concrets dont les plus significatifs sont la création de l'office de commercialisation des produits vivriers (O C P V) et de la compagnie ivoirienne du développement des vivriers (C I D V).

Puisque le développement des cultures vivrières passe pour être un objectif stratégique du Gouvernement, la question de la relève paysanne semble apparaître comme un des nombreux moyens devant permettre sa réalisation; elle se pose en termes de nécessité dans un contexte économique et social qui sera analysé dans cette partie du texte. Ainsi, dans un premier chapitre seront définis les contours de la question vivrière tandis que dans un deuxième chapitre sera abordé la nécessité de la relève paysanne.

CHAPITRE I : EN QUELS TERMES SE POSE LE PROBLEME VIVRIER EN COTE D'IVOIRE ?

Ce chapitre suscite les questions suivantes : y-a-t-il un problème vivrier en Côte d'Ivoire ? A quel niveau se situe-t-il ? comment ce problème est-il perçu par les autorités du pays et quelles sont les actions proposées en vue de sa résolution ?

La Côte d'Ivoire comme toutes les colonies françaises au Sud du Sahara était une colonie d'exploitation conformément aux indications de la Conférence Africaine de Berlin (1884-1885). La place de la Colonie dans le grand empire colonial français a alors été définie en fonction des conditions naturelles et des potentialités agricoles que celle-ci offrait. C'est ainsi que la mise en valeur effective de la colonie de la Côte d'Ivoire a été axée essentiellement sur le développement agricole.

Il convient toutefois de souligner que l'Agriculture pratiquée à l'époque coloniale se caractérisait par la prépondérance des cultures d'exportation comme le café et le cacao. Force est de remarquer que presque toutes les structures scientifiques coloniales étaient orientées vers l'optimisation des résultats dans le domaine de ces cultures d'exportation. La prospérité de la colonie était le résultat de son développement agricole.

Quant à la production des cultures vivrières, elle était abandonnée aux indigènes dans le cadre d'une agriculture traditionnelle de subsistance.

La conséquence immédiate de la politique coloniale dans le domaine agricole était qu'à la fin de l'ère coloniale, la Côte d'Ivoire souveraine hérita d'une économie nationale qui reposait essentiellement sur l'agriculture, mais éprouvant des difficultés à nourrir les promoteurs de cette prospérité tout aussi relative. Le paradoxe était bien flagrant pour ne pas être perçu et appréhendé par les nouveaux dirigeants de l'Etat ivoirien.

En effet, le premier plan décennal qui a clairement défini les options du parti et du gouvernement ivoirien en matière de développement agricole a mis un accent tout particulier sur la production vivrière. "Le problème vivrier, pour des raisons humanitaires, économiques et sociales, doit donc recevoir en priorité une solution. En fait ce n'est qu'après que le problème de la production vivrière aura été résolu, qu'on pourra aborder les autres problèmes de la production agricole. Cela ne veut pas dire qu'on

doit le traiter à part, séparément mais qu'on doit s'en soucier d'abord" (1).

La Côte d'Ivoire qui, au lendemain de son indépendance a pris le chemin de la diversification des cultures, surtout celles d'exportation, s'est donc constamment soucier de la question vivrière.

Toutefois, il convient de noter que dans la réalité des faits, la priorité a été accordée au développement, plus diversifié cette fois-ci, des cultures d'exportation parmi lesquelles le cacao et le café restent prédominants. La production des féculents et de la majorité des céréales est demeurée comme par le passé aux mains du paysannat traditionnel.

Il faut souligner cependant que malgré le caractère archaïque de la production vivrière, le pays était autosuffisant en 1960 et a pu l'être encore jusqu'en 1975 grâce à un accroissement de la production individuelle de 45% en 15 ans (2).

Selon les données dont nous disposons, de 1960 à 1984, la production vivrière a connu un essor continu mais inférieur à la croissance démographique (2,6 % par an contre 3,9 %). En décomposant ces évolutions en sous-périodes, on s'aperçoit qu'elles sont inégales. Ainsi, l'accroissement de la production est de 3 % par an de 1960 à 1975, 0,6 % de 1975 à 1979 et 4 % de 1980 à 1984.

Par groupe de spéculation, on enregistre 4 % par an pour les céréales contre 2,4 % pour les féculents (3).

(1) Ministère du Plan. Perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970; p. 137.

(2) SETIMEG 1980 p.12.

(3) Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts. Direction de la Programmation de la Budgétisation et du Contrôle de Gestion. Annuaire Retrospectif de Statistiques Agricoles et Forestières 1900-1983. Tome III.

A l'heure actuelle, le problème vivrier qui se pose en Côte d'Ivoire découle de plusieurs facteurs dont les plus importants sont la pression démographique, l'urbanisation vertigineuse et corrélativement les changements intervenus dans les habitudes alimentaires des citadins en particulier. A ces facteurs, il importe d'ajouter les politiques alimentaires pratiquées dans le pays.

Le dynamisme démographique de la Côte d'Ivoire est dû, selon les spécialistes, d'une part à la croissance naturelle estimée ici à 3,5 % par an et d'autre part, à l'immigration intense dont l'augmentation annuelle est évaluée à 6,3 % donnant ainsi une population étrangère passant de 2.082.000 habitants en 1980 à plus de 2.500.000 en 1985 soit environ plus du quart de la population totale.

Il convient aussi de signaler que la population est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire national. Les disparités humaines entre le Nord et le Sud semblent céder le pas à celles causées par le processus accéléré d'urbanisation et qui se situent entre le milieu rural et le milieu urbain.

En effet, la croissance moyenne de l'univers urbain qui est de 8 % par an s'accomplit essentiellement au détriment du monde rural. Dans cet univers urbain deux villes, Abidjan et Bouaké connaissent une croissance moyenne annuelle respectivement de 10 % et 9 % donc supérieure à la moyenne générale de la croissance urbaine en Côte d'Ivoire (1).

Cette croissance démographique a entraîné un accroissement des besoins alimentaires du pays et induit une modification dans les habitudes alimentaires.

En 1960, un rural n'avait à nourrir qu'un cinquième d'urbain. En 1975, un rural en nourrissait 1/2 urbain et en 1990, il aura à nourrir à peu près un urbain. Sa production devra donc doubler sinon le pays devra toujours faire appel à l'importation (SETIMEG 1980).

(1) Ministère du Plan et de l'Industrie. Projet de plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1981-1985. Tome II. Planification sectorielle. Vol. 1, p.109.

Toutes ces mutations ont indubitablement eu des incidences sur les habitudes alimentaires de la population dominante du pays qui est celle des villes, en particulier Abidjan et Bouaké. [Le mode de vie urbain a entraîné une diminution relative de la consommation des produits difficiles à conserver et/ou longs à préparer. Dans ce contexte précis, les féculents pour lesquels le pays semble s'autosuffire, se trouvent être délaissés au profit des céréales, en particulier du riz. L'urbanisation et ses contraintes ont donc déplacé le centre de gravité alimentaire de la grande majorité de la population ivoirienne vers le riz. Or c'est justement au niveau du riz que la production nationale s'avère insuffisante malgré la création de la ZODERIZ (1) en 1960.

De 1960 à 1984 la consommation de riz blanc a considérablement augmenté, entraînant du même coup une importation massive comme le montre le tableau ci-après :

Tableau n° 1 : évolution de la consommation de riz et part de l'importation

Date	!	1960	1970	1975	1981	1984
	!					
Consommation	!	118.000	232.050	225.790	509.185	579.613
(en 1000 tonnes)	!					
Importation	!	30%	34%	7%	66%	55%

Source : J. ROCH (1987), et Statistiques agricoles et forestières 1984.

Les bas niveaux de production des denrées alimentaires est due à la faible performance des techniques traditionnelles utilisées, au retard pris par la recherche scientifique et la vulgarisation dans ce domaine et à la moindre valorisation de la journée de travail au niveau de ces produits. Pour les féculents, il faut ajouter aux causes ci-dessus l'importance des pertes, surtout après récolte : plus de 33 % de la production brute pour

(1) Société pour le développement de la riziculture.

l'igname, 48,8 % pour le taro, 26,9 % pour le manioc et 40,4 % pour la banane plantain (1); ce qui fait dire que, pour ces produits, "la contrainte majeure au développement des productions se situe au niveau du circuit de commercialisation, stockage, transformation industrielle ou artisanale" (2).

Pour terminer la liste des principaux facteurs énumérés dont dépend le problème vivrier, il convient d'évoquer rapidement l'influence des politiques alimentaires. En Côte d'Ivoire, comme dans plusieurs pays d'Afrique, des plans d'investissement alimentaires ont vu le jour dans les années 1970; c'est entre autres, le cas de la société pour le développement de la riziculture (SODERIZ) et de la société pour le développement des fruits et légumes (SODEFEL). Mais très souvent, la production des denrées visées n'a pas suivi parce que le prix à la production est fixé à un niveau peu rémunérateur, et cela, dans le souci de privilégier les consommateurs urbains. Approcher parallèlement un prix au producteur de niveau acceptable implique subvention continue de la production. Un paradoxe des politiques de développement agricole est le soutien à l'importation, laquelle contribue parmi tant d'autres facteurs à l'échec des projets mis en place (3). Dans certains cas, lorsque les prix à l'importation grimpent, les gouvernements préfèrent subventionner les denrées en question plutôt que de relever le prix à la consommation et les prix d'achat aux paysans. C'est ainsi que le riz par exemple bénéficie de mesures discriminatoires (prix à l'importation très attractif) qui déforme les structures de consommations au détriment du groupe des féculents. En se référant à

(1) Statistiques agricoles et forestières 1984 p. 55.

(2) Ministère de l'Agriculture. Secrétariat d'Etat à l'Agriculture. Direction des études et de la planification. Rapport de synthèse du groupe de travail sur l'actualisation du plan vivrier et proposition de programme d'action 1982-1985; p. 3.

(3) J.P. CHAUVEAU : L'avenir d'une illusion. Histoire de la production et des politiques vivrières en Côte d'Ivoire. in Etudes Rurales n° 99-100, juillet-décembre 1985; p. 290.

L'étude de J. ROCH on note que "le prix au détail du riz exprimé en francs constants 1986, a diminué, passant de 208,6 F.CFA/kilo en 1970 à 160 F.CFA en 1986, alors qu'à l'inverse le prix des féculents passe de 129,3 F à 174 F le kilo. Le riz, qui était presque deux fois plus cher que les féculents en 1970, est meilleur marché en fin de période. Ce basculement provient incontestablement de la péréquation discriminatoire appliquée en Côte d'Ivoire" (1). Toutes ces politiques trouvent leur explication dans le rapport de force entre les consommateurs urbains et les paysans. Les premiers, plus influents et politiquement dangereux aux yeux des gouvernants, les seconds sans influence nette sur la vie politique parce que non organisés (même au plan syndical). De cette réalité de la politique agricole, Serge MICHAÏLOF a pu dire : "La crise alimentaire est souvent non le produit d'une incapacité de l'offre, mais d'un rapport de forces politiques" (2).

Le problème vivrier et la lutte pour l'autosuffisance alimentaire ne sont pas des préoccupations nouvelles en Côte d'Ivoire. L'ampleur qu'on leur donne aujourd'hui est fortement liée à la situation économique du pays. En effet, la crise qui secoue le monde depuis le début des années 1980 a considérablement affecté les capacités économiques de la Côte d'Ivoire. Elle a causé la chute des prix de nos principaux produits d'exportation et par conséquent baissé les ressources en devises qui ont jusque-là permis au pays de supporter le poids croissant des importations. Elle a rendu ainsi visible l'effet pernicieux que le haut niveau des cours des matières premières agricoles avait exercé sur l'agriculture ivoirienne.

La situation vivrière qui prévaut en Côte d'Ivoire n'est pas celle d'une pénurie, capable d'engendrer la famine. Elle est celle d'une incapacité des produits vivriers à générer et à garantir en revenu substantiel aux paysans et ce, du fait des difficultés de commercialisation, de stockage et de transformation. Elle est aussi celle d'une faiblesse de la production d'une denrée particulière, le riz, eu égard à l'augmentation de

(1) Jean ROCH. Le rôle des importations dans la consommation en Côte d'Ivoire, 1987; p. 24.

(2) Serge MICHAÏLOF. Les apprentis sorciers du développement. Editions Economica 1984; p. 209.

la consommation. Cela ne veut dire que la recherche de l'autosuffisance alimentaire doit viser le développement de cette céréale au détriment du groupe des féculents dont les problèmes particuliers ont pour noms pertes post-production, absence de prix garantis. Si l'on veut être juste dans la question alimentaire, il convient de reconnaître que le vrai problème n'est pas celui du seul riz car, la valeur des importations de cette denrée représente la moitié de celle des produits animaux : 33 milliards de F.CFA en 1980, 45 milliards en 1982 et 33 milliards en 1985 contre respectivement 58 milliards de F.CFA, 70 milliards et 71 milliards de F.CFA (1).

Il importe de préciser aussi que la recherche de l'autosuffisance alimentaire ne signifie pas abandon des cultures d'exportation; il convient au contraire de développer parallèlement ces deux types de cultures par la mise en place d'un système judicieux de culture et de gestion de l'espace. En effet, le développement technologique étant plus avancé dans la production des cultures d'exportation, un transfert de cette technologie au niveau des vivriers paraît favorisé. C'est ce que nous enseigne l'exemple des plantes comme le coton cultivées en rotation avec les cultures vivrières.

Comment le problème vivrier est-il perçu au plus haut niveau du Parti et de l'Etat ivoirien ?

La politique d'autosuffisance alimentaire n'est pas nouvelle en Côte d'Ivoire; elle a été, semble-t-il, mise en chantier depuis l'origine de l'implantation coloniale et développée après l'indépendance (2). Déjà, le 3e Plan quadriennal de développement conçu au moment de l'autonomie interne au sein de la communauté franco-africaine donne le ton. Le secteur vivrier, bien que concerné par seulement 35 % des investissements agricoles de la période 1958-1962 (contre 65 % pour les cultures d'exportation) était considéré comme une pièce maîtresse dans le cadre de l'autonomie de cette colonie, puisqu'il était question d'accroître la production de riz pour

(1) cf. J. ROCH (1987) p. 11.

(2) J.P. CHAUVÉAU in Etudes Rurales n° 99-100 juillet 1985 p. 281 à 325.

"supprimer les importations". C'est ainsi que 91 % des investissements affectés à la production vivrière sont destinés à la seule culture du riz (1).

La Côte d'Ivoire indépendante met un accent particulier sur les vivriers, à travers les "Perspectives décennales de développement...". Dans ce cadre, de nombreuses actions sont prévues (2) :

- Amélioration des circuits de commercialisation en vue de faciliter les échanges entre les régions où la production vivrière est excédentaire et celles où elle est déficitaire.

- Instauration d'une politique des prix tendant à favoriser la production des denrées vivrières.

- Organisation des recherches agronomiques dans le sens d'une plus grande prise en compte des cultures vivrières.

- Développement d'actions particulières en faveur des céréales et en particulier le riz par la généralisation de l'aménagement des bas-fonds dans toute la Côte d'Ivoire.

Pour faciliter l'atteinte de ce dernier objectif, l'opération riz est confiée à partir de 1965 à une section spécialisée de la SATMACI (3) avant de bénéficier en 1970 d'une structure à part entière, la SODERIZ.

Les différents plans de développement et les congrès du PDCI (4), à partir de 1970, prennent à leur compte l'objectif d'autosuffisance alimen-

(1) Ministère du Plan. Troisième Plan quadriennal de développement économique et social 1958-1962.

(2) Ministère du Plan. Perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970.

(3) Société d'assistance technique pour la modernisation de l'agriculture en Côte d'Ivoire.

(4) Parti Démocratique de la Côte d'Ivoire, Parti unique.

taire et affinent les propositions d'actions. C'est ainsi que le Plan quinquennal de développement 1976-80 prévoit "une croissance de la production vivrière voisine de celle des cultures industrielles", tandis que le Projet de Plan quinquennal 1981-85 accorde la priorité à la satisfaction des besoins alimentaires nationaux.

A la fin de l'année 1985, le VIII^e congrès du PDCI, après avoir constaté que les importations vivrières grèvent la balance commerciale de la Côte d'Ivoire, recommande, en ce qui concerne les cultures vivrières :

" - la poursuite de l'intensification de la production du riz par le défrichement gratuit et la mise à disposition des producteurs, des semences améliorées et autres intrants,

- la mise en valeur de tous les bas-fonds aménageables par la construction de petits barrages,

- la mise en oeuvre effective du plan semencier national notamment par la réalisation d'un centre semencier,

- la mise en place d'un service national de protection des végétaux en vue de garantir les récoltes,

- la poursuite et l'accélération de la modernisation des exploitations agricoles par la sédentarisation et notamment la mécanisation,

- la création d'un Bureau national des sols pour un aménagement judicieux et d'une exploitation rationnelle des terres, capital précieux pour les générations futures,

- l'organisation d'un système performant de prévision des récoltes, des statistiques, de détection de certaines calamités".

La prise de conscience du problème vivrier, manifestée à travers les plans de développement et les congrès du PDCI s'est traduite par des actions d'aménagement agricole et de création de structures. En ce qui concerne les structures, citons pour mémoire, la SODERIZ, l'AGRIPAC (1), l'office de commercialisation de produits agricole (CCPA) puis l'office de commercialisation des produits vivriers (CCPV), le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture puis le Ministère du Développement Rural, l'office des semences et plants, la compagnie ivoirienne de développement des produits

(1) Société de gestion pour l'organisation de la distribution des produits agricoles et alimentaires.

vivriers (CIDV). Malheureusement, la plupart de ces structures n'ont pas donné satisfaction et ont été dissoutes. Aujourd'hui, seuls l'office des semences et plants, l'OCPV et la toute récente CIDV (elle date de 1988) ont à charge de conduire de façon exclusive la politique vivrière de la Côte d'Ivoire.

CHAPITRE II : DE LA NECESSITE DU RAJEUNISSEMENT DES CHEFS D'EXPLOITATION

2.1. Les données du problème

La relève paysanne est conçue comme le rajeunissement des acteurs principaux de l'activité agricole, à savoir les chefs d'exploitation. Ce fait, qui aujourd'hui apparaît comme une préoccupation nationale, ne s'est pas toujours révélé comme problème dans l'histoire agricole de la Côte d'Ivoire. En effet, l'agriculture traditionnelle, basée sur les cultures de subsistance et réalisée dans un cadre strictement familial renouvelait aisément ses producteurs. L'agriculture, à l'époque, constituait l'activité principale de la sphère économique, et pour le but visé, cette activité ne souffrait d'aucune concurrence. La situation est demeurée la même longtemps après l'introduction des cultures de rente, parce que l'agriculture était non seulement pratiquée comme activité économique mais surtout intériorisée comme fait social; ainsi, les acteurs éprouvaient une fierté certaine à l'entreprendre malgré la pénibilité du travail. Dans l'agriculture d'aujourd'hui, la recherche du gain monétaire semble prendre le pas sur l'aspect de subsistance. Or, en matière de sources monétaires, l'agriculture se trouve concurrencée par de nombreuses autres activités, notamment urbaines, consécutivement à l'évolution économique du pays. L'accès aux activités les plus valorisées passe désormais par l'instruction devenue par là-même un moyen de promotion économique et sociale. Un nouveau contexte apparaît où l'agent économique par excellence quitte son milieu d'origine (le village) pour la ville. Cette dernière devient le nouveau pôle d'attraction, surtout pour les jeunes, du fait de la gamme diversifiée d'emplois qu'elle recèle et du mode de vie qui s'y mène. Pendant ce temps, le système agricole dominant est resté traditionnel de par ses techniques de production et le village lui-même connaît une trop lente évolution pour retenir les jeunes. D'où l'exode rural, l'abandon de l'agriculture par ceux-ci.

De ce qui précède, on peut annoncer que la relève paysanne se situe dans un contexte où la société ne peut plus assurer à un rythme régulier, le renouvellement des vieux agriculteurs par le retour volontaire et presque spontané des jeunes à la terre. Cette situation constitue en soi un problème parce qu'elle apparaît comme facteur de blocage de l'agriculture. Plus grave, les jeunes renforcent le chômage urbain et les autres maux sociaux (délinquance, banditisme etc.).

C'est dans le cadre de la recherche de solution à ces maux que se situe les appels lancés en faveur de la relève paysanne, du retour des jeunes à la terre, de l'installation des jeunes et, que sais-je encore ? Dans tous les cas, il s'agit d'expressions différentes employées indifféremment à tort pour exprimer un même phénomène.

Le retour à la terre prend une connotation politique dans la mesure où cette expression évoque une notion de déplacement vers une destination qui était auparavant celui des jeunes. On estime ainsi que les jeunes auxquels on s'adresse proviennent tous du milieu rural mais qu'ils ont "envahi" inutilement la ville. Il s'agit dans les faits de limiter le chômage urbain en demandant à ceux qui ne sont pas originaires du milieu urbain de regagner leur milieu rural d'origine. On fait ainsi une restriction au niveau du groupe cible.

Comme la première, la deuxième expression "installation des jeunes", bien que de connotation plus économique, est très restrictive; elle suppose une action ponctuelle de réalisation d'opérations agricoles au bénéfice des jeunes. Ici, l'initiative de l'opération agricole, de même que les moyens à mettre en oeuvre sont extérieurs aux jeunes et incombent à l'Etat. Par ailleurs, une telle politique économique peut se réaliser en dehors de l'objectif général de la relève paysanne. Cette dernière notion vise le remplacement d'une catégorie de paysans qui a fait son temps par une nouvelle. Dans ce cas précis, l'enjeu est la recherche d'un nouveau souffle, d'une vigueur et, (pourquoi pas ?), d'un haut niveau de rentabilité. Ce qui motive la politique de relève paysanne, ce sont soit les caractéristiques mêmes des agriculteurs (âge, niveau d'instruction/formation par exemple) soit le système productif dans lequel ils se trouvent impliqués. Ainsi conçue, la relève paysanne ne peut s'envisager que sur la base d'un constat d'inefficacité de la catégorie d'agriculteurs en fonction et/ou dans l'espoir d'une plus grande efficacité de celle prévue en remplace-

ment de la première. Dans ces conditions, les actions volontaristes d'installation d'agriculteurs modernes (jeunes ou non) par l'Etat participent à ce processus de relèvement. Il en est de même pour la création d'exploitations par les jeunes (déscolarisés en particulier).

Dans tous les cas, la relève paysanne et toutes les orientations auxquelles elle est assimilée (retour des jeunes à la terre, installation des jeunes etc...) devrait être perçue à travers un objectif plus général qui est celui de la modernisation agricole. Car, si l'agriculture franchit ce pas qualitatif, il n'y a pas de raison qu'elle ne devienne pas plus attractive. Dès lors la relève paysanne et l'installation des jeunes apparaissent comme des moyens devant permettre l'atteinte de cet objectif fondamental de modernisation.

Quoiqu'il en soit, les actions menant à cet objectif ne peuvent survenir qu'à la suite d'une prise de conscience nette du problème. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, depuis quand ce problème a-t-il été érigé en véritable préoccupation nationale ?

La réponse à cette interrogation sera recherchée à travers les grandes options des plans de développement d'une part, les résolutions et recommandations des congrès du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) d'autre part.

Au cours de la première décennie de l'indépendance de la Côte d'Ivoire (1960-1970), l'objectif immédiat au niveau agricole a consisté en la consolidation de l'héritage laissé par la colonisation en procédant à l'accroissement de la production et à sa diversification. Mais déjà, les projections faisaient apparaître quelques problèmes et notamment celui de la modernisation : "il importe aussi de moderniser un paysannat trop attaché, comme partout dans le monde, aux recettes du passé" (1). Les contours de cette modernisation se précisent davantage avec la première puis la deuxième esquisse du Plan quinquennal de développement 1970-1975. "Si l'on veut d'ici 15 ans, pouvoir maintenir des jeunes scolarisés à la terre, il importe d'augmenter la productivité du travail en savane : par extension des superficies cultivées par

(1) Ministère du Plan. Perspective décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970; p. 154.

planteur et diminuer, les temps de travaux nécessaires aux différentes productions. Il faudra donc introduire en savane un nouveau type d'exploitation agricole, sans doute largement mécanisé, et, plus encore, un nouveau type d'exploitant capable de maîtriser ces nouvelles techniques de culture et de gestion" (1).

C'est au VIe Congrès du PDCI, en 1975, que la question de la "participation active des jeunes" (2) a été évoquée par le Chef de l'Etat, alors Président d'Honneur de ce Parti. Cela a permis à la Commission chargée du Domaine rural de réaffirmer "la nécessité de promouvoir une politique globale et systématique d'installation des jeunes à la terre" (3). Dès lors, on pouvait facilement faire le pont entre modernisation agricole et installation des jeunes à la terre : "l'option en faveur du développement de l'exploitation familiale, moyenne, moderne est donc une option en faveur de la promotion d'une agriculture résolument moderne, fondée sur l'émergence d'une classe d'exploitants compétents, dynamiques et responsables" (4) - les éléments de cette classe devant se recruter parmi les "jeunes exploitants préalablement sélectionnés et formés" de sorte que la promotion de l'entreprise agricole familiale moderne leur fournisse des "conditions de vie et de travail et un statut social propre à freiner l'exode rural" (5).

Ainsi, on pense que "la bonne santé de l'agriculture est un puissant incitateur pour maintenir les jeunes à la terre" (3). Pour cela, il est envisagé une aide conséquente aux paysans : gratuité des

(1) Ministère du Plan. Première esquisse du Plan quinquennal de développement 1971-75. Abidjan, mai 1968.

(2) VIe Congrès du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire. 15, 16, 17 octobre 1975. Editions Spéciales de Fraternité Hebdo; p. 128.

(3) Ibid. p. 225.

(4) Ministère du Plan. Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1976-1980. Vol. I, p. 82.

(5) Résumé du Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1976-1980; p. 21.

(6) VIIe Congrès du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire 29 et 30 septembre, 1er octobre 1980; p. 85.

engrais, du labour, la préparation des plates-formes villageoises. De même, on a pensé à leur apporter "une habitation saine, l'eau courante, l'électricité, des écoles, des dispensaires, des distractions et des sports", toute cette aide devant "aussi permettre un retour à la terre plus franc et plus définitif" (1). Pour parachever son oeuvre, le VIIe Congrès adopte une résolution sur "l'aide à l'installation des jeunes paysans" dont se fait l'écho le projet de Plan quinquennal 1981-1985. Pour ce faire, il définit deux priorités : "l'aide au paysannat" et "l'aide à l'installation des jeunes" (2). Il précise par ailleurs que "la modernisation constitue le moyen stratégique de l'ensemble de la politique de développement agricole... Principaux agents d'une modernisation largement à base de motorisation, les jeunes, et particulièrement les jeunes scolarisés, en seront les premiers bénéficiaires" (3).

Au VIIIe Congrès du PDCI en 1985, apparaît une autre expression, la relève paysanne, dans un discours improvisé du Chef de l'Etat (devenu Président du Parti). Celui-ci lance un appel aux deux Ministres du Développement rural et de la Recherche Scientifique afin qu'ils conjuguent leurs efforts "parce qu'il faut assurer la relève paysanne. Nos jeunes n'accepteront pas de poursuivre les cultures avec la machette, instrument archaïque; ils n'accepteront pas de continuer à produire à des prix non rémunérateurs. Nos jeunes veulent assurer la relève paysanne dans les meilleures conditions" (4). C'est ce congrès qui, tout en réaffirmant "la nécessité de prendre des dispositions pour maintenir les jeunes à la terre, recommande de définir et de mettre en

(1) VIIe Congrès du PDCI p. 169. C'est la première fois qu'apparaît l'expression "retour à la terre" en plus de celles "d'installation des jeunes" et de "maintien des jeunes" à la terre.

(2) Ministère du Plan et de l'Industrie. Projet de Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1981-1985, tome 1, p. 14.

(3) Ibid. p. 14

(4) VIIIe Congrès du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, 9, 10, 11 et 12 octobre 1985. Hebdo Editions p. 116.

oeuvre une véritable politique nationale d'installation des jeunes à la terre". On peut donc dire que la Commission Nationale d'installation des jeunes mise sur pied en 1988 est une réponse à la recommandation du VIIIe Congrès du PDCI.

A travers les orientations des Congrès et les plans de développement, on s'aperçoit que la relève paysanne et l'installation des jeunes - même si ces deux notions sont employées indifféremment, apparaissent l'un et l'autre comme des moyens d'atteindre l'objectif stratégique de modernisation de l'agriculture en Côte d'Ivoire; bien que, par ailleurs, l'option moderniste puisse servir de stimulant à la relève paysanne et à l'installation des jeunes.

On s'aperçoit également que la relève paysanne comporte deux enjeux, l'un technique, l'autre socio-politique.

2.2. Les enjeux de la relève dans l'agriculture ivoirienne

2.2.1. Les enjeux techniques

Ils se rapportent à la structure de production dans l'agriculture dominante, donc aux caractéristiques de celle-ci. En tant que tels, ils sont assimilables à une variable endogène du changement qualitatif dans l'agriculture et en particulier de la relève paysanne.

L'agriculture ivoirienne se caractérise par une prédominance des exploitations paysannes (3 à 5 ha en moyenne); celles-ci concernent la totalité des vivriers, des cacaoyers, des caféiers et des cotonniers; elles assurent de ce fait l'essentiel de la consommation ivoirienne et des recettes d'exportation. Les exploitations agro-industrielles quant à elles, appartiennent à de grandes sociétés détenant de vastes superficies; elles se rencontrent dans les autres cultures d'exportation comme l'hévéa, le palmier à huile, le cocotier, le bananier (Poyo) et la canne à sucre. Ces exploitations, soutenues par des financements bancaires importants, sont techniquement bien équipés; leur fonctionnement se fonde sur une intensification de la production et un système de gestion comptable faisant apparaître une division technique et sociale du travail achevée, tout comme dans l'entreprise industrielle.

Ces exploitations comportent par ailleurs un volet dit villageois. Celui-ci, réalisé au profit des paysans individuels sous certaines conditions, bénéficie de l'encadrement technique et de la gestion comptable de la grande entreprise agro-industrielle; bien que de dimension modeste, ces exploitations villageoises de type nouveau fonctionnent selon des normes de production intensives établies par la société agro-industrielle.

Partant de ces cas, on peut dire que le problème de la modernisation agricole ne se pose pas à toute l'agriculture ivoirienne mais à un type particulier d'exploitations : les exploitations paysannes. Ces dernières qui constituent la majorité des exploitations de la Côte d'Ivoire sont gérées par des propriétaires analphabètes (pour la plupart), sans formation agricole, et qui pratiquent un système de culture itinérant à l'aide de moyens techniques rudimentaires.

Depuis 1974, aucun recensement agricole n'a été réalisé en Côte d'Ivoire. Cependant, en se basant d'une part sur les tendances affirmées par celui de 1974 et d'autre part sur les résultats d'enquêtes ponctuelles (1) on est amené à conclure au vieillissement des chefs d'exploitation agricole.

Les deux caractéristiques dominantes de la majorité des chefs d'exploitation (âge avancé, analphabétisme) limitent la réceptivité des paysans. Elles conditionnent le niveau technique de la production agricole de même que l'organisation économique et sociale des exploitants.

Au plan technique, l'agriculture paysanne souffre d'une insuffisance d'équipements performants. Les instruments de production les plus couramment utilisés sont la machette et la daba. Ainsi, les travaux de production demeurent essentiellement manuels et gros consommateurs de main-d'oeuvre. La motorisation et la culture attelée introduites depuis plusieurs années dans les zones de savane ne semblent pas connaître un succès évident. Il en est de même pour la consommation des produits

(1) AFFOU Yapi S. (1979) pp. 185-186, GASTELLU J.M. (1982) p. 4, KOUAKOU Ernest (1982) p. 45; cf. aussi Fraternité Matin du 23 novembre 1987.

d'entretien. Au niveau des fertilisants par exemple, le taux de croissance annuel est de 6 % pour l'urée et de - 11,7 % pour l'engrais composé (NPK 10 - 18 - 18) entre 1978-79 et 1983-84.

Le système cultural peut être décrit comme suit : faible préparation du sol, association quelque peu anarchique des cultures, technique extensive, pratique indispensable de la jachère. Les spéculations appartenant au groupe des féculents sont en totalité cultivées selon ce système. Au niveau des céréales et en particulier le riz, quelques efforts sont faits mais restent très modestes. La riziculture pluviale représente plus de 90 % des surfaces emblavées, celle de bas-fonds (se pratiquant sur des sites temporairement inondés) moins de 5 %; quant à la culture irriguée, réalisée sur des périmètres aménagés et encadrés, elle représente 5 % de ces surfaces (1).

Par ailleurs, le matériel végétal sélectionné occupe une infime partie des plantes vivrières cultivées. Pour certaines cultures, ce matériel sélectionné est pratiquement inexistant.

Cette situation d'ensemble explique les faibles rendements de l'agriculture paysanne en général et la stagnation des rendements vivriers en particulier (voir tableau ci-dessous).

Tableau n° 2 : Rendements des principaux produits vivriers (kg/ha)

Rendements	1976	1978	1980	1981	1982	1983	1984
Produits							
Riz paddy	1.155	1.177	1.166	1.147	1.285	947	1.250
Maïs-grain	476	468	1.231	816	826	745	873
Manioc	5.365	5.176	5.233	5.320	5.236	4.862	5.434
Igname	8.260	7.486	9.066	9.815	9.913	9.041	9.686
Banane plantain	1.147	1.070	1.216	1.225	1.229	1.116	1.282

Source : Annuaire rétrospectif 1900-1983 et Annuaire des statistiques agricoles et forestières 1984.

(1) Annuaire rétrospectif de statistiques agricoles et forestières 1900-1983, p. 13.

Cette stagnation des rendements vivriers conjuguée à la croissance démographique entraîne une insuffisance de l'offre par rapport à la demande; d'où le niveau très élevé de l'importation de certaines denrées vivrières comme le riz.

Les cultures pérennes ne connaissent pas meilleur sort. En plus du matériel tout venant qui occupe la quasi-totalité des surfaces cultivées, les plantations sont vieilles. Viennent compléter ce tableau peu reluisant, la difficile adoption des thèmes techniques de recépage caféier et de régénération cacaoyère d'une part et l'insuffisance des semences sélectionnées d'autre part; cela explique les bas rendements : 200 à 400 kg/ha.

Au plan économique, une différenciation apparaît entre cultures de rente et cultures vivrières.

- Les premières bénéficient de prix garantis au producteur, lesquels ont connu une augmentation régulière, constituent une sécurité et un moyen d'incitation pour les producteurs de ces denrées. La sécurité au niveau des recettes monétaires justifie l'intérêt que les paysans accordent aux cultures de rente au détriment des vivriers.

- Les cultures de rente mobilisent plus de 95 % des prêts consentis aux diverses spéculations contre 3 % seulement pour les vivriers (voir tableau ci-dessous).

Tableau n° 3 : Répartition des prêts par groupe de spéculation (en %)

! Groupes de spéculations	! 1979-80	! 1981-82	! 1983-84	!
! _____	! _____	! _____	! _____	!
! Cultures de rente dont :	! 98,3	! 95,9	! 95,5	!
! - café-cacao	! 47,5	! 55,3	!	!
! - coton	! 39,1	! 17,9	!	!
! Cultures vivrières	! 1,7	! 4,1	! 3,0	!
! Autres spéculations	! -	! -	! 1,5	!
! _____				!

Source : Annuaire des statistiques agricoles et forestières 1984

- L'organisation coopérative elle-même a débuté par la commercialisation des produits de rente. Aujourd'hui encore, elle n'est active que dans ce domaine : en 1984, moins de 3 % seulement des GVC encadrés par la Direction de la Mutualité et de la Coopération (DMC) s'intéressent exclusivement aux vivriers.

Bien qu'elles se soient confinées dans l'activité de commercialisation des produits de rente, les Groupements à Vocation Coopérative ne semblent pas avoir donné beaucoup de satisfaction; des conflits de personnes et de clans, ainsi que des problèmes de compétence dans la gestion comptable entravent leur bonne marche. C'est dire que le mouvement coopératif a encore du chemin à parcourir pour s'imposer. Ce chemin passe par la formation des coopérateurs, l'éducation des membres en vue du respect de la chose publique; il passe aussi par la diversification des activités grâce à l'initiative des dirigeants transformés en gestionnaires de coopératives.

- L'exploitation la plus représentative du système agricole ivoirien comporte un domaine foncier généralement issu du patrimoine familial et occasionnellement acquis par achat ou location (cas des allochtones).

- Elle dispose d'une organisation sociale fondée sur un chef d'exploitation, lui-même producteur direct, aidé par une main-d'oeuvre agricole composée d'actifs familiaux et/ou de salariés. A défaut d'une amélioration du détour de production, cette main-d'oeuvre se trouve fortement mise à contribution. Ainsi la pénibilité du travail devient une donnée du système agricole dominant, ce qui n'améliore pas l'image de l'agriculture aux yeux des jeunes scolarisés et déscolarisés sensés assurer la relève des paysans actuels.

- Une autre caractéristique économique de l'exploitation agricole dominante est l'inexistence d'une gestion comptable. En effet, la dimension du domaine foncier, des superficies mises en culture et la valeur des instruments mobilisés échappent à la connaissance du chef d'exploitation; du moins, leur connaissance en vue de leur planification n'entre pas dans les préoccupations des exploitants. Et rares sont les agriculteurs (même lettrés) qui prennent la peine d'établir un compte d'exploitation digne de ce nom à la fin de la campagne agricole.

Comme le montre ce bref aperçu, le système agricole dominant présente une structure productive de type régressif. Une mutation s'impose donc; elle aura pour moteur une nouvelle génération d'agriculteurs constitués de jeunes instruits qui porteront remède à l'âge, à l'analphabétisme et l'habitude sclérosante des pratiques culturelles ancestrales.

Outre cette variable endogène que constitue la structure régressive, un autre facteur, cette fois exogène, explique la nécessité de la relève paysanne; il s'agit du contexte socio-politique.

2.2.2. Les enjeux socio-politiques

La régressivité des structures productives agricoles coïncide avec le développement des facteurs socio-politiques. Ces derniers sont ici perçus comme effets de la dynamique démographique de la Côte d'Ivoire en rapport avec l'évolution économique. En effet, la structure démographique montre une forte croissance urbaine accompagnée d'un déséquilibre socio-économique entre milieu rural et milieu urbain. La croissance urbaine est due à l'immigration massive d'une part et à l'exode rural d'autre part (1). Cette tendance de l'évolution urbaine apparaît à travers l'évolution du rapport population urbaine/population rurale comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n° 4 : Evolution démographique (en 1.000 hab.)

	1960	1970	1975	1981	1984
Population totale	3.700	5.100	6.700	8.601,1	9.741,5
Population urbaine	600	1.440	2.150	3.533	4.266,6
Population rurale	3.100	3.660	4.550	5.072,1	5.474,8
<u>Population urbaine</u>	20 %	39 %	47 %	69 %	78 %
Population rurale					

Source SETIMEG 1980 et Annuaire des statistiques agricoles 1981, 1983 et 1984

(1) Projet de Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1981-1985, tome II.

Les prévisions pour 1990 tournent autour d'un rapport d'urbanisation de 85 %.

L'exode rural et particulièrement celui des jeunes est favorisé par plusieurs facteurs dont les principaux sont : la scolarisation, le caractère régressif de l'agriculture paysanne et la pauvreté relative du milieu rural en matière d'infrastructures socio-économiques et culturelles. C'est à partir de la période 1976-1980 que ce problème est ressenti avec beaucoup plus de gravité. Ainsi, le Projet de plan quinquennal 1981-1985 en fait remarquer quelques effets : "A brève échéance, les problèmes se posent en termes de déficits en forces de travail pour satisfaire les besoins alimentaires du pays et répondre aux objectifs économiques, d'une part et d'accentuation des déséquilibres régionaux d'autre part. A plus long terme, avec le départ des jeunes, c'est la dynamique du développement agricole qui peut être menacée".

En dehors de ces problèmes évoqués par le projet de Plan, l'exode rural est facteur d'aggravation du chômage urbain. En Côte d'Ivoire, le chômage a atteint des proportions inquiétantes à partir de 1980, à la suite de la baisse des cours des principaux produits d'exportation et de la recession économique mondiale. Un fait nouveau dans ce phénomène est l'apparition du chômage des diplômés d'universités, une catégorie qui ne cesse d'augmenter au fil des ans. L'ampleur de ce phénomène est ressentie par les plus hautes instances du pays si bien que fut instituée "une contribution nationale de solidarité" consistant pour l'Etat à prélever au profit des chômeurs (diplômés) 1 % du salaire de tous les fonctionnaires et agents de l'Etat.

En même temps que le chômage, se développent dans les villes et particulièrement à Abidjan, le banditisme et la criminalité. En fait, le milieu urbain "surpeuplé" connaît une dégradation sociale continue. Et l'on ne peut s'attendre à un retournement de cette tendance mais au contraire à son renforcement vers une situation explosive si des solutions ne sont pas recherchées. Ces solutions partiraient de la limitation du désengorgement des villes et de la lutte contre le développement du chômage urbain, en particulier celui des jeunes, en incitant ceux-ci à se fixer ou à rejoindre le milieu rural par le travail de la terre. C'est là le sens socio-politique de la relève paysanne et de l'installation des jeunes.

DEUXIEME PARTIE

STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'INCITATION
AU TRAVAIL DE LA TERRE

L'agriculture est une activité qui ne peut s'improviser surtout lorsqu'on nourrit le souci d'y consacrer toute son énergie (exprimée en savoir-faire) et un investissement conséquent en capital technique et financier dans la perspective de rentabiliser dans les conditions optimales cette activité. Conçue comme telle, l'agriculture franchit le cap de simple activité pour s'imposer en tant que profession. Or, toute profession a ses exigences au plan de la qualification. C'est pourquoi, une agriculture digne de ce nom ne peut connaître un essor quantitatif et surtout qualitatif que grâce à des acteurs techniquement compétents, économiquement et socialement conscients de leurs responsabilités de producteurs. Pour parvenir à ce niveau de qualification, une formation des producteurs s'avère nécessaire.

L'agriculture ivoirienne n'échappe pas à cette règle, d'autant plus que, dès les premières années de l'indépendance, les autorités compétentes ont inscrit la modernisation du secteur agricole au centre de leurs préoccupations (1). Par rapport à cette option, quelles sont les actions entreprises en faveur de la formation des agriculteurs modernes ?

Elles sont très nombreuses et ont surtout eu pour cadre plusieurs sociétés d'Etat et de vastes opérations de développement régional (SATMACI, SODEPALM, SODERIZ, CIDT, SODEFEL, AVB, ARSO etc...). Mais, dans le cadre de cette étude, nous ne nous intéresserons qu'aux structures de formation au métier d'agriculteur et celles qui en prennent le relais en offrant un cadre d'activité aux jeunes formés.

CHAPITRE I : QUELQUES STRUCTURES FORMELLES DE FORMATION A LA PROFESSION AGRICOLE

Seront écartés de ces structures les écoles agricoles de type classique. La raison en est toute simple : ces écoles ont vocation à former des diplômés dont l'ambition première est de valoriser leurs diplômes dans l'administration publique. De ce fait, on ne se préoccupera que des centres

(1) Ministère du Plan : Perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970, p. 154.

dont la formation, du reste très simple, vise à promouvoir le métier d'agriculteur. Parmi ceux-ci, on citera le Service Civique; l'Education extra-scolaire et les centres de formation liés à certaines sociétés de développement agricole.

1.1. Le Service Civique

Créé en 1961, le Service Civique est un organisme public placé sous la tutelle du Ministère de la Défense et du Service Civique. Il fonctionne, malgré son caractère plutôt militaire, comme un organisme de développement agricole. Pour ce faire, il s'adresse en particulier à la jeunesse (analphabète ou déscolarisée), et fait appel à des techniciens de l'agriculture pour l'accomplissement de ses missions. Celles-ci peuvent se résumer ainsi :

- freiner l'exode rural par le recrutement et l'installation des jeunes sur des parcelles modernes;
- améliorer les conditions de vie et de travail des paysans par la formation et l'emploi de machines agricoles;
- participer au développement national par la production agricole.

Au plan de l'organisation, le Service Civique comporte une Direction Générale, quatre Sous-Directions et 16 camps de jeunesse rurale.

La Direction Générale compte plusieurs services.

- Une école des cadres installée à Bouaké dont la vocation est de former les agents et les encadreurs de base dont le Service Civique a besoin pour atteindre ses objectifs : tractoristes, mécaniciens, chauffeurs, moniteurs d'Agriculture, infirmiers.

- Un bataillon Autonome d'intervention du Génie Rural est chargé d'intervenir sur le terrain pour la réalisation des travaux d'aménagement de blocs cultureux, de défrichement, d'ouverture et d'entretien de pistes rurales. L'intervention du Bataillon se fait par l'intermédiaire de ses différentes compagnies.

- Ces compagnies sont installées à Korhogo, à Bouaké, à Daloa et à Abengourou. C'est auprès de celles-ci que le matériel nécessaire aux travaux relevant du génie rural est obtenu.

Les quatre Sous-Directions sont réparties par zone. Celle de la zone Nord se trouve à Korhogo, celle du centre à Bouaké, celle du Sud-Ouest à Yamoussoukro et celle du Sud-Est à Abengourou.

Le Sous-Directeur de zone exerce des fonctions administratives et techniques.

- Administrativement, il représente le Directeur du Service Civique dans sa zone, exécute les consignes, procède à la notation du personnel civil, rend compte des difficultés rencontrées dans l'exercice de sa fonction, entretient des relations avec les autorités administratives, politiques et techniques de sa zone.

- Techniquement, il s'occupe de l'étude et de la conception des programmes agricoles des camps, organise la prévision et la commande des semences, des engrais et du petit outillage agricole, contrôle et fait le suivi des activités agricoles, analyse les comptes d'exploitation de la zone.

Signalons au passage que le Sous-Directeur de zone ne dispose pas de crédit de fonctionnement, le service financier étant centralisé à Abidjan.

Chaque Sous-Direction agit sur le terrain par l'intermédiaire des camps de jeunesse rurale placés sous sa tutelle. Les camps sont de ce fait l'unité de base du Service Civique. Ils constituent un centre d'éducation et de formation des jeunes.

Vu physiquement, un camp est une aire géographique à l'intérieur de laquelle sont implantés des locaux à usage multiples. Ainsi on pouvait distinguer, à l'époque du fonctionnement des camps de jeunesse rurale, les infrastructures suivantes dont la qualité et la fonctionnalité variaient d'une zone à une autre : logements des cadres, dortoirs des jeunes, bureaux, salles de classes, terrain de sport, magasins, réfectoire, infirmerie, étable et porcherie.

En dehors des locaux, les camps disposent de certains matériels et équipements. Pour les équipements, on ne reviendra pas sur la liste citée ci-dessus à propos des locaux. Disons tout simplement que les équipements socio-économiques comme les infirmeries et les écoles primaires construites dans certains camps accueillent les populations des villages voisins.

Le matériel affecté aux camps se compose généralement de véhicules (camionnettes, jeep, tracteurs), d'un émetteur-récepteur, de groupes électrogènes, de pompes aspirantes pour l'alimentation en eau potable, du petit outillage agricole et d'intrants chimiques (engrais, herbicides, insecticides etc...).

Quelles sont les conditions d'accès au camp de jeunesse rurale ?

Peuvent être recrutés comme élèves les jeunes de 18 à 30 ans indemnes de toute maladie, volontaires, originaires d'un village situé dans un rayon de 30 à 40 km et auxquels les parents s'engagent de façon ferme, à céder un lopin de terre après leur libération. Dans la pratique, toutes ces conditions ne sont pas rigoureusement respectées; ainsi, des personnes venant de villages très éloignés des camps et même des allogènes complètent l'effectif des volontaires.

Tous les volontaires sélectionnés le sont en fonction d'une enveloppe budgétaire. Mais, de 1968 à 1971, le Gouvernement confronté au problème du chômage, décide l'incorporation des "sans-emplois" par le Service Civique. Ces jeunes recrutés dans ces conditions sont appelés les I.E.H.B. (Incorporation des éléments hors budget).

Les capacités d'accueil dépassent facilement 50 personnes par promotion. Au cours de nos visites de quelques camps, en fin 1983, on pouvait noter plus de 80 recrues dans certains camps. A Abengourou où nous nous sommes attardé le plus, l'effectif des promotions recrutées de 1967 à 1980 est le suivant (1) :

Tableau n° 5 : Effectifs des promotions recrutés entre 1967 et 1980

!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!													
!	Années	!	1967	!	1968	!	1969	!	1971	!	1972	!	1974	!	1975	!	1977	!	1978	!	1979	!	1980	!	TOTAL	!
!		!		!		!		!		!		!		!		!		!		!		!		!		!
!		!		!		!		!		!		!		!		!		!		!		!		!		!
!		!		!		!		!		!		!		!		!		!		!		!		!		!
!	Effectif	!	75	!	102	!	70	!	82	!	65	!	52	!	103	!	137	!	60	!	30	!	30	!	806	!
!		!		!		!		!		!		!		!		!		!		!		!		!		!

En supposant que chaque camp a accueilli en moyenne 1.000 élèves (de sa création à 1983), on peut estimer à plus de 20.000, le nombre de jeunes qui sont passés par l'ensemble des camps sous contrôle du Service Civique.

(1) Le camp de jeunesse rural d'Abengourou fut créé en 1966. En 1970, 73, 76 et 81 il n'y a pas eu de recrutement.

Les jeunes issus du recrutement bénéficient des uniformes militaires, reçoivent gratuitement la literie et vivent sous le régime de l'internat.

La formation dispensée aux pensionnaires des camps commence au mois d'avril de chaque année et prend fin en décembre de la même année. Pendant ces 9 mois, les jeunes suivent plusieurs types de formation.

- Dès les trois premiers mois, ils subissent une formation militaire de base fondée sur les épreuves d'endurance, le maniement des armes, la connaissance des divers corps de l'armée et leur hiérarchie, le respect des supérieurs, les devoirs du soldat. Cette formation militaire tendait à les discipliner afin qu'ils considèrent le métier agricole auquel ils se destinent comme une sorte de devoir civique et l'exécutent avec honneur, dévouement et loyauté.

- Un autre aspect de la formation est l'alphabétisation, dans la mesure où le contingent de chaque promotion comporte des analphabètes à qui il faut donner quelques rudiments de connaissances en français (langage, alphabétisation fonctionnelle, etc.).

- La formation professionnelle représente la plus grande partie du programme. Elle s'oriente tout naturellement vers l'agriculture et l'élevage. Cependant, les spéculations dominantes sont fonction des conditions écologiques et de la vocation assignée à chaque région. Malgré tout, les cultures les plus représentées dans les systèmes d'association et de rotation sont les vivriers dont le riz, l'igname et le maïs constituent les plus importants.

Le contenu de la formation agricole est axé sur les techniques culturales (la préparation du sol, les techniques de plantation, les densités de semis), l'utilisation des semences sélectionnées et ses avantages, la pratique de la culture manuelle et mécanisée.

Il faut préciser que le camp ne forme pas des élèves conducteurs d'engins, puisqu'il a ses propres agents sortis de l'Ecole des cadres de Bouaké.

Dans les camps de jeunesse, il n'y a pas de place pour la spécialisation. Tous les élèves participent à toutes les activités, passent sur toutes les parcelles pendant la durée de leur formation. Les produits de leur travail ne sont pas gérés de manière autonome par chaque camp de jeunesse rurale; ils figurent au compte d'exploitation du camp tandis que les recettes sont versées au département financier du Service Civique (à Abidjan).

A la fin de cette formation, les jeunes sont retournés dans leur village d'origine qui prend alors le nom de "village sous tutelle". Et là, ils sont encadrés et suivis pendant deux ans. Fourniture de machettes et de semences, prêts de tronçonneuse, don de carburant, transport gratuit des plants au bord des parcelles sont les divers avantages auxquels les jeunes pouvaient encore avoir droit de la part du Service Civique. De plus, certains de leurs travaux (labour, pulvérisage) étaient subventionnés.

Généralement, un encadreur du Service Civique est affecté à un village sous tutelle pour suivre de plus près les activités des personnes installées.

Pendant les deux années d'installation sous contrôle du Service Civique, les jeunes perçoivent par mois 22.750 F.CFA dont 3.850 F.CFA de solde et 18.900 F.CFA de prime d'alimentation (appelée encore Prêt-Francis) (1). Avec cette somme, un compte est ouvert pour chaque élève et l'épargne ainsi réalisée remise à son propriétaire après sa libération, c'est-à-dire à la fin des deux ans d'installation dans le village d'origine. Même après cette libération, la parcelle attribuée au jeune dans le village sous tutelle reste sa propriété.

Avant leur rattachement au Ministère du Développement Rural (en 1984), les camps de jeunesse rurale étaient en sursis. Certains se trouvaient dans un état vétuste : des bâtiments délabrés, des groupes électrogènes et des pompes à eau en panne depuis des années, des lits, des matelas et des draps complètement hors d'usage.

Lorsque ces camps sont passés sous la tutelle du Ministère de Développement Rural, un bilan n'a pas été fait de leur fonctionnement mais ils ont été purement et simplement mis sous l'éteignoir.

Aujourd'hui les logements des camps comme celui d'Abengourou sont occupés par des populations de villages environnants fuyant l'onchocercose qui sévit dans cette partie de la zone.

Dans un pays où, le retour des jeunes à la terre et la modernisation agricole sont devenus le leitmotiv des autorités politiques, la remise en état de ces infrastructures comme support logistique des actions d'initia-

(1) La prime d'alimentation était en réalité de 630 F/jour à partir de 1980.

tion ponctuelle de nouveaux agriculteurs et de recyclage de paysans traditionnels ne pourra que nous être bénéfique. Il est par conséquent hors de questions d'opter pour la politique d'abandon de ces infrastructures construites à grands frais à travers la Côte d'Ivoire. Ce qui est à recevoir dans une optique de réhabilitation de ces équipements, c'est la conception même du type de formation. Celle-ci doit se fonder sur des besoins réels exprimés par les agriculteurs déjà en activité et les débutants installés depuis peu. Ces besoins devraient être clairement ressentis et perçus par les instances villageoises (groupements villageois, associations de développement) et ensuite répercutés au niveau des municipalités et des préfectures. De cette manière, le candidat à cette formation s'engage avec l'objectif de rejoindre son exploitation en étant plus performant. Grâce à cette nouvelle conception, on rendra plus service aux agriculteurs tout en décourageant les personnes qui ont toujours nourri le vœu de profiter des infrastructures d'Etat pour assouvir leur soif d'aventure. Car dans sa nouvelle version, ces centres ne devraient fournir ni équipements vestimentaires ni rémunération (ou prime mensuelle) qui, généralement sont sources d'illusion pour les jeunes fraîchement déscolarisés. Tout au plus, la fin du stage d'initiation ou de recyclage dans ces centres devrait être couronnée par des dons de petit outillage agricole.

Le Service Civique est une institution qui prend en compte dans un même lieu des jeunes de plusieurs origines (régions, villages) malgré les critères théoriques définis au départ pour régir le recrutement dans les camps de jeunesse rurale. Cet état de fait justifie la nécessité des internats, cause des démotivations dus aux déplacements, et rend difficiles les rapports entre ces jeunes et les villageois. Pour tenter de porter remède à cette situation, d'autres structures d'encadrement des jeunes ruraux ont pensé à mener leurs actions dans les lieux d'origine et de résidence effective du groupe social visé. C'est le cas de l'Education Extra-Scolaire.

1.2. L'Education Extra scolaire

Il s'agit d'une structure qui a vu le jour en 1972 à la faveur de la création du Ministère de l'Enseignement Primaire dont elle dépend. D'abord érigée en direction, elle devient quelques années plus tard un service autonome.

L'Education Extra-scolaire comporte deux volets : un volet dit "Télé pour Tous" et un volet "Post-scolaire". Le premier volet est constitué d'émissions télévisuelles à but essentiellement d'information et d'éducation visant aussi bien les élèves que les déscolarisés. Le deuxième, quant à lui, ne concerne que les déscolarisés et c'est celui auquel s'attachera notre propos. Une trentaine de centres post-scolaires ont été disséminés à travers la Côte d'Ivoire.

La mise en place de ces structures se justifie à plus d'un titre. Il s'agit de faire face à la déperdition scolaire, réagir devant l'exode rural, combler le sous-emploi rural et tenter de remédier au chômage urbain; ce projet se justifie aussi par les objectifs du Plan 1976-80 de former et installer un paysannat moderne et conscient.

Sa création tient compte des expériences de formation agricole passées aussi bien à l'intention de jeunes déscolarisés que de paysans (voir détail dans la section 1.3 de ce même chapitre).

La vocation affirmée de l'Extra-Scolaire est de préparer des agents de développement avertis et suffisamment motivés en amenant les jeunes à se procurer par leur propre travail les moyens de vivre décemment dans leur milieu (1).

Le même document précise davantage les objectifs. Il s'agit :

- " - d'entretenir et améliorer les connaissances acquises en créant les conditions d'un transfert mutuel de ces connaissances;
- de leur faire acquérir de nouveau savoir-faire en les ouvrant aux possibilités des technologies modernes;
- d'en faire des moteurs de la modernisation rurale, et pas seulement agricole, en favorisant leur participation à la vie villageoise sur tous les plans :
- des responsabilités
- des activités culturelles
- de la promotion collective et de l'éducation
- des relations avec l'extérieur (administration, SODE...)

(1) Ministère de l'Enseignement Primaire et de l'Education Télévisuelle. Direction de l'Education Extra-Scolaire. Post scolaire-Projet. Février 1977.

- à long terme, de les rendre capables de gérer une entreprise agricole ou artisanale modernisée, soit à titre individuel, soit en groupement".

Les agents de développement visés sont issus de la classe d'âge de 15 à 18 ans mêlant scolarisés et non scolarisés, garçons et filles d'un même village. Ces jeunes sont recrutés par volontariat et avec l'assentiment du village. Ils résident tous au village de façon à éviter la nécessité de l'internat et surtout à les maintenir en contact permanent avec la famille élargie.

Le groupe de jeunes ainsi constitué est sous la tutelle légale d'un Comité de parrainage villageois composé d'hommes et de femmes adultes cooptés par l'ensemble du village et les jeunes eux-mêmes. Ce comité joue le rôle de conseiller du groupe et entretient des relations régulières avec l'animateur permanent.

L'équipe d'animation, est constituée d'une part d'instituteurs formés pour la circonstance et placés auprès des inspecteurs de l'enseignement primaire et d'autre part d'agents de développement déjà présents sur le terrain.

Cette équipe d'animation intervient pour prodiguer des conseils, entreprendre des démonstrations sur le terrain, dispenser une formation théorique.

Les interventions sont axées sur les activités professionnelles choisies par les jeunes. Celles-ci, essentiellement rurales, englobent les domaines de l'agriculture et de l'artisanat. Le choix de ces activités dépend des possibilités du village et des actions de développement en cours.

De manière générale, les premières actions sont orientées vers les activités pouvant procurer, à très court terme, des revenus monétaires qui servent de capital de base pour les activités futures.

Une fois les activités choisies, les jeunes s'organisent de sorte à pouvoir combiner projets collectifs et occupations individuelles (champs personnels ou familiaux). Ainsi, soit les jeunes travaillent ensemble pendant un nombre précis de jours par semaine soit ils font des tours individuels ou par petits groupes au niveau de leurs activités communes.

Quel bilan peut-on tirer de l'expérience de l'Education Extra-scolaire ?

Les réflexions à ce niveau seront conduites à partir d'une part des exemples des centres d'Affalikro et de Grand Yapo qui ont fait l'objet d'enquête et d'autre part d'informations générales obtenues sur les autres centres post-scolaires du pays.

Affalikro qui a eu le privilège d'être le seul village choisi dans le Département d'Abengourou en 1979, comptait 50 jeunes (filles et garçons) inscrits. Au démarrage de leur première activité (la culture maraîchère) les jeunes n'étaient plus que 20. En 1982 l'effectif tombe à 17 et à partir de 1984, il n'est plus que de 6 personnes.

La première activité s'est faite sur une parcelle de 20 ares et concernait la culture de l'aubergine.

Le premier problème rencontré par ce groupe de jeunes fut celui de terrain de culture qui, malgré l'intervention du Sous-Préfet d'alors, n'a pu être résolu (1) au mieux des intérêts des jeunes. L'activité maraîchère s'est vue donc limitée, au départ, dans ses possibilités d'extension.

Ce qui semble paradoxal dans le comportement des villageois vis-à-vis de ce problème de terre, c'est que ces mêmes jeunes qui, en groupe, ont des difficultés à obtenir la terre, possèdent tous des parcelles individuelles de manioc et/ou d'igname sur des terres offertes par leurs parents. La réalité de ce paradoxe ne traduit qu'une constance dans la logique paysanne d'accès à la terre : accès relativement facile pour les membres d'une famille donnée, mais plus difficile quant les liens familiaux entre le détenteur du patrimoine et le demandeur n'existent pas (comme c'est le cas entre le groupement de jeunes et les propriétaires de terrain pris individuellement).

Malgré la faible taille de leur parcelle d'aubergine, toute la production n'a pu être écoulee aussi facilement que les jeunes l'auraient souhaité. Ainsi, le second problème, non moins essentiel posé à cette activité maraîchère est celui des débouchés pour ce produit périssable qu'est l'aubergine. Par ailleurs, certains établissements publics qui ont

(1) Ministère de l'Enseignement Primaire et de l'Education Télévisuelle. Inspection de l'Enseignement Primaire d'Abengourou I. Rapport d'activités 1979-1980.

consentis à acheter ces produits l'ont fait à crédit. Et depuis 1982, les jeunes n'ont pas été payés. En définitive, la culture de l'aubergine n'a pas répondu aux attentes des jeunes et beaucoup d'entre eux ont été découragés.

Pendant le même temps, le village de Grand Yapo recrute 36 personnes pour son expérience qui débute avec un champ de maïs d'un hectare. La production fut tellement maigre que les producteurs abandonnèrent la récolte aux soins de la famille de l'encadreur. A la fin de cette première année d'activité l'effectif des jeunes se réduit à 4 personnes.

La seconde activité embrassée par les quelques jeunes gens demeurés dans leur groupe est l'élevage avicole, et cela, aussi bien à Affalikro qu'à Grand Yapo.

Le principe de fonctionnement de ces petites fermes est simple. La Direction de l'Education Extra-scolaire n'ayant pas les moyens de ses ambitions, intervient grâce à des petits apports en nature (quelques poussins, des produits vétérinaires etc.). L'apport des jeunes, quant à lui, consiste à la confection des poulaillers.

En 1980-1981, grâce à un financement du Fonds d'Aide et de Coopération, plusieurs interventions ont pu se faire, de 1980 à 1982, dans les divers centres de jeunes. La somme totale déboursée pendant ladite période par la Direction de l'Education Extra-Scolaire est de 7.149.685 F.CFA pour 31 centres, dont 342.015 F.CFA pour Affalikro et 259.325 F.CFA pour Grand Yapo (1).

Cette petite aide permet aux centres de s'équiper et de fonctionner jusqu'à la vente de la volaille. Les recettes servent alors de fonds de roulement qui devrait leur conférer une certaine autonomie. C'est à partir de là que, pour agrandir leurs affaires, les jeunes peuvent avoir recours au crédit bancaire, souvent avec l'aval des Groupements à Vocation Coopérative du village. Dans ce cadre, les centres post-scolaires d'Affalikro et de Grand Yapo ont obtenu de la BDA, en 1983, respectivement 734.000 F.CFA et 947.000 F.CFA.

(1) Ministère de l'Enseignement Primaire et de l'Education Télévisuelle.
Direction de l'Education Extra Scolaire : Interventions de la Direction
de l'Education Extra Scolaire dans les centres de jeunes 1980-1982.

Les bénéfices obtenus de la vente des poulets ont incité certains jeunes à rejoindre le groupe post-scolaire de leur village. Malgré tout, l'effectif des jeunes organisés dans ce cadre est assez réduit et les retombées économiques insuffisantes pour les membres, comme le montre le tableau 6 des résultats.

Le service de l'Education extra-scolaire a un objectif réaliste : celui d'aider, par l'éducation, et l'encadrement, les jeunes (surtout déscolarisés) à se prendre en charge dans leurs milieu d'origine. Mais, cette structure n'a pas été à la mesure de ses ambitions, surtout par manque de moyens. Les encadreurs et les conseillers affectés à ce projet travaillent dans des conditions difficiles (manque de fonds de démarrage, de moyens de transport, reticences des parents et des jeunes eux-mêmes). Ils assistent impuissants à la réduction de l'effectif de leurs groupes suite à des problèmes d'accès aux terrains de culture, à la mévente des produits. La plupart des problèmes rencontrés par les jeunes ne pouvant trouver de solution satisfaisante au niveau des conseillers de l'Education Extra-Scolaire, ceux-ci perdent, par ce fait, toute audience auprès des jeunes qu'ils sont censés préparer comme agents de développement rural.

Par ailleurs, l'Education Extra-Scolaire a connu un relâchement dans ses activités à partir de 1983 à la suite du rappel de plusieurs conseillers extra-scolaires à reprendre dans les classes leur rôle traditionnel d'enseignant du primaire.

Aujourd'hui encore, le service de l'Education continue d'exister sans trouver la voie du succès.

Les deux institutions qui viennent d'être présentées (le Service Civique et l'Education Extra Scolaire) n'avaient pas le monopole de la formation des jeunes agriculteurs modernes. D'autres structures y ont contribué de façon significative.

1.3. Quelques autres structures de formation

Il s'agit ici de citer pour mémoire quelques opérations ponctuelles d'initiation à l'agriculture de même que certaines structures spécialisées ayant pour but l'installation des jeunes et/ou la modernisation agricole.

Les opérations ponctuelles ont généralement un caractère expérimental. Leur cadre est circonscrit à une localité dont les ressortissants ou

Tableau n° 6 : Résultats des centres en production après 2 ans d'activités avicoles 1990-1992

N°	Centres	Nbre de jeunes	Nbre de bandes	Nbre de poussins	Dépenses	Nbre de poulets vendus	Recettes	Bénéfices	Part de chaque jeune	Parts versées aux jeun.	En caisse
1	ADIAHO (Bonoua)	7	3	1.350	756.200	931	1.034.000	277.800	39.685	277.795	252.066
2	ABUBO-IE (Abobo-Gare)	6	3	1.726	944.060	1.422	1.218.180	274.120	45.686	274.120	314.686
3	ONY-DABRE (Gagnoa)	7	1	2.074	1.117.625	1.700	1.408.000	290.375	17.080	290.360	1.117.625
4	TABLE GUIKOU (Divo)	10	1	282	163.725	235	209.585	45.860	4.586	45.860	163.725
5	GUSSIGLE (Agboville)	7	3	1.120	652.330	975	920.910	268.580	38.368	268.580	217.443
6	YAFOKOI (Anyama)	4	1	206	152.570	164	164.400	11.830	2.957	11.830	152.570
7	DJESOMOUA (Bouaké)	8	1	261	170.115	234	234.000	133.885	15.635	125.000	198.915
8	BRADFORDY (Sikensi)	9	2	774	596.579	672	757.815	161.231	17.914	161.230	298.292
9	ABICUI (Dimbokro)	9	1	200	172.645	166	201.500	28.955	3.000	27.000	174.600
10	M'BADON (Bingerville)	9	1	203	131.710	198	213.700	81.990	9.110	81.990	131.710
11	AZAGUIE-ELIDA (Anyama)	6	1	300	152.540	289	239.200	86.410	14.235	86.410	153.790
12	AKAKRO (Dabou)	6	1	204	141.810	157	156.300	14.490	2.415	14.490	141.810
13	LOUGUIE (Agboville)	5	2	400	235.145	375	465.200	230.055	46.011	230.055	117.572
14	BOUNDA (Probo)	8	1	259	253.030	230	276.000	16.220	2.027	16.220	259.780
15	GRAND YAPO (Agboville)	9	4	1.070	652.168	992	1.149.075	496.907	55.211	496.900	163.042
16	ABBADU (Akoupé)	5	1	500	279.660	392	513.500	233.840	20.000	100.000	453.500
17	ADIEKRO (Diabo)	10	1	400	303.220	305	260.000	43.220	0	0	216.780
18	ASSIKOI (Adzopé)	6	1	510	282.900	305	394.115	111.215	1.000	6.000	385.115
19	BOLIKRO (Béoumi)	9	1	300	198.275	274	305.400	106.100	11.788	106.095	199.300
20	BABOUA (Daloa)	11	1	300	181.560	150	180.000	1.560	0	0	181.560
21	BONAFÉ (Daloa)	6	1	300	225.355	234	244.000	18.645	5.330	31.980	193.355
22	MOTIAMO (Bondoukou)	10	1	300	205.555	279	363.000	157.445	4.000	40.000	327.000
23	DIOGBOGOUA (Lakota)	8	1	300	268.155	260	371.100	102.945	10.000	80.000	291.100
24	AKOUEDO (Bingerville)	8	1	300	227.745	245	216.000	11.745	6.000	46.000	168.000
25	DIDOKO (Divo)	9	1	350	201.615	280	336.000	134.385	10.000	90.000	246.000
26	ZOUATA (Man)	9	1	300	182.715	150	210.000	27.285	3.000	27.000	183.000
27	ALLANGOUASSO (M'Bahiakro)	5	1	300	182.715	271	352.000	169.585	20.000	100.000	252.300
28	AFFALIKRO (Abengourou)	8	1	500	285.000	448	537.600	252.600	20.000	160.000	377.600
29	GROSO (S/P de Brobo)	12	1	200	126.430	169	202.500	76.370	5.000	60.000	142.800
30	BANDRO (Bouaké)	7	1	400	236.430	372	446.400	209.970	20.000	140.000	306.400
31	SANO (Bonoua)	10	1	350	259.560	297	397.710	138.150	13.000	130.000	267.710

Source : Direction de l'Education Extra-Scolaire

résidents en sont les principaux bénéficiaires. On peut citer dans ce sens :

- les coopératives agricoles post-scolaires et centres expérimentaux installés depuis 1967 à Assikoi (Département d'Adzopé), Bassam, Bouaflé, Duékoué, Katiola, N'Guessankro (Département de Bongouanou), Brobo, Guibéroua, Dabou, Gagnoa, Guiglo, Korhogo et Man. Ces actions ont sombré très vite dans l'oubli par manque de succès évident et surtout faute de motivation.

- L'installation de blocs cultureux de caféiers par la SATMACI à Zatta (Département de Yamoussoukro), Agboville et Soubré et d'ananas par la SODEFEL à Tiassalé, Dabou et Ono (S/P de Bonoua).

De ces expériences, seules celles de la SODEFEL semblent connaître des succès, de sorte qu'elle a été étendue non seulement à d'autres régions mais aussi aux spéculations légumières. Ces expériences, outre leur volet initiation des agriculteurs, visent l'installation définitive des paysans sur les parcelles mises à leur disposition.

Les centres spécialisés dans la formation des agriculteurs ont été ceux de la SODERIZ et ceux des "Volontaires du Développement". Ces centres, placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture sont construits à proximité d'aménagements agricoles où se déroule la formation pratique. Ils accueillent des stagiaires provenant de toutes les régions du pays. Le groupe visé par cette formation est la jeunesse. Ces jeunes sont hébergés sur le centre pendant environ 6 mois au cours desquels les stagiaires s'initient à la riziculture irriguée et à la conduite des machines agricoles.

Les centres SODERIZ existaient à San Pédro, Korhogo et Yamoussoukro, ceux des "Volontaires du Développement" à Dabou et Man.

Le passage dans ces centres n'implique pas l'installation dans le site où la formation a été reçue. En effet, à la fin de leur initiation, les jeunes qui manifestent l'intention de s'installer à leur compte obtiennent des parcelles dans n'importe lequel des aménagements réalisés pour l'occasion. Ce sont ces centres qui ont fourni la majorité des premiers locataires des périmètres rizicoles de San Pédro, de Yabra et de Korhogo.

Aujourd'hui, ces centres n'existent plus. Mais quelques-unes de leurs infrastructures servent encore les jeunes installés : les magasins de stockage et les bâtiments d'hébergement des stagiaires.

CHAPITRE II : LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET LEURS BENEFICIAIRES

Ce chapitre expose le cadre organisationnel dans lequel exercent les agriculteurs sélectionnés, de même que le profil socio-démographique de ces acteurs économiques. Selon l'approche méthodologique définie (cf. supra), ce cadre d'activité est soit le modèle d'inspiration étatique (M.I.E.) soit le modèle d'initiative individuelle (M.I.I.). Ainsi, dans un premier temps seront présentées les infrastructures relevant du premier modèle cité.

2.1. Infrastructures relevant du modèle d'inspiration étatique

Ce sont des infrastructures modernes mises gracieusement à la disposition des agriculteurs; elles peuvent avoir deux origines principales : la première est l'Etat qui au moyen d'importants investissements, conçoit et finance les aménagements. La deuxième origine est constituée par les organismes de coopération bilatérale ou internationale qui, sous couvert de l'Etat, réalisent les projets de développement agricole.

Une autre caractéristique de ces infrastructures est qu'elles sont édifiées sur des terres appartenant à l'Etat ou sur des domaines villageois purgés du droit coutumier de sorte que les villages situés à proximité de ces aménagements agricoles ne peuvent se prévaloir propriétaires des domaines ainsi mis en valeur, même si dans certains cas comme à Sakassou, des villages pensent avoir été arbitrairement dépossédés d'une partie de leur patrimoine foncier, et cela sans indemnisation.

L'objectif assigné à ces réalisations agricoles est de parvenir à asseoir un appareil de production moderne permettant d'atteindre des rendements élevés. C'est la raison pour laquelle ces réalisations comportent une structure technique et une superstructure représentée par les services étatiques d'organisation économique et sociale.

La structure technique a pour base l'infrastructure hydraulique; elle comporte la viabilisation agricole du domaine par le nivellement du terrain et l'installation des ouvrages hydrauliques (station de pompage, canaux d'irrigation, vannes, diguettes, drains etc...). L'ensemble de ces travaux vise une parfaite maîtrise de l'eau des rivières ou des fleuves avoisinants en vue de son utilisation à des fins agricoles. La maîtrise de l'eau suppose aussi une allocation rationnelle de cette ressource de premier

ordre en culture irriguée. Aussi, une planification de son utilisation s'impose-t-elle aux bénéficiaires.

Outre les ouvrages hydrauliques, la structure technique englobe les semences sélectionnées dont la vulgarisation auprès de tous les paysans des périmètres concernés accroît les chances de succès des projets mis en place. Entre aussi dans le répertoire de cette structure, la mécanisation agricole, les nouvelles techniques culturales liées aux spéculations végétales adoptées.

Pour parvenir à une totale maîtrise de cette structure technique, on a pensé à s'orienter vers l'installation des jeunes paysans a priori plus ouverts aux innovations agricoles.

Quant à l'aspect désigné sous le terme de superstructure, il est l'émanation des autorités politiques et s'impose aux paysans; il s'agit des diverses conditions d'accès aux intrants, aux prestations de services et des conditions de vente des produits; il s'agit également de l'animation en vue de l'organisation coopérative des paysans, toute chose intéressant la formation économique-sociale des paysans dont la responsabilité est confiée aux sociétés d'encadrement.

Les infrastructures étudiées dans le cadre du modèle d'inspiration étatique sont au nombre de trois et comptent parmi les plus importants aménagements hydro-agricoles modernes réalisés au compte exclusif d'exploitants individuels. Ce sont les projets Yabra (dans le Département de Yamoussoukro), San Pédro et Sakassou. Ces projets ont été spécialisés dans la monoculture du riz.

Comment sont nés ces projets et comment se présentent-ils aujourd'hui ?

2.1.1. La Coopérative agricole du Yabra

C'est la dénomination du Périmètre rizicole de Yabra depuis sa restructuration en coopérative en 1985. Cependant, dans la suite de l'exposé on utilisera indifféremment les vocables suivants : Projet Yabra, Périmètre rizicole de Yabra, Aménagement hydro-agricole de Yabra, Opération Yabra.

Le Projet Yabra est un vaste ensemble hydro-agricole de sept périmètres rizicoles aménagés autour de la ville de Yamoussoukro sur mobilisation de toutes les ressources en eau des bassins versants de deux marigots dénommés "Yabra" et "Kpoussou" dont le plus important, le Yabra, donne son

nom au Projet.

Cet ensemble couvre actuellement une superficie maximale exploitable de 1.200 ha dont environ 1.000 ha sont voués à la riziculture irriguée et où la presque totalité des opérations culturales (labour, pulvérisage et récolte) était faite mécaniquement.

Le Projet a été conçu en 1972 avec pour objectifs :

" 1) - de mettre en place un appareil de production rizicole à haut rendement pour un bas prix de revient;

2) - d'adapter le paysan à cet appareil de production qui puisse lui assurer sur sa parcelle de 2 ha, quelles que puissent être les années de sécheresse, un rendement moyen de 4 tonnes/ha/cycle, lui procurant ainsi, un revenu moyen mensuel net de 50.000 à 70.000 F.

3) - assurer l'accroissement indispensable des revenus agricoles, aujourd'hui source d'exode rural massif, tout en touchant le plus grand nombre de jeunes, d'avantage concernés par cet exode.

4) - enfin, valoriser au maximum et au mieux les ressources en eau mobilisées ainsi que les infrastructures et les équipements" (1).

L'ambition de départ était la réalisation en 3 ans d'un ensemble de 2.300 hectares en mobilisant toutes les ressources en eau des bassins versants des deux marigots. Aujourd'hui cet objectif est atteint à 50 %; il a consisté à :

- la création à l'aval de barrage, des périmètres de Nanan et de Subiakro sur la rivière Kpoussou et ceux de Séma, Zatta et Yaora sur le Yabra;

- l'aménagement d'une plaine alluviale par pompage du fleuve Bandama.

Les aménagements hydro agricoles de Yabra présentent les caractéristiques suivantes :

- d'abord celles des périmètres irrigués. Elles sont résumées par le tableau 7.

- Les infrastructures hydrauliques sont représentées par deux barrages de retenue d'eau créés en 1970, l'un irriguant 10,2 hectares à Nanan et l'autre 28,2 hectares à Subiakro.

(1) TCHOBO Alfred : Notes techniques sur les aménagements du Projet Yabra.

CIDT-Unité Agricole Centre. Antenne des Aménagements Yamoussoukro, 1984.

- Les équipements hydromécaniques ont pour base une station de pompage sur le Bandama située à 8 km environ du confluent de ce fleuve avec la rivière Yabra. Ils sont destinés à l'alimentation du canal principal d'un réseau d'irrigation qui dessert un périmètre rizicole de 730 hectares.

- Les infrastructures de collecte et de stockage sont : 8 hangars et magasins, 3 aires de séchage, 2 abris de station de pompage ou de groupe électrique, un atelier de réparation mécanique.

- Les infrastructures d'accueil existant sur les périmètres sont une villa de chef de ferme (située à Séma), 13 logements destinés aux moniteurs et ouvriers (à Séma, Zatta et Yaora), 6 logements de gardiens et 100 logements de paysans dont 97 dans la seule Plaine Alluviale. Ces logements de paysans construits par l'Etat sur prêt BIDA au profit des paysans sur le site du Projet constituent, avec l'ensemble de leur environnement, ce que nous appellerons la cité agricole. Il existe aussi une école primaire dans cette cité.

Financés par l'Organisation Internationale du Café (OICI) les investissements se décomposent comme suit :

- 500.000 F.CFA/ha pour le défrichement, l'aménagement en courbe de niveau les infrastructures hydrauliques et de circulation;
- 100.000 F.CFA/ha pour la création de la station de pompage;
- 250.000 F.CFA/ha pour la création du barrage du Yabra;
- 350.000 F.CFA/ha pour la création des autres barrages;
- 170.000 F.CFA/ha pour les investissements en matériel de production.

En rapport ce coût à la surface aménagée nette (910 hectares), on atteint 1.246,7 millions de F.CFA d'investissement pour l'ensemble du Projet, et cela sans inclure les infrastructures de collecte, de stockage et d'accueil. Ce cas donne une idée du coût de réalisation très élevé de tels aménagements (1).

Le Projet Yabra a d'abord été exploité en régie (production et commercialisation) par la SODERIZ de 1972 à 1974 avant d'être cédé aux paysans qui, dans la majorité des cas, provenaient des Centres des Volontaires du

(1) Voir à ce sujet l'étude de R.D. HIRSCH et collaborateurs sur la riziculture en Côte d'Ivoire, p. 61.

Développement (C.V.D.) et des centres de formation SODERIZ. Ainsi, de 1974 à 1976 environ 650 jeunes investissent le périmètre, convaincus de son orientation sur les techniques modernes de culture, pour avoir vu fonctionner le périmètre en régie SODERIZ ou, tout simplement, pour en avoir entendu parler. La ruée des jeunes vers ce projet était due également au fait qu'il laissait entrevoir des gains monétaires assez confortables et donc un mieux être, en milieu rural.

Au fil des années, le nombre des agriculteurs à Yabra n'a cessé de diminuer, se situant aujourd'hui à 143 personnes. Cependant, la population installée sur le site du Projet a augmenté : on compte en 1987, environ 1.200 personnes dont 550 enfants scolarisables. La visite du Chef de l'Etat aux paysans de Yabra en juillet 1985, et sa souscription au capital de la coopérative (10.000.000 F.CFA), ont fait naître un nouvel espoir chez les jeunes installés sur les périmètres de Yabra; espoir de voir s'aplanir toutes leurs difficultés présentées au Président de la République sous forme de doléances.

Le Projet Yabra a connu une évolution dans son équipement en matériel de production. En effet, lorsqu'ils étaient encadrés par la SODERIZ, les paysans utilisaient, pour les opérations les plus importantes, des chaînes motorisées ayant comme matériel central, de gros tracteurs. Les tracteurs étaient introduits sous forme de test, si bien que les frais d'entretien courant et de réparations incombait à la société d'encadrement. Cela ne pouvait qu'avantager les paysans dont les charges réelles se trouvaient ainsi réduites. De même, de telles conditions de travail mécanisé devaient être sources d'illusions au niveau des jeunes agriculteurs qui souhaitaient voir cette option agricole se poursuivre. Malheureusement, la SODERIZ fut dissoute en 1978, sans qu'elle ait pu tirer le bilan de ses tests. Et c'est la CIDE qui devait avoir la lourde tâche de lui succéder à l'encadrement. Opter pour la grande motorisation imposait des charges que le paysan ne pouvait supporter. Aussi, la CIDE a-t-elle orienté les agriculteurs vers la petite motorisation en leur proposant l'acquisition de motoculteurs. Cette option visait un autre but : responsabiliser les paysans en les encourageant (facilité de crédit) à acheter individuellement leur matériel.

En dehors des motoculteurs, le reste du matériel de production est propriété de la coopérative ou simplement gérée par elle.

;

Tableau n° 7 : Caractéristiques des périmètres irrigués

Périmètre	Surface dominée	Surface aménagée brute	Surface aménagée nette	Surface irrigable année normale	Surface irriguée 1e et 2e cycles campagne 84-85
<u>Bassin versant du Kpoussou</u>					
Nanan	40	40	35	35	
Subiakro	140	140	120	100	
	---	---	---	---	---
	180	180	155	135	252
<u>Bassin versant du Yabra</u>					
Séma	90	65	55	45	
Zatta	85	85	60	50	
Yaora	215	175	100	80	
Yabra I	250	-	-	-	
	---	---	---	---	---
	640	325	215	175	45
<u>Plaine alluviale du Bandama</u>					
Par barrage Yaba II	200	200	160	160	
Par station pompage	450	450	380	380	
	---	---	---	---	---
	650	650	540	540	620
TOTAL GENERAL	1.470	1.155	910	850	

Source : CIDT, Unité Agricole Centre, Direction Secteur Yamoussoukro

En 1987, l'inventaire du matériel de production disponible à Yabra se présente comme suit : 2 tracteurs Fiat, 10 petits tracteurs DAEDONG, 50 motoculteurs.

Au plan de la gestion de l'opération Yabra, outre la société d'enca-drement qui supervise les activités de production, existe au niveau des paysans une coopérative créée depuis 1984, ce qui confère aux agriculteurs une certaine autonomie. Les paysans ont engagé dans ce cadre, un comptable privé, achètent eux-mêmes leur paddy sur place, le conditionnent et le livrent à l'usine. Grâce à la coopérative, ils s'adressent désormais direc-tement à leurs fournisseurs et clients. Auparavant, les paysans étaient regroupés dans dix (10) groupements à vocation coopérative (G.V.C.) gérés par un comité élu. Celui-ci comprenait trois commissions ayant des attri-butions précises: mise en place des facteurs de production, suivi du maté-riel agricole et commercialisation du paddy. Mais, la gestion était effec-tivement aux mains de la CIDD qui jouait le rôle d'intermédiaire entre les GVC et leurs différents partenaires.

La structure de l'opération Yabra se retrouve, dans ses grandes lignes, à San Pedro et à Sakassou; il s'agit en l'occurrence des objectifs et de la conception des infrastructures de base. Ce qui diffère par contre, ce sont le contexte de mise en place de chaque projet et la quantité ou le type de matériel agricole. En conséquence, la présentation des deux der-nières opérations sera très brève, et ne soulignera que les différences vraiment significatives.

2.1.2. Le périmètre rizicole de San Pedro

S'inscrivant dans un vaste projet de l'ex-ARSO (Autorité pour l'Amé-nagement de la Région Sud-Ouest) visant l'autosuffisance alimentaire et l'installation des jeunes déscolarisés qui a débuté en 1973, le périmètre rizicole de San Pedro est aménagé dans la plaine alluviale de la rivière San Pedro arrosant la ville du même nom. Les opérations d'aménagement ont été poursuivies par l'ex-SODERIZ qui, de 1973 à 1977, a réalisé 450 hec-tares. La seconde tranche estimée à 200 hectares a été aménagée de 1977 à 1979 par la SODEPALM qui, à la dissolution de la SODERIZ, a pris le relais de celle-ci.

Aujourd'hui ce périmètre de 650 hectares aménagés ne dispose que de 450 hectares exploitables répartis en 4 blocs (Nord, Ouest, Centre et Sud-Est).

Le peuplement de ce périmètre s'est fait par vagues successives. Le premier groupe de personnes installées est composé de jeunes recrutés à San Pedro (ville), suivi d'un groupe d'encadreurs SODERIZ démissionnaires en 1976. La deuxième grande vague est constituée par des jeunes provenant des centres des Volontaires du Développement de Dabou, en 1977. Cette vague d'arrivée est suivie par deux autres : celle de l'Atelier régional de formation SODERIZ de Daloa puis celle du centre de formation de Man. En dehors de ces personnes dont on peut dire qu'elles ont été orientées et affectées dans un cadre organisé, d'autres candidats (Ivoiriens, Maliens et Burkinabè) sont venus individuellement se faire recruter par la SODEPALM. De sorte qu'en 1980, on a atteint le plus fort effectif de ce périmètre : 231 personnes (dont 164 jeunes et 67 adultes) (1). Aujourd'hui, l'effectif des agriculteurs s'est réduit à 150 personnes qui, avec leur famille donnent, en 1987, une population de 725 âmes (2) vivant essentiellement des activités de la plaine alluviale de San Pedro.

Cette plaine présente les structures d'accueil et techniques suivantes.

- Structures d'accueil. Elles comprennent des maisons dites d'accueil construites par la SODERIZ pour loger les jeunes à leur début, une cité agricole créée en 1979-80 sur emprunt ENDA et comportant 45 bâtiments, une école primaire, une petite salle de réunion. Il a été construit un bâtiment prévu pour servir d'infirmerie et un château d'eau qui, en 1988, ne sont pas encore en fonctionnement.

- Structures hydrauliques et hydromécaniques. Il n'existe pas de barrage de retenue d'eau. L'eau d'irrigation est fournie par trois stations de pompage qui alimentent un réseau de canaux principaux et secondaires longs respectivement de 28.630 mètres et 7.700 mètres.

(1) Entretiens avec M. DJAMALA, responsable du Projet Riz à la Direction Régionale Sud-Ouest. San Pedro le 19/12/84.

(2) C.C.G.R. : Périmètre rizicole de San Pedro. Lettre du 10/08/87 à Monsieur le Préfet de San Pedro.

- Equipement agricole. Malgré l'objectif de modernisation affiché par ses concepteurs, l'Opération San Pedro ne s'est pas orientée vers la grande motorisation mais plutôt vers la petite en adoptant dès le départ le motoculteur et en pratiquant la récolte manuelle pendant plusieurs cycles de culture.

Le parc de matériel comprend à ce jour 53 motoculteurs devenus très vieux, 2 moissonneuses et 70 batteuses à moteur.

La gestion de ce parc et de l'ensemble des infrastructures est assurée au niveau des paysans, par 13 groupements à vocation coopérative (créés de 1976 à 1980) aidés dans leurs tâches par la société d'encadrement (SODEPALM). Depuis juin 1985, suite aux nombreuses difficultés rencontrées par les paysans (1), un comité a été mis en place pour coordonner l'activité des différents GVC. C'est le Comité central de gestion pour le redressement (C.C.G.R.) comprenant à la fois des paysans et des responsables de l'encadrement.

2.1.3. L'aménagement hydro-agricole de la Loka

Le Périmètre de Sakassou est ainsi appelé à cause de la rivière Loka située à 3 km de la ville de Sakassou et dont la plaine alluviale a été aménagée pour l'opération dont nous allons faire connaissance.

Le Projet Sakassou trouve son origine dans les orientations du Séminaire sur le "Développement de l'agriculture de Savane" organisé à Taabo par l'ex-AVB en 1979. En effet, le souci exprimé alors était le développement des infrastructures de base dans les sous-préfectures de l'intérieur du pays en offrant à ces villes les opportunités d'acquérir les capitaux nécessaires à la réalisation de leurs infrastructures; d'où la création de domaines agricoles importants autour de ces villes et dont les effets induits seraient très significatifs.

Ces domaines devraient comporter des exploitations agricoles modernes et mécanisées, ayant comme base le secteur vivrier de façon à pouvoir suivre l'évolution rapide des besoins

(1) Cf. lettre du CCGR en date du 10 août 1987 adressée au Préfet de San Pedro.

du pays. Cette politique devrait être promue par les petits centres urbains et à l'échelle de l'ensemble du pays (1).

Dans cette optique, Sakassou est un projet pilote d'un important programme de création de périmètres similaires dits "Domaines Agricoles péri-urbains de l'Etat" associés chacun à une petite ville qui en serait la promotrice et l'animatrice.

Démarré en 1981, à partir des études effectuées par l'ex-AVB, le Projet Sakassou occupe à présent 130 hectares de riz irrigué répartis en 7 blocs dont l'un sert à la formation des nouveaux stagiaires prétendants à l'installation. L'objectif à terme est de porter cette surface irriguée à 650 hectares. Cette opération possède aussi 130 hectares affectés aux cultures de plateau pour un objectif de 600 hectares, le tout situé sur des terres villageoises purgées des droits coutumiers.

Le BETPA (Bureau d'études techniques des projets agricoles), société d'Etat placé sous la tutelle du ministère ivoirien de l'Agriculture, est le premier responsable du Projet Sakassou. Mais, la gestion proprement dite est assurée par le BDPA (Bureau pour le développement de production agricole, société d'études française). Le BDPA agit, théoriquement parlant, sous le contrôle du BETPA ivoirien. Cette gestion a été confiée au BDPA, "pour des raisons budgétaires, par le ministère de la construction et de l'urbanisme, maître d'ouvrage..." (2). Le rôle du BDPA se situe au niveau du centre d'appui technique qui s'est progressivement installé de 1981 à 1982. Son mandat s'exerce à travers la mise à disposition du centre d'appui d'un expert résident. Ses principales fonctions sont :

- gérer le domaine aménagé,
- mettre au point le ou les type(s) d'exploitation,
- assurer la comptabilité des dépenses et des recettes,
- fournir des prestations de services aux agriculteurs du domaine.

De 1982 à 1985, le centre d'appui a exploité en régie une partie du domaine (30 hectares), ce qui lui donnait une autonomie financière pour jouer efficacement le rôle qui lui était assigné. Les ressources de ce

(1) Ministère de la Coopération (France), SETIMEG (1980).

(2) BDPA (1980) - rapport sur le fonctionnement du centre d'appui.

centre provenaient de deux sources principales : les avances faites par le BDPA et les recettes de l'exploitation (vente de produits, remboursement de prestations).

Après la dissolution du BETPA et la remise du Projet Sakassou à la SODEFEL (Société de développement des fruits et légumes), le centre d'appui, tel qu'il est décrit ci-dessus, fut supprimé en 1985. Désormais le Projet est géré directement par la SODEFEL qui n'a maintenu sur le périmètre que des agents d'exécution à la tête desquels se trouve un ingénieur des techniques agricoles. Même le poste de comptable a été supprimé et son titulaire affecté auprès de la Direction de la SODEFEL.

Comme les projets précédents, Sakassou attire beaucoup de personnes. Aussi, a-t-on mis en place un comité de développement qui sélectionne les postulants avant le deuxième tri opéré par la société d'encadrement. Les critères de sélection affichés sont la jeunesse, la détermination, la motivation et la réceptivité, des qualités (à part la jeunesse) somme toute difficilement vérifiables le jour où le candidat se présente devant le comité ou le responsable de l'encadrement...

Les volontaires retenus proviennent de la ville de Sakassou (sans distinction de nationalité et d'ethnies) (1) et des villages environnants dont la plupart ont cédé leurs terres pour l'aménagement; il s'agit de N'Zokossou, Golibiénou, Pétébonou et N'Gbédjokoffikro.

L'effectif du périmètre de Sakassou a évolué positivement, contrairement à celui des deux autres aménagements. Sans doute, cette situation est-elle due au caractère encore récent de l'opération Sakassou et au succès technique relatif de celle-ci, comme nous le verrons dans la 3e partie du texte. De 76 personnes après deux ans de fonctionnement, l'effectif est passé à 87 en 1986 pour atteindre 106 (dont 7 femmes) en 1987 à la faveur des travaux d'extension réalisés à partir de 1986. Aujourd'hui la population totale vivant directement des activités du périmètre de Sakassou est de 842 personnes dont 95 épouses et 341 enfants.

Les paysans étant recrutés dans la ville de Sakassou et dans les villages environnants peu éloignés du Périmètre, la construction de cité agricole ne s'impose pas comme une nécessité, contrairement à ce qui s'est

(1) Cf. section 1.3 de la 2e partie du texte.

passé à Yabra et à San Pédro. Les paysans vivent donc au milieu de leurs familles; il n'y a donc pas, pour ainsi dire, de problèmes de déracinement surtout pour les jeunes.

Au plan des infrastructures techniques, le périmètre de Sakassou a une seule station de pompage sur la rivière Loka et ne possède pas de barrage de retenue d'eau; il dispose de deux hangars; l'un comme atelier du matériel agricole, l'autre pour le stockage des produits.

Le matériel agricole comprend en 1987 : 6 tracteurs de 45 CV, 2 semoirs, 6 charrues, 2 gyrobroyeurs, 8 motoculteurs, 6 batteuses à moteur, des faucheuses-endaineuses.

Au plan de la gestion des activités, en dehors de la société d'encadrement, deux groupements à vocation coopérative ont vu le jour en 1986 pour responsabiliser davantage les paysans dans leurs propres affaires.

On peut résumer les caractéristiques principales du système agricole dominant du modèle d'inspiration étatique comme suit :

- monoculture du riz à Yabra et à San Pédro et polyculture encadrée et/ou mécanisée à Sakassou;
- stabilisation des cultures; une seule et même parcelle est mise en valeur sans repos;
- forte consommation d'intrants (herbicides, engrais, insecticides);
- mécanisation de plusieurs opérations agricoles, d'où faible consommation de main-d'oeuvre.

Outre le riz irrigué, les agriculteurs s'adonnent, en dehors des blocs aménagés, au riz pluvial et à plusieurs autres cultures de plateau (manioc, maïs, banane plantain, igname) dont le but principal est l'auto-consommation familiale.

Les membres de chacune des trois opérations sont organisés en GVC dont le rôle est d'assurer la commercialisation du riz et de garantir les emprunts auprès de la BDA à des fins d'équipement et d'achat de facteurs de production. Les opérations de San Pédro et de Sakassou sont restées au stade d'organisation pré-coopérative tandis que celle de Yabra a transformé ces nombreux GVC en une coopérative, accomplissant ainsi un pas décisif dans l'organisation et la responsabilisation des paysans. Grâce à une telle structure coopérative dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale, les agriculteurs bénéficient désormais d'un atout pour prendre en main la gestion de leurs propres activités.

2.2. Le village comme cadre d'installation ou M.I.I.

Contrairement à la formule d'installation étatique dans laquelle les infrastructures, initiative et/ou oeuvre des pouvoirs publics avec ou sans participation d'organismes internationaux, sont érigées sur des terres dont le contrôle effectif échappe au régime foncier traditionnel, le modèle d'initiative individuelle (M.I.I.), lui, tombe sous le coup des grands principes qui régissent l'accès à la terre en milieu villageois.

Quels sont les grands traits de ces principes fonciers villageois ?

A l'origine, les ressortissants d'un village avaient un simple droit d'usage sur les terres de leur village; ils n'en étaient pas propriétaires (avec possibilité d'aliéner la terre par vente ou autres transactions) mais simples usufruitiers. Cependant, les familles et même des particuliers avaient des aires d'influence; celles-ci étaient constituées grâce au travail accompli dans la forêt (lieux de chasse, de pêche et de culture etc...) au fil du temps. De cette manière, aucune portion de terre n'appartenait a priori à un individu ou à une famille, de sorte que les chefs de village étaient de simples garants de l'ensemble du domaine foncier villageois sans en être les propriétaires exclusifs, ni même les gestionnaires. Cela est tellement vrai qu'aujourd'hui comme hier, tout étranger désireux de s'installer comme agriculteur dans un village obtient la terre d'un chef de famille qu'il choisit comme tuteur. Le chef de village, comme cela se doit, est le premier à donner son accord pour accueillir l'étranger dans le village. Dans le cas où il est lui-même le tuteur de l'étranger, le chef du village ne peut céder à son hôte une terre dans n'importe quel espace du village mais plutôt dans une aire placée sous son propre contrôle en tant qu'agriculteur. En vertu du processus de constitution des aires d'influence dans les villages, il n'existe presque pas de terre sans maître. Avec l'avènement des cultures pérennes dans certaines régions et de l'agriculture de rente en général, les principes fonciers, traditionnellement assez lâches, ont gagné en rigueur et les droits d'usage se transforment sans cesse en droit de propriété de fait. Chaque famille protège jalousement ses acquis, que les terres en question soient constituées de forêts, de cultures ou de jachères. Dans ce contexte, en dehors des domaines classés par l'Etat et des parcelles vendues à des étrangers par quelques villageois, seules les personnes originaires d'un village précis

peuvent espérer accéder à une partie des terres que leurs familles ont constituées par leur travail et leur initiative. Les seules terres qui paraissent encore accessibles (après négociation) par les étrangers sont les bas-fonds marécageux considérés par les paysans de certaines régions comme sans valeur agricole. En définitive, ce serait une ignorance impardonnable des principes fonciers villageois que de croire que certaines terres, notamment les jachères, sont sans maîtres et qu'on pourrait aisément les mettre gracieusement à la disposition de personnes de n'importe quelle origine géographique.

C'est fort de ces principes villageois que les jeunes qui, faute de mieux, sont contraints de pratiquer l'agriculture, choisissent de se diriger vers leur village d'origine pour obtenir plus facilement la terre auprès des membres de leurs familles.

Outre cet avantage que présente le village d'origine pour les jeunes, on peut évoquer les conditions de dépendance de ceux-ci vis-à-vis de leurs parents, ce qui leur garantit l'accès gratuit à un logis et à la nourriture. Même si l'environnement psycho-sociale du village n'encourage pas le retour des jeunes à la terre dans les mêmes conditions pénibles que leurs parents, une présence de ceux-ci dans les foyers de leurs parents traduit une certaine dignité par rapport au parasitisme et à la situation de mendicité qu'ils connaissent en ville auprès de personnes avec lesquels les liens de parenté demeurent souvent assez flous. Il n'empêche, toutefois, que cette perception psychologique de la situation à laquelle il est fait allusion n'est pas appréciée de la même manière par tous les jeunes, sinon tous les déscolarisés sans emploi auraient déserté les villes au profit de leur village.

On comprend facilement l'attitude passive des jeunes vis-à-vis de l'installation dans le cadre du modèle d'initiative individuelle. Ce dernier suppose en effet l'inexistence d'infrastructures techniques d'accueil. Ainsi les personnes confrontées à ce modèle ne bénéficient ni de défrichements gratuits ni d'aucune autre faveur pouvant les inciter. Une bonne idée serait par exemple de les considérer comme prioritaires dans certaines actions telles la distribution des semences de cultures vivrières ou de rente et les opérations de vulgarisation. Par ailleurs, aucune attention particulière n'est portée sur ces jeunes par les sociétés d'encadrement de manière à les sécuriser au plan de leur nouvelle activité qui, il faut l'avouer, demande du courage et surtout de la persévérance. Au lieu de

telles actions spécifiques en faveur des jeunes qui ont eu le courage d'entreprendre quelque chose, on abandonne ces nouveaux agriculteurs à eux-mêmes, tout comme ils le sont au moment de prendre leur première décision d'intégrer le monde rural.

Cette décision qui dérive des seules volonté et initiative des jeunes ne survient qu'à la suite de certaines circonstances. Le désespoir causé par une expérience urbaine sans lendemain, l'impossibilité pour tous les jeunes de bénéficier des infrastructures agricoles modernes créées par l'Etat dans certaines régions (leur capacité d'accueil étant limitée) et le manque de fonds de départ apparaissent comme les causes du retour des jeunes déscolarisés dans leur village d'origine en vue d'entreprendre des activités agricoles nécessitant de faibles moyens matériels. Ainsi donc, autant le modèle d'inspiration étatique attire par ses infrastructures modernes et la publicité qui en est faite, autant le modèle d'initiative individuelle passe pour un pis-aller.

La formule individuelle d'installation fait référence à des parcelles individuelles dispersées dans le terroir villageois et dont la localisation obéit aux principes de propriété familiale, tandis que la formule étatique suppose, elle, un bloc de terre d'un seul tenant réparti en parcelles individuelles qui sont distribuées aux paysans selon certains critères (voir 3e partie).

A l'opposé du modèle étatique qui bénéficie d'un encadrement assez dense et dont certaines infrastructures ont pour maître-d'oeuvre une société de développement, le modèle individuel ne profite que d'interventions sporadiques de quelques agents d'encadrement.

1.3. Les bénéficiaires des diverses structures

Il s'agit de présenter ici les principales caractéristiques socio-démographiques des personnes qui exercent leurs activités agricoles dans le cadre de l'un ou l'autre modèle. Cette présentation sera faite en scindant en deux groupes les acteurs agricoles, et ce, par conformité aux deux modèles d'installation définis.

Les caractéristiques retenues sont l'âge, la situation familiale, la nationalité et l'ethnie, le niveau d'étude et la formation professionnelle.

Ces variables ont été observées dans un échantillon de 270 individus pour le modèle d'inspiration étatique et de 66 personnes pour le modèle d'initiative individuelle.

Tableau n°8 : Age au moment de l'installation et activités antérieures

Types de modèle					

Tranche d'âge	Modèle d'inspiration étatique		Modèle d'initiative individuelle		
Moins de 21 ans	45	17 %	24	37 %	
21 à 25 ans	65	24 %	33	51 %	
26 à 30 ans	62	23 %	8	12 %	
31 à 35 ans	51	19 %	-	-	
35 ans et plus	47	17 %	-	-	

Le tableau ci-dessus montre que la majorité des personnes aujourd'hui installées dans les structures agricoles enquêtées ont débuté leurs activités relativement tôt. Dans le modèle d'inspiration étatique, 64 % des agriculteurs avaient moins de 31 ans au moment de leur installation tandis que 17 % seulement excédaient 35 ans au même moment. Cet état de fait peut être dû à l'attrait qu'un tel modèle exerce sur les jeunes.

Cette tendance générale occulte certains cas particuliers, par exemple ceux du Projet Sakassou où l'on dénombre 47 personnes sur 106 (soit 43,3 %) âgées de plus de 35 ans (dont 30 ont plus de 50 ans) au moment de leur première année de participation au projet. Une telle situation s'explique par le contexte-même du Projet Sakassou. En effet, dès les premières années de son fonctionnement, le Projet Sakassou a accueilli très peu de jeunes. La première vague d'agriculteurs était constituée par des volontaires parmi lesquels une majorité d'allogènes chefs de famille et précédemment riziculteurs dans les bas-fonds péri-urbains. Pour ces gens, l'habitude de la riziculture inondée a été le facteur motivant; il ne s'agit donc pas d'une plus grande réceptivité de ces personnes par rapport aux

jeunes comme on pourrait le penser. Quant aux jeunes gens (surtout autochtones), ils n'ont véritablement été intéressés qu'au vu des résultats des premiers volontaires, de sorte que leur intégration s'est faite en fonction des places disponibles sur le périmètre. Il va sans dire qu'ils ne représenteront une majorité écrasante que si l'aménagement connaît très prochainement une extension et continue de fournir un revenu assez attractif.

En considérant le cas de Sakassou, on peut se demander si l'installation des jeunes était vraiment un des objectifs fondamentaux du projet. Si c'était le cas, qu'a-t-on fait au plan de la sensibilisation pour amener les jeunes à occuper les premiers rôles ? Cette déviation dans la mise en place du projet est à la base de certains rapports de production qui se sont fait jour au sein des exploitations, rapports vivement condamnés par les encadreurs. En effet, certains attributaires âgés mettent leurs parcelles en métayage ou confient celles-ci à une main-d'oeuvre salariée parce qu'ils ne peuvent les travailler eux-mêmes; ce comportement est contraire à l'objectif de la société d'encadrement, lequel objectif consiste à conduire les paysans de l'aménagement à la maîtrise parfaite des techniques culturelles vulgarisées.

Dans le modèle d'initiative individuelle, 100 % des enquêtés appartiennent aux tranches d'âge situées en dessous de 31 ans par le seul fait que le chercheur a voulu limité son échantillon aux individus ayant moins de 40 ans le jour de son premier passage dans les deux villages cibles, de manière que les investigations portent sur une population effectivement jeune.

Au total, l'étude qui nous préoccupe ici, s'intéresse - hormis le cas de Sakassou - à des projets agricoles qui ont démarré avec des jeunes dont les activités antérieures peuvent être schématisées comme suit.

Tableau n° 9 : Activités antérieures des agriculteurs

	Types de modèle			

Activités antérieures	Modèle d'inspiration		Modèle d'initiative	
	étatique		individuelle	
Agriculteurs	73	27 %	-	-
Employés				
-Secteur agricole	26	10 %	-	-
-Autres secteurs	26	10 %	-	-
Artisans	16	6 %	9	14 %
Ouvriers/manoeuvres				
-Secteur agricole	20	7 %	-	-
-Autres secteurs	12	4 %	3	5 %
Actifs familiaux agric.	30	11 %	23	35 %
Chômeurs/sans emploi	67	25 %	30	46 %

Le tableau 9 qui précède montre que :

- dans la formule d'installation étatique les individus anciennement agriculteurs et sans emploi sont les plus nombreux. Cet état de fait peut s'interpréter de la manière suivante : pour les personnes anciennement agriculteurs, il n'y a pas de changement d'activité; il s'agit du passage d'une agriculture traditionnelle de type villageois à une agriculture moderne. Un tel passage est généralement fait avec empressement et beaucoup d'espoir. Pour les chômeurs et les "sans emploi", l'accès à ce modèle d'installation agricole est considéré par certains comme un emploi provisoire en attendant mieux et par d'autres comme une véritable aubaine, d'autant plus que ce modèle fait l'objet d'une campagne élogieuse.

L'agriculture est le secteur le plus largement représenté dans les activités antérieures des personnes enquêtées dans le modèle d'inspiration étatique. En effet, 55 % de ces personnes ont exercé dans le secteur agricole avant leur installation sur les périmètres aménagés; elles ont embrassé cette activité en qualité soit de chefs d'exploitation (27 %),

soit d'employés (10 %), soit de manoeuvres (7 %), soit d'actifs familiaux (11 %).

- dans le modèle d'initiative individuelle, les travailleurs familiaux (ou aides familiaux), les chômeurs et les "sans emploi" sont très largement représentés. La raison est toute simple : le modèle considéré est une forme d'exploitation agricole qui rappelle, à tous les égards, l'agriculture traditionnelle villageoise. La perception de ce modèle par les villageois (échec social du jeune) et la pénibilité du travail qui lui est liée expliquent les activités antérieures des personnes exerçant dans le cadre de ce modèle. Il s'agit soit de personnes habituées à cette forme d'exploitation agricole - c'est le cas des actifs (ou travailleurs) familiaux (35 %) - soit d'individus aux choix limités comme les chômeurs (21 %) et les "sans emploi" (25 %).

Contrairement au modèle d'inspiration étatique, on remarque, ici, qu'aucun salarié de catégorie supérieure à celle des manoeuvres n'a démissionné pour s'installer dans les conditions difficiles du village. On a vu par contre des jeunes déscolarisés intégrer ce modèle sans passer par une phase de recherche d'emploi salarié dans les centres urbains. Ce sont ces personnes qu'on retrouve parmi les actifs familiaux agricoles parce qu'après l'arrêt de leur scolarité, elles ont d'abord servi d'aides à leurs parents agriculteurs avant leur propre installation.

La répartition des enquêtés selon leurs activités antérieures peut être expliquée par la formation professionnelle et le niveau scolaire de ceux-ci.

Présentons d'abord le niveau d'étude parce que c'est lui qui conditionne et détermine souvent le type de formation.

Tableau n° 10 : Niveau de scolarisation des enquêtés

Niveau d'étude	Types de modèle			
	Modèle d'inspiration étatique		Modèle d'initiative individuelle	
Non scolarisés	129	48 %	11	17 %
Niveau primaire	83	31 %	44	68 %
Secondaire (1e cycle)	52	19 %	10	15 %
Secondaire (2e cycle)	6	2 %	-	-

Le tableau 10 montre que le type de modèle n'est pas rigoureusement déterminé par le niveau d'étude; ainsi, on rencontre une proportion importante de non scolarisés (48 %) dans le modèle qui exige le plus de savoir-faire et de réceptivité de la part des acteurs agricoles. Le fait que ces non-scolarisés parviennent à assimiler les techniques culturales modernes en vigueur dans le modèle d'inspiration étatique nous met en garde contre toute attitude tendant à ne retenir que les personnes instruites pour les activités exigeant un certain niveau de technicité. La clé du problème de l'assimilation de ces techniques modernes réside plus dans la formulation simple des messages à faire passer au niveau des paysans et des aptitudes pédagogiques des agents de vulgarisation agricole.

L'absence dans le modèle d'initiative individuelle de personnes ayant un niveau d'étude égal ou supérieur au 2e cycle du secondaire traduit une certaine répugnance des individus les plus instruits pour ce type de modèle. Cette absence signifie aussi que ces personnes se donnent plus d'espoir au niveau des emplois urbains et de ce fait attendent d'épuiser toutes leurs chances avant un éventuel retour à la terre.

Ce qui réduit le plus souvent les chances d'accès des jeunes aux emplois urbains et les oblige à opter pour l'agriculture, c'est non seulement le faible niveau des offres d'emplois urbains mais aussi le manque d'une solide formation professionnelle. Ainsi, au niveau des enquêtés des deux modèles, on a observé la situation suivante :

Tableau n° 11 : Niveau de formation des enquêtés

Niveau et type de formation	Types de modèle			
	Modèle d'inspiration étatique		Modèle d'initiative individuelle	
Sans aucune formation	230	85 %	53	81,5 %
Agent d'encadr. agricole	15	6 %	1	1,5 %
Formation artisanale	16	6 %	9	14 %
Autres formations	9	3 %	2	3 %

Les formations prises en compte ici ne débouchent pas forcément sur un diplôme; elles englobent aussi bien les apprentissages réalisés au sein des secteurs non structurés que les formations professionnelles académiques.

Cela dit, on constate que pour chacun des deux modèles, plus de 80 % des enquêtés ne possèdent aucune formation professionnelle. Les autres ont acquis des formations de durée variable dans le secteur artisanale (couture, menuiserie, bâtiment) et agricole (encadrement agricole (1)).

Dans le modèle d'inspiration étatique, le contenu de la rubrique "sans aucune formation" mérite d'être nuancé. En effet, ce modèle exige une formation in situ qui sera exposée à travers l'analyse des phases d'installation (cf. 3e partie 1.2.1.). Cette formation qui se déroule au cours des 2 ou 4 premiers cycles est dispensée par les agents d'encadrement et a pour objectif la maîtrise totale des opérations relatives à la culture irriguée (préparation du sol, contrôle de l'eau, défense des cultures, fertilisation, récolte, conditionnement). En conséquence, la rubrique "sans aucune formation" sous-entend une formation autre que celle reçue sur le tas par chaque paysan au début de son installation.

(1) A la faveur de la création des périmètres rizicoles, plusieurs encadreurs formés par la SODERIZ ont démissionné pour s'installer à leur propre compte.

La situation est différente dans le modèle d'initiative individuelle où les paysans ne bénéficient pas de stage de formation agricole initié par les services d'encadrement. Ici l'apprentissage prend un caractère informel; il se fait de façon implicite pendant la période où le jeune exerce en qualité d'aide sous l'autorité d'un membre de la famille. De sorte qu'aucun paysan du modèle en question n'a bénéficié d'une formation agricole au sens formel du terme.

En dehors d'un cas de licenciement assez récent d'une structure d'encadrement (la SATMACI), aucune personne formée pour l'encadrement n'a opté volontairement pour le modèle d'initiative individuelle, au détriment de sa profession d'encadreur. A l'opposé, le cas fut assez fréquent dans les premières années de fonctionnement des périmètres agricoles (1976 à 1978).

Après la présentation des caractéristiques tels l'âge, les activités antérieures, le niveau d'étude et la formation professionnelle, continuons de faire connaissance avec les enquêtés en exposant cette fois leur état matrimonial, leurs nationalités et ethnies.

L'état matrimonial relevé au moment de l'enquête est le suivant :

Tableau n° 12 : Etat matrimonial des enquêtés

Etat matrimonial	Types de modèle			
	Modèle d'inspiration étatique		Modèle d'initiative individuelle	
Célibataires	62	23 %	29	45 %
Mariés	196	72,5 %	32	49 %
Divorcés	5	2 %	-	-
Veufs	7	2,5 %	-	-
Non déterminés	-		4	6 %

Dans le tableau 12, on constate une faible proportion de célibataires dans le modèle d'inspiration étatique représentée, dans la plupart des cas, par des jeunes nouvellement installés en lieu et place des agriculteurs démissionnaire. La proportion importante des mariés dans ce modèle est un

indice d'installation durable. En effet, les responsabilités familiales de ces agriculteurs limitent sinon annihilent toute velléité d'aventure de ces derniers; elles les contraignent à une prise de conscience assez nette de leur rôle sur le périmètre, de sorte que le travail ne peut être pris à la légère.

Les femmes constituent, sur ces périmètres, un appoint de main-d'oeuvre pendant la récolte et le battage du riz, en même temps qu'elles représentent la principale force de travail sur laquelle repose les cultures non mécanisées de plateau.

Le modèle d'initiative individuelle regroupe une forte proportion de célibataires qui a pour incidence le manque de main-d'oeuvre; c'est pour cette raison que ces jeunes, comme nous l'avons signalé, ont recours aux services de leurs mères, tantes ou soeurs pour remédier à cette carence de main-d'oeuvre féminine particulièrement décisive dans ce modèle agricole.

Dans ce modèle, il n'a été considéré que le cas des autochtones, parce que l'hypothèse de travail ici est l'étude des conditions d'installation des jeunes dans leur village d'origine. Aussi n'est-il pas étonnant que la totalité des enquêtés soit de nationalité ivoirienne, contrairement au cas de la formule étatique comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n° 13 : Nationalité des enquêtés

Nationalité	Types de modèle			
	Modèle d'inspiration étatique		Modèle d'initiative individuelle	
Ivoiriens	226	84 %	65	100 %
Maliens et Guinéens	39	14 %	-	-
Burkinabè	5	2 %	-	

Les Ivoiriens intégrés au modèle d'inspiration étatique comptent 5 % d'autochtones à San Pédro et à Yabra contre 62 % à Sakassou soit au total 33 % d'autochtones contre 67 % d'allochtones pour l'ensemble des trois aménagements hydro-agricoles. Ces Ivoiriens proviennent des régions suivantes :

Tableau n° 14 : Lieu de provenance des enquêtés

Régions d'origine	Effectifs	%
S/Préfecture d'enquête	74	33
Régions du Nord	40	18
Régions du Centre	29	13
Régions Ouest et Centre-Ouest	51	22
Régions de l'Est	7	3
Autres régions	25	11

La répartition selon l'ethnie des Ivoiriens installés sur les trois périmètres aménagés se présente comme suit :

Tableau n° 15 : Répartition selon l'ethnie des Ivoiriens installés sur les périmètres

Ethnies	Effectifs	%
Agni	8	4
Baoulé	105	46
Bété	14	6
Dioula	7	3
Guéré/Wobé	17	8
Sénoufo	32	14
Yacouba	20	9
Autres ethnies	23	10

On constate que l'importance des Baoulé sur les aménagements est due au fait que deux des trois périmètres étudiés sont situés en région baoulé parmi lesquels le projet Sakassou comprend une majorité d'autochtones.

TROISIEME PARTIE

FONCTIONNEMENT DES MODELES ET RESULTATS D'ACTIVITES

Cette partie se propose de décrire les composantes matérielles et sociales des aménagements réalisés de même que la manière dont s'organisent la production, la commercialisation des produits et la répartition des revenus d'exploitation. Etant donné que le niveau de ces revenus est conditionné par les rendements des produits en cause, il sera fait une large place à ces deux entités en tant que principaux indicateurs des résultats des deux modèles et, en particulier de la formule d'inspiration étatique. La raison en est que l'enjeu des projets d'installation est la modernisation agricole. Et, il n'y a pas meilleurs moyens de juger du succès de cette entreprise que les hauts rendements et les importants revenus qu'ils peuvent générer. Mais auparavant, il sera donné un bref aperçu des circonstances d'intégration à chaque modèle ainsi qu'une présentation de leur état actuel qui, mis en parallèle avec leur situation antérieure, ouvrira la voie à une analyse des perspectives.

La démarche ainsi annoncée sera appliquée successivement au modèle d'inspiration étatique et au modèle d'initiative individuelle.

CHAPITRE I : MODELE D'INSPIRATION ETATIQUE (M.I.E.)

De par son origine étatique et sa conception moderniste, ce modèle a attiré les regards de beaucoup de jeunes gens qui, malheureusement, n'ont pas tous eu la chance d'en être les heureux bénéficiaires, essentiellement pour des raisons de capacités d'accueil. Mais, comment les personnes aujourd'hui installées sur les périmètres étudiés ont-ils pu se faire recruter ?

1.1. Circonstances d'intégration au M.I.E.

Plusieurs conditions expliquent la présence de nos enquêtés sur les trois périmètres retenus pour l'étude.

La première est celle de paysans, allogènes pour la plupart, qui exploitaient certains bas-fonds des zones d'enquêtes et qui, avec l'avènement de la SODERIZ ont bénéficié de conditions très favorables au développement de la production du riz : distribution gratuite de semences et d'engrais, relèvement du prix du paddy. Ainsi, lorsque les périmètres rizicoles ont été aménagés (quelquefois sur les anciens sites de culture de riz de bas-fond), ces paysans figuraient parmi les premiers volontaires. Dans le cas qui vient d'être décrit, deux éléments ont plaidé en faveur de ces paysans : la maîtrise ou l'habitude des techniques de la riziculture irriguée et la facile circulation de l'information relative au projet d'aménagement de ces périmètres.

Les paysans ayant bénéficié de ces circonstances sont parmi les plus âgés des aménagements étudiés. Ils ne sont pas très nombreux aujourd'hui si l'on considère l'ensemble des trois périmètres, et cela à cause de l'extension progressive des surfaces aménagées à travers le temps, extension sur lesquelles la priorité est dorénavant donnée au jeunes déscolarisés qui, de plus en plus, frappent aux portes des autorités locales pour avoir leur place dans les infrastructures agricoles étatiques de leur région.

Les raisons évoquées pour justifier le recrutement de ces personnes âgées est soi-disant le volontariat dans un contexte où les jeunes étaient dits hésitants. Toujours est-il que, dans bien des cas, des relations subjectives (ethnie, parenté) et politiques évidents expliquent ces recrutements.

La deuxième condition a trait à la vague de jeunes gens formés au métier de la terre parmi lesquels on distingue deux catégories : l'une constituée d'encadreurs et l'autre de paysans stagiaires dans des centres de formation. Ces deux catégories ne concernent que les projets Yabra et San Pédro.

Dans le but d'étendre ses activités à l'ensemble des régions de la Côte d'Ivoire et toucher par la même occasion le maximum possible de paysans, la SODERIZ, pendant ses moments fastes, se lança dans un programme de formation de conseillers agricoles chargés d'assurer l'encadrement de la production du riz. Fidèle à son objectif de développement de la riziculture, cette société a cru bon donner la possibilité à ses encadreurs de s'installer à leur compte. Cette initiative fut du goût de plusieurs conseillers en poste ou en formation puisqu'une comparaison sommaire de leur salaire annuel aux espérances de gains annuels des riziculteurs a bien vite fait de convaincre certains encadreurs à opter pour le métier d'agriculteur autonome.

L'autre catégorie de jeunes initiés au travail de la terre dans les centres des Volontaires du Développement (à Dabou, Man, etc.) et dans ceux de formation SODERIZ installés à San Pédro, Yamoussoukro (Yabra, Subiakro, etc.) et Korhogo était destinée à la culture du riz irriguée. Ce sont ces jeunes qui, de 1975 à 1978 furent affectés, à l'issue de leur formation, sur les périmètres de San Pédro et de Yabra en particulier. On comprend alors pourquoi ces deux projets regroupent des personnes provenant de divers régions du territoire ivoirien.

A la dissolution de la SODERIZ et après la fermeture de ces différents centres de formation, d'autres volontaires (déscolarisés et même non scolarisés du tout) s'inscrivirent individuellement comme candidats aux deux projets. Les circonstances de ces inscriptions telles que retracées par les enquêtés peuvent se résumer ainsi :

- voie de presse : 5 %;
- sensibilisation essentiellement locale : 9 %;
- sollicitation d'un parent déjà installé sur le périmètre ou proche des structures de gestion de celui-ci : 37 %;
- information par le biais des centres de formation ou des structures d'encadrement : 38 %;
- autres sources d'information : 11 %.

C'est cette catégorie de volontaires qui, si elle est sélectionnée, subira

une initiation in situ selon trois phases qui seront développées dans la sous-section consacrée à l'accès aux terres aménagées.

Que ce soit au niveau des encadreurs démissionnaires de la SODERIZ ou les autres types de volontaires à l'installation dans le cadre du MIE, l'information se présente comme un facteur capital pour deux raisons contradictoires. D'abord elle a permis aux uns et aux autres de connaître l'existence des divers projets de cette nature, ce qui est, en soi, une bonne chose. Mais, où le bât blesse, c'est que le contenu de l'information se déforme très rapidement. A preuve les témoignages formels des enquêtés : il semble que l'information qui sous-tend les campagnes de sensibilisation des jeunes s'écartent de la réalité du métier auquel les jeunes doivent se destiner; tout au plus, on leur fait miroiter une agriculture moderne dans laquelle l'essentiel sinon la totalité des opérations seraient mécanisées, et où pour ne point exagérer, l'agriculteur ne serait dans ces conditions qu'un simple tractoriste. Un tractoriste sans souci (ou presque) puisque l'Etat, dit-on, leur livrerait tous les intrants dont certains seraient gratuits et d'autres subventionnés. De plus, les enquêtés rapportent que les informations reçues leur auraient promis des rendements élevés de 3,5 à 5 tonnes/ha par cycle et deux cycles annuels, ce qui leur laisserait une marge bénéficiaire de 500.000 à 700.000 F.CFA par an et par hectare.

Une sensibilisation fondée sur des informations trop optimistes effaçant d'un revers de la main les difficultés du travail agricole, la responsabilisation du paysan, les incertitudes mécaniques et climatiques, ne peut que déclencher une euphorie des premières heures que les techniciens agricoles "purs et durs" qualifient, à tort, d'engouement des populations cibles.

1.2. Résultats obtenus dans la culture irriguée

1.2.1. L'accès aux terres aménagées

Dans les systèmes de culture traditionnels connus en Côte d'Ivoire, notamment ceux pratiqués dans les zones forestières à dominance cacaoyère ou caféière, la dimension de l'exploitation dépend en grande partie de l'initiative et du dynamisme des paysans, dans la mesure où la définition du contour de leurs exploitations et donc du domaine acquis obéit au prin-

cipe du défrichement renouvelé (1). A l'opposé de ce cas typique de l'agriculture villageoise, la riziculture irriguée inspirée du modèle d'inspiration étatique évolue dans un contexte tout à fait différent qui en détermine les règles du jeu. En effet, les coûts des infrastructures étant en général très élevés, les réalisations effectuées ne peuvent qu'en souffrir (équipements insuffisants, normes de qualité pas toujours respectées, faible capacité d'accueil...). En dehors des insuffisances techniques, l'accès à une parcelle du périmètre aménagé constitue un sujet d'inquiétude pour bon nombre de candidats paysans.

Au souci de la recherche de rentabilité qui anime les services techniques, se greffent très souvent la quête de l'équité par les autorités administratives et les considérations subjectives (électorales) de certains élus, ce qui efface tout critère précis pour l'octroi des parcelles. De plus, l'intervention d'une autorité extérieure dans l'attribution d'une parcelle balaie d'un revers de la main la corrélation entre dimension de parcelle et dynamisme individuel des paysans, car ici les paysans n'ont aucun pouvoir de décision dans l'accès au foncier.

Les cas observés montrent que la dimension des parcelles acquises par les agriculteurs tient compte de la superficie totale du périmètre aménagé, du nombre de paysans inscrits, de la superficie moyenne théorique pouvant assurer un revenu substantiel au paysan et de l'ancienneté d'installation des riziculteurs. Ainsi, à Yabra et à San Pedro où les aménagements dépassent dans chaque cas 650 ha exploités par environ 150 paysans, la superficie moyenne par exploitant se situe autour de 3 hectares tandis qu'elle est seulement de 1,20 hectare à Sakassou.

De même, comme nous l'avons souligné, ces superficies moyennes par exploitant évoluent avec l'ancienneté d'installation sans être proportionnelles au nombre d'années d'installation.

On peut schématiquement retracer le processus d'évolution des parcelles individuelles. Celui-ci comporte quatre phases.

(1) Voir AFFOU Yapi S. (1979 et 1987) et GASTELLU J.-M. (1982).

La première phase correspond à la période de formation des futurs agriculteurs sur des parcelles de 0,30 hectare à 0,50 hectare; sa durée est de 6 mois à un an parce qu'elle est liée à la régularité des cycles culturaux. Dans tous les cas, cette phase n'excède pas deux cycles.

La deuxième phase est celle de la mise à l'essai; il a pour objectif d'évaluer les capacités et les aptitudes du stagiaire à exercer la riziculture irriguée sans la tutelle directe d'un encadreur technique ou d'un autre paysan. Au cours de cette phase de début d'autonomie, la parcelle attribuée au stagiaire peut atteindre 1,50 hectare, et le paysan peut passer un ou deux ans dans cet état.

La troisième phase d'évolution des parcelles confirme non seulement les compétences techniques mais aussi l'autonomie de l'exploitant, et inaugure l'aire de l'autogestion. En fonction des disponibilités en surface aménagée, la parcelle du paysan s'agrandit : 2 ou 2,50 ha.

La quatrième phase est celle de la maturité de l'agriculteur au plan de la conduite des travaux agricoles, de la gestion du matériel agricole et des intrants. Les exploitants placés dans des situations de gains favorables revendiquent une nouvelle extension de leurs parcelles. Et, c'est grâce à ce processus favorisé en dernier ressort par les responsables des aménagements que s'est constituée la physionomie définitive des domaines individuels que nous avons visités au cours de nos nombreuses missions sur le terrain.

Il est bien entendu que l'évolution de ces parcelles n'a pas la même allure lorsqu'on passe d'un périmètre rizicole à un autre, comme le montre le tableau 16.

Tableau n° 16 : Evolution des parcelles individuelles (ha)

Phases	YABRA	SAN PEDRO	SAKASSOU
I	0,30 à 0,50	0,30 à 0,50	0,48
II	1,00 à 1,50	1,42	0,75
III	2,00 à 2,50	2,25	1,20
IV	3,00	3,19	-

Les importants mouvements de personnes consécutifs à des abandons et à de nouveaux recrutements sur les périmètres entraînent des redistributions de parcelles au sein des GVC et des blocs de culture. Témoins les tableaux 17, 18 et 19.

Cas de Yabra en 1982 et 1983

Tableau n° 17 : Redistribution des parcelles à Yabra

	1982		1983	
	-----		-----	
G V C	Superficie	Moyenne par	Superficie	Moyenne par
	totale	exploitant	totale	exploitant
Avenir	35,18	3,51	57,62	3,60
Exterieur	63,21	3,95	84,90	4,04
Progrès Bandama	27,52	2,75	34,35	2,86
Unité	26,55	3,31	28,12	3,51
Takimo	24,99	3,57	58,17	3,42
Bélier	18,19	2,27	19,53	2,79
Agnéby	16,00	2,28	18,29	3,04
Progrès Kpoussou	42,00	2,47	45,08	2,81

- Cas de Sakassou en 1983 et 1986

A Sakassou, les GVC sont de création très récente (1986). En conséquence la présentation des redistributions de parcelles se fera à travers les blocs de culture qui jusque-là constituaient les unités économiques de référence des services d'encadrement agricole. Ces blocs, au nombre de deux pendant la première année de fonctionnement de l'aménagement de la Loka, ont, à la faveur de l'extension de ce périmètre rizicole (en 1986), atteint le nombre de 7. Cette évolution exige une redistribution des parcelles de même qu'un remue-ménage au sein des agriculteurs et en particulier ceux installés sur des blocs mal desservis en irrigation ou ceux désireux de cultiver des parcelles un peu plus grande.

Voici comment a évolué la situation pendant ladite période.

Tableau n° 18 : Evolution des parcelles à Sakassou

B	1983	1986	1987
L	-----		
O	Superf. Moyenne	Superf. Moyenne	Superf. Moyenne
C	totale /agri-	totale /agri-	moyenne /agri-
S	culteur	culteur	culteur

Bloc I	7,4520 0,49	7,4520 0,74	7,33 0,56
Bloc II	3,4883 0,87	3,4883 0,87	2,72 0,68
Bloc III	13,6642 1,13	13,6642 1,51	13,66 1,51
Bloc IV	17,6660 1,35	17,6660 1,47	17,67 1,47
Bloc V	23,6320 0,73	23,6320 1,47	23,32 1,45
Bloc VI	- -	32,0665 1,03	31,73 1,37
Bloc VII	- -	- -	28,40 0,88

L'extension du périmètre a permis d'installer de nouveaux agriculteurs et d'agrandir les superficies des paysans qui ont achevé leur stage. Cela a nécessité la création de nouveaux blocs mais a entraîné aussi la réduction du nombre d'agriculteurs sur les blocs devant accueillir les exploitants retenus pour une augmentation de surface. Ainsi, de 1982 à 1987, tandis que le périmètre rizicole de la Loka s'est vu doté de 5 nouveaux blocs, le nombre de paysans a diminué de 25 dans les anciens blocs.

Les résultats de ce mouvement de redistribution d'hommes et de parcelles paraissent assez significatifs surtout au niveau des superficies; celles-ci ont augmenté de :

- 0,31 hectare en moyenne pour les agriculteurs restés sur leurs anciens blocs;
- 0,46 hectare en moyenne pour ceux qui ont déménagé.

Tout compte fait, les agriculteurs ont, dans leur ensemble, bénéficié de ce mouvement; le gain moyen en superficie (tous cas confondus) s'élève à 0,38 hectare.

- Cas de San Pedro

A défaut de données sur plusieurs années permettant de mieux saisir le processus de redistribution, on présentera pour les années 1985 et 1987 les superficies par GVC et par exploitant.

Tableau n° 19 : Evolution des superficies mises en valeur
à San Pedro

	1985		1987	
	-----		-----	
G V C	Superficie	Moyenne par	Superficie	Moyenne par
	totale	exploitant	totale	exploitant
	(ha)	(ha)	(ha)	(ha)
Renaissance	26	2,36	24,5	2,45
Collines	54	3,60	50	3,33
Liberté	41	3,72	35	3,50
Entente	27,54	3,06	32,5	2,50
Progrès	20,37	2,91	18,5	2,64
Alliance	42,50	3,26	40	3,33
Allakabo	29	2,63	30,5	2,54
Popo	46,50	2,58	35,5	2,08
Binkady	14	2,00	9,5	2,37
Ségahi	25	3,12	24,5	2,72
Sabougnouman	25,20	1,68	15	1,50
Lokité	22	2,20	20	2,22
Assabou	50	3,12	39	2,60

Les superficies cultivées par les agriculteurs se répartissent comme suit pour les trois opérations rizicoles en question.

Tableau n° 20 Répartition des agriculteurs selon la surface exploitée

! Superficie (ha)	! Agriculteurs !	
! ----- !	! Effectifs !	! % !
! 0,50 à 1,49 !	! 83 !	! 33,7 !
! 1,50 à 2,99 !	! 81 !	! 33,0 !
! 3,00 à 4,49 !	! 62 !	! 25,2 !
! 4,50 à 5,99 !	! 16 !	! 6,5 !
! 6,00 à 7,49 !	! 4 !	! 1,6 !
! ----- !		

En considérant globalement les trois périmètres, on s'aperçoit que 60 % environ des exploitants possèdent entre 1,50 ha et 4,50 ha. Une dissociation en deux groupes nous révèle que :

A Yabra et à San Pedro

- 13,4 % des exploitants ont entre 0,50 et 1,50 ha
- 36,6 % ont de 1,50 à 3,00 hectares
- 37,8 % détiennent entre 3,00 à 4,50 hectares
- 9,8 % possèdent entre 4,50 et 6,00 ha tandis que
- 2,4 % seulement ont plus de 6 hectares.

A l'opposé de ces conditions privilégiées dont bénéficient plus de la moitié des agriculteurs de ces deux périmètres, Sakassou fait figure de parent pauvre au plan de la dimension des parcelles individuelles détenues par les exploitants. Ainsi :

- plus de 74 % des agriculteurs installés détiennent entre 0,50 et 1,50 hectare
- et 26 % environ se partagent des superficies individuelles comprises entre 1,50 et 2,00 hectares.

Dans le premier groupe de périmètre rizicole (Yabra et San Pedro) la moyenne par exploitant se situe autour de 3 hectares, ce qui, selon les

potentialités agronomiques des variétés semées (IR5 et Bouaké 189) (1) et les normes techniques appliquées, devrait permettre dans les conditions paysannes une production minimale de 9 tonnes par cycle, soit 18 tonnes par an et par exploitant.

D'ailleurs, comme nous l'avons évoqué dans les circonstances ayant décidé les jeunes à s'adonner à la riziculture irriguée, le critère de productivité de cette spéculation et partant des gains prévisibles a constitué la principale motivation. Malheureusement, les comptes d'exploitation des agriculteurs relèvent que la réalisation des deux cycles annuels de culture est restée un vœu pieux. Dans cette situation, réussir un cycle de culture par an est déjà un privilège que ne peuvent s'offrir tous les paysans; il existe en effet des campagnes agricoles où certains agriculteurs ne peuvent ni labourer leurs champs ni semer par manque d'eau sur leurs parcelles ou du fait des pannes de machines; pannes qui ne sont pas réparées à temps faute de pièces de rechange.

De plus, malgré la stricte application des thèmes techniques vulgarisée par les sociétés d'encadrement, les performances de la plupart des agriculteurs de Yabra et de San Pedro demeurent en deçà des prévisions de plus de 3 tonnes à l'hectare.

Le tableau qui suit montre les rendements enregistrés en 1985 par les paysans "modernes" de ces deux aménagements.

Tableau-n° 21 : Rendement de quelques paysans

Rendement (tonne/ha)	Yabra		San Pedro	
Moins de 2,00	41	42 %	54	83 %
2 à 2,99	37	38 %	10	15,5 %
3 à 3,99	16	16 %	-	-
4 et plus	4	4 %	1	1,5 %

(1) Bouaké 189 qui est la variété la plus répandue sur ces aménagements a

On constate que :

- A Yabra, 80 % des parcelles fournissent de faible rendement, 16 % réalisent des rendements moyens et 4 % seulement atteignent de bons rendements.

- A San Pedro, les rendements sont médiocres dans 83 % des parcelles, passables dans 15,5 % et bons dans seulement 1,5 % de celles-ci.

De cette manière, et compte tenu des difficultés (et même de l'impossibilité pour la plupart des agriculteurs) de réaliser les deux cycles annuels de culture prévus, la production moyenne par exploitant tourne autour de 6 tonnes à Yabra et de 5 tonnes à San Pedro pour une superficie moyenne de 3 hectares. Avouons modestement que, pour tant d'efforts fournis (labour au motoculteur, épandage d'engrais, traitement herbicide, coûts élevés des intrants et des prestations de services, longueur des temps de travaux), la préférence de plusieurs paysans pour le riz pluvial dans les conditions climatiques de San Pedro (surtout) n'est pas un choix irrationnel !

Au niveau du deuxième groupe de périmètre aménagé (Projet Sakassou), une remarque s'impose. Bien que créé une dizaine d'années après San Pedro et Yabra, ce projet semble ne pas avoir bénéficié d'un bilan critique des deux précédentes; alors que cela est une nécessité pour des raisons d'efficacité. Cette remarque demeure encore plus d'actualité dans le contexte présent d'installation des jeunes agriculteurs où des actions de recensement des jeunes à installer sont entreprises dans toutes les régions du pays et où des blocs de cultures sont défrichés ou en cours de l'être. Les conditions de réalisation des projets agricoles annoncés au profit des jeunes se présentent comme si les projets antérieurs ont été de véritables réussites économiques. Quelle que soit l'opinion des uns et des autres sur les résultats de ces projets, une chose doit être claire : il importe de tirer courageusement les leçons des expériences passées. Nous y reviendrons à la fin du chapitre consacré au modèle d'inspiration étatique.

Le périmètre de Sakassou se caractérise par l'exiguïté des parcelles individuelles (en moyenne 1,00 hectare), ce qui représente le tiers de la taille moyenne des parcelles de Yabra et de San Pedro. Cette petite dimension des parcelles s'explique par la taille même du périmètre et le nombre de paysans installés et ceux encore sur liste d'attente.

Comme pour compenser sa petite dimension, le Projet Sakassou donne de bien meilleurs rendements par rapport aux deux premiers projets décrits dans cette étude et cela, malgré l'utilisation de la même variété de riz et des mêmes facteurs de production.

Tableau n° 22 : Rendements enregistrés à Sakassou en 1983 et 1985

Rendement				
(tonne/ha)		1983		1985
Moins de 2,00	2	3 %	5	6 %
2 à 2,99	10	13 %	5	6 %
3 à 3,99	16	21 %	15	18 %
4 et plus	48	63 %	57	70 %

Les rendements satisfaisants connus à ses débuts par le Projet Sakassou peuvent être portés au crédit de l'encadrement très rapproché qui a caractérisé cet aménagement. En effet, le centre d'appui technique, du fait de l'exploitation en régie d'une trentaine d'hectares disposaient d'une autonomie financière qui lui permettait d'intervenir très rapidement et plus efficacement à plusieurs niveaux de l'activité agricole des paysans; les détours bureaucratiques étaient évités, les intrants disponibles, les prestations de services étaient correctement assurées parce que l'entretien des machines se faisait de façon régulière.

Grâce à cet appui technique très suivi, les faibles superficies moyennes détenues par exploitant entre 1982 et 1985 (0,4858 ha; 0,3456 ha; 0,6457 ha; 0,8671 ha; 1,1947 ha) ont permis de récolter successivement 1,653 tonne; 1,621 tonne; 3,649 tonnes; 3,704 tonnes et 5,474 tonnes. Ainsi, les paysans du Projet Sakassou ont acquis au cours de leur "phase de maturité" une superficie moyenne de 1,20 ha et réalisé plus de 4,5 tonnes/ha.

Depuis 1986, le Projet Sakassou est passé sous l'encadrement de la SODEFEL à la suite de la dissolution du BETPA. Ce changement de tutelle a entraîné la suppression d'une part du centre d'appui technique en tant qu'organe autonome et d'autre part l'exploitation en régie d'une partie du

domaine. Après quelques mois de flottement dû au changement de la tutelle technique, les activités ont redémarré. Mais déjà, au premier cycle de l'année 1988, la société d'encadrement n'a pu, comme à l'accoutumée, fournir les intrants aux paysans. Ainsi, pour ne pas rater leur cycle, les agriculteurs ont dû traiter directement avec les fournisseurs. Nous espérons que ce désistement de la société d'encadrement ne sera pas le prétexte d'une défection générale qui compromettrait dangereusement les revenus monétaires des agriculteurs.

1.2.2. Les gains monétaires

Que ce soit au niveau de Yabra, de San Pédro ou de Sakassou, le volume de la production ne peut assurer aux paysans des revenus monétaires intéressants. En effet, les charges liées aux facteurs de production, (engrais, herbicides, insecticides), et aux prestations de services (labour, récolte, battage, transport) grèvent sérieusement les gains monétaires des paysans. Cette situation se reflète dans les comptes d'exploitation des différents aménagements agricoles (voir annexe). L'analyse de ces comptes donne les tableaux de revenu qui vont suivre.

Tableau n° 23 : Revenu d'exploitation à Yabra

!	Revenu net	!				!
!	(F.CFA)	!	1982-83	1983-84	1984-85	!
!		!				!
!	Négatif	!	24 %	27 %	79 %	!
!	0 - 49.999	!	17 %	14 %	6 %	!
!	50.000 - 99.999	!	18 %	14 %	3 %	!
!	100.000 - 249.999	!	22 %	24 %	6 %	!
!	250.000 - 499.999	!	11 %	12 %	5 %	!
!	500.000 et plus	!	8 %	9 %	1 %	!
!		!				!

Tableau n° 24 : Revenu d'exploitation à San Pedro et à Sakassou

REVENU NET (F.CFA)	SAN PEDRO	SAKASSOU
	1985-86	1983-84 1985-86
Négatif	-	- -
0 - 49.999	26 %	1 % 5 %
50.000 - 99.999	15 %	16 % 3 %
100.000 - 249.000	25 %	37 % 27 %
250.000 - 499.000	32 %	45 % 49 %
500.000 et plus	2 %	1 % 16 %

Les deux tableaux révèlent trois situations économiques.

La première est caractérisée par des revenus négatifs.

a) Les revenus négatifs

Ils sont l'expression de l'importance des charges par rapport aux recettes provenant de la vente du riz. Elle se rencontre à Yabra chez une proportion élevée de paysans : 24 % en 1982-83, 27 % en 1983-84 et 79 % en 1984-85. Dans la mesure où les facteurs de production et certaines prestations sont payés grâce à des avances consenties aux paysans par les groupements à vocation coopérative ou la coopérative, ces revenus négatifs constituent un endettement des paysans. Le niveau de cet endettement à Yabra est donné par le tableau qui suit :

Tableau n° 25 : Niveau d'endettement à Yabra

Niveau d'endettement	% de paysans
	1982-83 1984-85
I Moins de 50.000	31 13
II 50.000 - 249.999	55 44
III 250.000 - 499.999	10 24
IV 500.000 - 999.999	4 14
V 1.000.000 et plus	- 5

De 1982-83 à 1984-85, la situation de l'endettement s'est aggravée à Yabra. Elle se constate à l'évolution du nombre de paysans au sein de chaque niveau d'endettement. En effet, le pourcentage de personnes des niveaux I et II a diminué de 29 points au profit des niveaux III, IV et V.

La première situation économique (très visible à Yabra) est celle d'exploitants endettés à la fin de la campagne agricole parce que la vente de leur récolte n'a pu compenser leurs charges d'exploitation. Dans certains cas, à cette dette de la campagne considérée, il faut ajouter des dettes antérieures, sans compter les prêts et autres charges futures pour la campagne prochaine; car après tout, les paysans qui n'ont pas encore déserté les aménagements doivent continuer de produire dans l'espoir de lendemains meilleurs; d'où le phénomène d'endettement cumulatif qui a gagné le Projet Yabra et même celui de San Pédro.

Mais dans ce dernier cas, l'on constate que l'endettement des paysans n'apparaît pas sur le tableau des revenus, de même que son niveau par exploitant reste inconnu dans les comptes des GVC; ce qui ne signifie pas une situation économique meilleure. La raison tient au système de gestion mis en place depuis 1985, système qui rend les paysans globalement solidaires vis-à-vis des dettes accumulées par les différents GVC au cours de leur existence.

Avant cette date, les riziculteurs assumaient individuellement la responsabilité de leurs dettes, et cela malgré leur appartenance à un GVC : les GVC servaient d'intermédiaires entre les paysans et la société d'encadrement qui prélevait sur les ventes de chaque adhérent tout ou partie de ce que chacun devait aux divers créanciers. Mais, du fait des charges élevées et des mauvaises récoltes, les dettes se sont accumulées pour atteindre 209.297.430 F.CFA en 1985 (1). Face à cette situation financière catastrophique, la SODEPALM (la société d'encadrement du Projet) et les différents GVC ont mis en place une nouvelle structure de gestion dénommée Comité central de gestion pour le redressement (C C G R) dont le but principal est d'éponger toute la dette des GVC. Ainsi, pour l'atteinte de cet objectif, le Comité a décidé que désormais les dettes ne seront plus considérées individuellement; les paysans supporteront les dettes globales des GVC en proportion du volume de la production de riz vendu.

Pour ce faire, un prélèvement de 65 F est fait sur chaque kilogramme de riz vendu, ce qui représente plus de 68 % du prix d'achat au producteur de ce Périmètre. Ce prélèvement est destiné à couvrir l'achat des facteurs

de production, les prestations fournies par la société d'encadrement, le transport du paddy et les loyers des logements construits au profit des paysans. La somme correspondant à ce prélèvement peut être ventilée de la manière suivante selon les agents destinataires.

Tableau n° 26 : Prélèvements opérés par le C.C.G.R. sur le kg de riz

! Prélèvement !	Destination	!
! (en F.CFA) !		!
!	!	!
! 18	! SODEPALM (pour diverses prestations)	!
! 37	! BDA (impayés et contrats en cours)	!
! 2	! Mécaniciens privés	!
! 3	! Divers (transport, services extérieurs)	!
! 5	! Epargne (pour renouvellement de l'équipement)	!
!	!	!

Au niveau global, ce système de solidarité forcée peut permettre de résorber assez rapidement les dettes accumulées. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1985 déjà, le montant des dettes a été réduit de plus de 57 millions de F.CFA soit environ 27 % du montant total. Il s'agit donc d'une réussite au plan de la gestion financière stricte.

Mais dès qu'on se place sur le terrain social (en considérant les gains des agriculteurs), le système montre ses limites : d'abord les paysans qui, au cours d'un cycle ont une production nulle ou qui ne vendent pas leur récolte au vu et au su du C C G R ne paient rien pour la résorption de la dette des GVC; ce retard dans la participation à l'assainissement de la situation financière du groupe n'est pas considéré comme un arriéré à devoir au cycle prochain. Ensuite, les plus gros producteurs paient plus alors que les charges pour lesquelles ces prélèvements sont opérés ne sont pas toutes des charges proportionnelles. Enfin, tous les agriculteurs paient à la BDA 37 F par kg dont une partie est affectée au loyer, alors qu'une minorité seulement de paysans (moins d'un tiers) est propriétaire des logements construits sur crédit BDA. En définitive, ce

(1) Voir tableaux de l'endettement en annexe.

système ne responsabilise pas les paysans en tant que producteurs indépendants; il favorise un certain laisser-aller et surtout les ventes clandestines qui deviennent les seuls moyens de réduire la ponction du C C G R.

Face à ces problèmes, quelques aménagements ont été apportés au fonctionnement du C C G R. D'abord le cas des paysans non bénéficiaires des logements de la cité agricole est reconsidéré. Ensuite, le revenu net du paysan par kilogramme a été augmenté de 10 F.CFA passant de 30 F.CFA à 40 F.CFA. Pendant ce temps, le prélèvement est reventilé de la façon suivante :

Tableau n° 27 : Prélèvements par le C.C.G.R. après de légers aménagements

Prélèvement	Postes d'affectation
en F.CFA	!
21	! Insecticides et herbicides
10	! Amortissement
8	! Réparations
4	! Carburant et lubrifiant
10	! Moissonneuse - batteuse
2	! Transport

A côté de la situation d'endettement des paysans ci-dessus décrite existe deux autres cas de figure qu'on peut déduire des tableaux de revenus.

b) Les revenus modestes

Ils caractérisent la deuxième situation économique des paysans.. Celle-ci concerne tous les comptes d'exploitation à résultats positifs mais dont les revenus nets sont inférieurs à 250.000 F, ce plafond de 250.000 F étant fixé en fonction des charges familiales (plus des 2/3 des exploitants sont mariés et ont en moyenne 4 enfants chacun).

Les agriculteurs placés dans cette situation représentent à

- Yabra : 57 % en 1982-83, 52 % en 1983-84 et 15 % en 1984-85;
- San Pedro : 66 % en 1985-86
- Sakassou : 54 % en 1983-84 et 35 % en 1985-86.

Bien que moins catastrophique, cette seconde situation économique n'est pas du tout viable parce que les capacités d'auto-financement sont

inexistantes ou faibles, et les paysans concernés se trouvent confrontés à l'habituel problème de l'endettement, ne serait-ce que pour payer tout ou partie des charges d'exploitation (environ 160.000 F/ha).

Face à ces deux situations économiques, les paysans adoptent une réaction de survie. En effet, pour éviter d'avoir les mains vides ou de percevoir des revenus trop faibles, de nombreux paysans soustraient une partie de leur production de riz au contrôle des GVC en la vendant clandestinement à des particuliers. Bien que soulageant momentanément ces agriculteurs, cette pratique est en réalité un report de l'échéance des dettes envers les groupements coopératifs; elle alourdit de ce fait ces dettes et contribue à diminuer la crédibilité des GVC auprès de la banque agricole. Et dans ce cas, ce sont les agriculteurs aisés appartenant à ces coopératives qui se trouvent freinés dans leur effort de croissance, parce qu'ils ne peuvent plus bénéficier du concours de la banque.

c) Les revenus de croissance

Il s'agit de la troisième et dernière situation économique; elle caractérise les paysans dégagant régulièrement un bénéfice d'exploitation supérieur à 250.000 F. Les revenus nets de ces agriculteurs sont dits de croissance parce qu'il permet à ceux-ci d'autofinancer une partie souvent importante des charges d'exploitation, d'éloigner le spectre de la dette cumulative et d'assumer leurs responsabilités sociales et familiales avec une certaine aisance.

Ces agriculteurs aisés représentent à

- Yabra : 19 % en 1982-83, 21 % en 1983-84 et 6 % en 1984-85;
- San Pédro : 34 % en 1985-86;
- Sakassou : 46 % en 1983-84 et 65 % en 1985-86.

Le revenu annuel de certains de ces agriculteurs dépasse 500.000 F. C'est le cas à Yabra pour 8 % des paysans en 1982-83, 9 % en 1983-84 et seulement 1 % en 1984-85. A San Pédro, la proportion des agriculteurs classés dans cette tranche de revenus est de 2 % en 1985-86. A Sakassou, elle est de 1 % en 1983-84 et de 16 % en 1985-86.

Cette situation de paysans aisés est l'objectif visé par tous les enquêtés. Malheureusement, une proportion importante parmi ceux-ci est endettée ou obtient des revenus très faibles à l'issue de la campagne agricole. C'est ainsi que pour la dernière campagne considérée (1985-86), cette proportion atteint 85 % à Yabra, 66 % à San Pédro et 35 % à Sakassou.

Si à Sakassou le caractère récent du projet suscite quelque espoir au niveau de l'ensemble des paysans, il n'en est pas de même à Yabra et à San Pedro où le projet est vieux de plus de 12 ans. En effet, les difficultés rencontrées par les paysans dans l'exercice de leurs activités ont découragé plus d'un jeune agriculteur. Cela a entraîné de nombreux abandons. Ainsi, des 650 et 231 jeunes recrutés au début du fonctionnement de ces deux aménagements, il n'en reste plus que 143 à Yabra et 151 à San Pedro soit respectivement 22 % et 65 % de l'effectif de départ. En poussant plus loin les investigations, on s'aperçoit que les locataires ont subi un renouvellement continu de sorte qu'aujourd'hui seulement 5 % d'entre eux à Yabra et 33 % à San Pedro proviennent de la première génération de paysans installés. Ainsi, en 13 ans de fonctionnement ces aménagements ont connu au niveau des premiers paysans installés un taux d'abandon de 95 % à Yabra et 67 % à San Pedro.

1.3. Résultats des cultures sèches encadrées

On range dans la terminologie "cultures sèches encadrées" toutes les cultures réalisées sans irrigation et dont la société d'encadrement est le maître d'oeuvre. Le terme de "culture de plateau" est souvent utilisé en lieu et place de culture sèche pour mettre en exergue la dimension physique de l'endroit où sont pratiquées les cultures considérées, et ce, par opposition aux bas-fonds dans lesquels se situent très souvent les aménagements affectés au riz irrigué. Quant au terme de "culture sèche", il introduit une dimension technique dans la mesure où il évoque les techniques de culture mise en oeuvre. Vu sous cet angle, ce terme est synonyme de "culture pluvial".

A l'image de la culture irriguée, la culture sèche encadrée vise la maîtrise de nouvelles techniques de culture par les paysans en vue de l'amélioration des rendements. Pour ce faire, la société d'encadrement prend en charge le défrichement des blocs cultureux, fournit certaines semences améliorées, veille au respect du calendrier cultural mis en place par ses soins et à l'application des techniques culturelles vulgarisées.

Les conditions internes de chacun des trois aménagements hydro-agricoles expliquent l'intérêt accordé aux cultures sèches encadrées.

Ainsi, à Yabra et à San Pedro où les aménagements sont conçus et réalisés par l'ex-SCDERIZ, la culture du riz irrigué était le seul objectif

de cette société d'Etat chargée du développement de la riziculture. On comprend dès lors que les cultures sèches encadrées y soient introduites très tardivement ou pas du tout. En effet, c'est seulement après plus de 10 ans de fonctionnement que les cultures encadrées de plateau ont fait leur apparition à Yabra (campagne agricole 1986-87) tandis qu'à San Pedro elles ne sont pas encore à l'ordre du jour. Avant 1986, à Yabra, et encore aujourd'hui à San Pedro, pour sortir de l'engrenage de la monoculture du riz irrigué, les paysans installés sur ces deux périmètres pratiquaient, sur leur propre initiative, l'agriculture pluviale de type traditionnel. Alors qu'à San Pedro cette agriculture avait comme support le terroir de l'aménagement, à Yabra il fallait avoir recours aux terres d'un village voisin du périmètre (GOGOKRO). Dans ce dernier cas, les paysans sont considérés comme allogènes par les villageois de GOGOKRO. De ce fait, leur accès à la terre n'est pas automatique. Ainsi, c'est au prix de nombreuses négociations qu'ils arrivent à obtenir un lopin de terre sur lequel la culture des plantes pérennes est interdite, en raison de la qualité de simples usufruitiers des attributaires.

Il découle de ce qui précède que les agriculteurs de Yabra et de San Pedro ont toujours réalisé la culture de plateau malgré la contrainte terre qui pèse sur certains d'entre eux. En raison du recul technique que ce système constitue par rapport à la culture irriguée, on se demande bien pourquoi un tel engouement pour les cultures pluviales. La réalité est que les arguments en faveur de ces cultures ne manquent pas. Outre la diversification qu'elles introduisent dans la pratique agricole et l'alimentation, ces cultures représentent un volant de sécurité pour bon nombre de paysans et en particulier pour les plus endettés. Grâce à ces cultures hors bloc rizicole, l'alimentation de la famille peut être d'une certaine manière assurée alors même que le paysan, pour une raison quelconque, n'a pu récolter un seul kilogramme de riz, ou bien se situe dans les tranches de revenu négatif à faible. Pour cette raison, les paysans des deux périmètres rizicoles non seulement pratiquent de façon systématique les cultures pluviales mais ils en ont fait des points de doléances destinées au pouvoir public. De sorte que l'avènement, en 1986, des cultures sèches encadrées à Yabra a reçu un accueil favorable. S'il n'est pas aisé de lier cet acte à une pression quelconque des paysans, on peut tout au moins dire qu'il s'inscrit dans le sens des préoccupations des agriculteurs. Il reste à vérifier que les résultats de ces cultures sèches encadrées sont à la

mesure des espoirs que les paysans ont placés en elles.

A San Pedro, à la place de l'introduction de cultures pluviales encadrées au profit des paysans du périmètre, la société d'encadrement a préféré créer en 1985-86 un centre de bouturage de manioc et de taro qui jusqu'à présent n'a distribué aucun plant aux paysans de la région de San Pedro.

A Yabra, 180 ha ont été défrichés au profit des paysans du périmètre pendant la campagne agricole 1986-87, au moment où les travaux de réhabilitation du périmètre ont entraîné l'arrêt de la culture irriguée.

Les cultures pratiquées sont le maïs, l'igname et l'arachide. Au niveau du maïs, les semences de variété CJB ont été fournies par la société d'encadrement. En ce qui concerne l'igname et l'arachide, les semences ont été librement achetées par les paysans, de sorte que toutes ces trois plantes n'ont pas été cultivées par tous. De même, les variétés cultivées n'ont pas été identiques chez tous les planteurs.

Hormis le défrichement et le labour réalisés mécaniquement grâce à une entreprise de travaux publics, les opérations agricoles sont toutes manuelles. De plus, il n'y a pas eu d'apport d'intrants chimiques (herbicides, engrais). Si on exclut le défrichement et le labour, on constate que rien ne différencie ce système de culture du système pluvial traditionnel. On peut donc affirmer qu'au plan de la modernisation agricole, l'introduction des cultures sèches à Yabra n'a apporté aux paysans aucune amélioration dans les techniques de la culture pluviale.

Dans la mesure où le défrichement a été fait gratuitement, les coûts de production sont pratiquement nuls et le revenu du paysan ne devrait pas en être affecté. Malheureusement, les rendements n'ont pas été très bons et l'écoulement des produits s'est avéré très difficile (nous en donnerons les raisons lorsque nous étudierons l'exemple de Sakassou). Inutile de dire que ces faibles ventes ont constitué les seules sources de revenu des agriculteurs pendant cette campagne étant donné l'arrêt de la culture irriguée consécutif aux travaux de réhabilitation du périmètre.

Si ces travaux arrivent à apporter une amélioration dans le fonctionnement du périmètre de telle sorte que les deux cycles annuels de riz puissent être possibles, alors la culture sèche encadrée, dans les conditions actuelles deviendra une activité essentiellement féminine comme en milieu villageois traditionnel. Autrement, le chevauchement des calendriers culturels ne permettra pas aux paysans de se consacrer aux deux types de

culture (culture sèche et irriguée). Alors, la culture qui s'avèrera la plus rentable éclipsera indubitablement l'autre. Aujourd'hui, la réhabilitation n'a pas encore donné les résultats escomptés puisqu'au dernier cycle 1987, 135 ha ont été détruits du fait d'une carence hydrique elle-même due à une panne de la station de pompage. Pendant ce temps, la culture sèche est arrêtée à sa deuxième année de fonctionnement. Tout ceci ne nous permet pas de tenter une conclusion sur l'impact de la culture pluviale encadrée.

Dans le cas de Sakassou, l'aménagement hydro-agricole n'est pas l'oeuvre d'une société spécialisée dans la production d'une seule denrée, comme cela s'est passé à Yabra et à San Pédro. Cet aménagement a vu le jour dans le contexte d'un projet de développement péri-urbain visant la promotion d'une agriculture moderne pouvant générer un revenu moyen assez proche de celui du milieu urbain, de manière à donner un dynamisme économique à la ville. Dans cette perspective, toutes les spéculations adaptées aux conditions édaphiques et climatiques de la zone concernée et s'inscrivant dans l'objectif de modernisation agricole ont été prises en compte dans le projet. Mais au plan de la réalisation, le schéma directeur a prévu des étapes pour l'introduction de ces spéculations, de sorte que le paysan modèle recherché n'apparaisse qu'au terme d'une sélection rigoureuse commençant au niveau de la culture irriguée. Ces étapes ont été instituées pour des raisons techniques et économiques. Les raisons techniques tournent autour de l'utilisation rationnelle des intrants, de la maîtrise des techniques de culture, de la conduite des machines agricoles et enfin de la capacité d'interpréter un compte d'exploitation. Les raisons économiques, quant à elles, concernent le choix judicieux de la spéculation de départ afin de motiver les paysans. A cause de son rendement prévisible suffisamment élevé, de l'existence d'un prix garanti au producteur et de nombreux débouchés (particuliers, usiniers), le riz irrigué a fait, le premier, son entrée sur le périmètre de Sakassou.

Toutes ces raisons expliquent le pourquoi de l'introduction des cultures sèches à Sakassou seulement au cours de la 3e année (1984) de fonctionnement du Projet. Et d'ailleurs, seuls les paysans qui ont obtenu de bons résultats en culture irriguée ont été sélectionnés au cours de cette année-test de culture sèche, ce qui explique leur faible nombre : 13 sur 76. Depuis, les choses ont évolué. Ainsi, en 1985 et en 1987, le nombre atteint respectivement 42 sur 82 et 76 sur 99 paysans.



Les superficies cultivées sont loin du projet initial. En effet en matière de culture sèche encadrée, l'objectif était de 20 ha par exploitant répartie sur plusieurs spéculations (maïs, arachide, igname, coton). Aujourd'hui, on se situe autour de 1 ha de maïs, 1 ha d'igname et 1 ha de coton.

Ces cultures introduites par la société d'encadrement sont de variétés améliorées :

- maïs : les variétés CJB dont la précocité est de 105 jours et le rendement en culture paysanne de 2,5 à 3 tonnes/ha et IRAT 83 qui peut atteindre plus de 4 tonnes/ha dans les mêmes conditions;

- coton : la variété T120-7 avec un rendement de plus de 2 tonnes/ha;

- igname. Plusieurs variétés de *D. alata* (Florido, Brazo fuerte, Yellow Lisbon et Hawaii Branchi...) ont été introduites par le centre d'appui technique et cultivées jusqu'en 1986. Depuis, seule la variété Florido a été maintenue par les paysans du fait de ses qualités organo-leptiques et de son écoulement relativement facile par rapport aux autres variétés nouvelles. De plus, sa forme se prête à une mécanisation de la récolte ce qui entre dans les objectifs du Projet Sakassou. Les potentialités de cette igname sont nettement supérieures à celles des ignames locales : 15 à 20 tonnes/ha (en milieu paysan) contre 5 à 8 tonnes/ha.

Ces trois plantes sont cultivées manuellement ou mécaniquement selon les opérations agricoles considérées ainsi que le montre le tableau ci-dessous. Il convient de noter que la mécanisation est assurée par un tracteur de 45 CV.

Tableau n° 28 : Coûts des divers travaux

Opérations agricoles	Travaux mécanisés	Travaux manuels	Coûts/ha de mécanisation(1)
Labour	maïs - coton igname		21.000 F
Pulvérisage (1 passage)	maïs - coton igname		12.000 F
Billonnage	igname		12.000 F
Semis	maïs - coton		7.500 F
Traitement herbicide	maïs - coton igname		6.000 F
Epandage d'engrais	-	maïs - coton igname	-
Récolte	-	maïs - coton igname	-

Sur ce tableau on constate que, hormis la récolte, les principales opérations agricoles liées à la culture sèche encadrée sont mécanisées. Si on ajoute à cela le fait qu'on a affaire à des variétés sélectionnées, on peut dire que le projet Sakassou a atteint un de ces objectifs, celui de la modernisation agricole. A ce stade de l'analyse, il est permis de penser que la récolte finira, elle aussi, par être mécanisée si le système s'avère rentable et pour le paysan et pour la société d'encadrement.

(1) Normes du Centre d'appui technique jusqu'en 1985.

Les coûts de mécanisation déduits des normes SODEFEL (voir annexe) sont du même ordre de grandeur que ceux provenant des normes établies par le centre d'appui technique. Ils sont respectivement 44.825 F/ha et 46.500 F/ha pour le maïs et le coton; 56.036 F/ha et 51.000 F/ha pour l'igname.

Afin de donner une idée plus claire des coûts de production dans la culture sèche encadrée, on s'apesantira sur l'exemple du coton. Pour l'heure, un commentaire mérite d'être fait sur cette spéculation. Culture de rente par excellence en zone de savane, le coton devient une spéculation stratégique dans toute action de modernisation en faveur de la zone de savane. Le choix porté par les promoteurs du Projet Sakassou sur cette culture confirme encore une fois l'idée que le développement des cultures vivrières n'exclue pas celui des cultures de rente; il s'agit d'un développement agricole global dont l'enjeu est la modernisation des exploitations; car, seule la modernisation apportera des solutions au caractère regressif de l'agriculture ivoirienne, caractère qui se manifeste à travers la raréfaction de certains facteurs de production (terre, main-d'oeuvre), la stagnation des rendements, l'importation massive de certaines denrées alimentaires (notamment le riz). A condition que le coût de cette modernisation ne compromette pas la rentabilité économique des projets mis en place. C'est à ce niveau que l'exemple du coton est utile parce qu'elle fournit quelques indications.

Pendant la campagne 1985-86, 18,90 hectares ont été cultivés par les paysans du Projet Sakassou. Le coût global de production sur cette superficie a été évalué à 1.995.820 F.CFA dont 44,4 % pour les travaux mécanisés et 55,6 % pour les intrants.

Les coûts de mécanisation se répartissent comme suit.

- labour : 51,7 %
- Pulvérisage (1 passage) : 20,9 %
- Semis : 16,7 %
- Traitement herbicide : 10,7 %.

Quant aux intrants, ils peuvent être ventilés en 3 postes de dépenses.

- herbicides : 32 %
- N P K : 54 %
- Urée : 14 %.

Dans cet exemple du coton, on note que le coût total de la modernisation tel qu'il est réalisé à Sakassou revient à 105.600 F.CFA par hectare. D'après les informations du tableau ci-dessus, la mécanisation du maïs a le même coût que celle du coton tandis que celle de l'igname revient beaucoup plus cher que les travaux mécanisés des deux précédentes cultures. Ainsi, la culture de ces trois plantes (à raison d'un hectare pour chacune) par paysan au cours de la même campagne agricole entraînerait un coût global de l'ordre de 325.000 F.CFA. A ce coût-là, il faudrait non seulement récolter mais aussi pouvoir vendre 2.640 kg de maïs, 920 kg de coton et 3 834 kg d'igname (1).

Au niveau de la production aucun problème ne devrait se poser étant donné les potentialités des variétés cultivées. Malheureusement, les campagnes agricoles n'ont pas été toujours très bonnes. Ainsi, les rendements moyens sont de l'ordre 2 500 kg/ha pour le maïs et 1 400 kg/ha pour le coton. En ce qui concerne l'igname, les rendements n'ont pas été évalués par le service d'encadrement, lequel signale des mauvaises récoltes pendant les campagnes 1984-85 et 1985-86.

Ces données montrent que le maïs est produit à perte ou que, dans le meilleur des cas, et au prix actuel, sa vente compense tout juste les coûts de production. Dans de telles conditions, peut-on espérer voir se développer la production mécanisée du maïs ? En cas de réponse négative, ce serait le constat de l'échec de la modernisation. Or, comme nous l'avons dit plus haut, celle-ci constitue l'enjeu que l'agriculture ivoirienne se doit de gagner. A cette fin, des sacrifices sont nécessaires. En effet, qui payera les coûts de cette modernisation agricole ? En tout cas, ce ne peut être uniquement le paysan qui, pour adopter définitivement cette option attend d'avoir son résultat d'exploitation largement créditeur. Et cela dépend du niveau des coûts de production et des prix d'achat au producteur. A ce niveau, on décèle la participation de deux autres agents aux coûts de la modernisation. L'Etat ? Son concours est attendu à travers les subventions à certains intrants et aux charges de mécanisation. Les consommateurs ? Leur participation se fera par l'acceptation d'un prix d'achat du maïs qui offre au producteur une assez large marge bénéficiaire.

(1) A raison de 40 F.CFA/kg de maïs, 115 F.CFA/kg de coton et 30 F.CFA/kg d'igname, bord-champ.

Le coton, quant à lui, dégage un bénéfice d'exploitation d'environ 50.000 F.CFA à l'hectare, si l'on ne tient pas compte du coût de la main-d'oeuvre salariée (les contractuels en l'occurrence) occasionné par l'opération de récolte.

L'igname connaît un double problème. La production a été jugée "mauvaise" en 1984-85 et "catastrophique" en 1985-86 par les agents d'encadrement. Ce problème de faible production serait sans répercussion majeure au niveau du paysan si toute la production avait pu être écoulee, dans la mesure où il fallait vendre moins du quart du rendement moyen de la variété plantée pour rembourser les coûts à l'hectare de mécanisation et d'intrants. Bien que les autres variétés aient été éliminées au profit de la variété Florido, les difficultés d'écoulement n'ont pas cessé. A cela plusieurs raisons. D'abord au plan purement local, l'igname Florido ne peut trouver acquéreurs parmi la population autochtone baoulé de cette région qui cultive son "Bètè Bètè" traditionnel. Ensuite, au niveau des commerçants grossistes, l'igname Florido ne peut soutenir la concurrence face à des variétés traditionnelles en provenance du Nord ou du Nord Est (la variété Kponan par exemple). De sorte que, désespérés, les paysans cèdent aux caprices des commerçants qui les obligent à brader leurs produits afin de pouvoir réduire leurs dettes envers le GVC ou la société d'encadrement.

D'une manière générale, les cultures sèches encadrées n'ont pas donné entière satisfaction aux paysans au plan des recettes. Soit le niveau élevé des coûts de production soit des problèmes de commercialisation handicapent sérieusement le développement de ces cultures. De plus, le calendrier agricole de ce système de production chevauche celui de la culture irriguée de sorte que si les paysans devaient réaliser les deux cycles annuels de riz irrigué + la culture sèche encadrée, il leur faudrait ne pas manquer de main-d'oeuvre. Autrement, le maintien des deux systèmes de culture devient illusoire.

Ouvrons ici, une parenthèse pour rappeler que contrairement à la culture sèche encadrée, la culture pluviale traditionnelle n'est pas entravée par le chevauchement de son calendrier cultural avec celui du premier cycle de riz irrigué; en effet, il s'agit d'une activité exercée dans un cadre familial où la majeure partie des opérations agricoles est dévolue aux femmes. Cela libère l'homme qui peut ainsi s'atteler aux deux cycles de riz irrigué.

Le bilan qui vient d'être fait des deux systèmes de culture relevant du modèle d'inspiration étatique révèle des difficultés de plusieurs ordres. Peut-on, malgré tout espérer en l'avenir de ce modèle ?

1.4. Modèle d'inspiration étatique : l'espoir est-il permis ?

Pour répondre à cette question, il convient d'analyser quelques-unes des causes qui sont à la base des difficultés que connaissent les aménagements agricoles.

Ces difficultés peuvent être imputées à des problèmes techniques et socio-économiques.

Les problèmes d'ordre technique se situent à deux niveaux : caractéristiques des infrastructures et disponibilité en matériel de production.

Les aménagements réalisés en vue de la culture irriguée ne comportent pas de barrage (1). L'eau est ainsi directement pompée dans les rivières ou fleuves situés à proximité du périmètre aménagé.

Quelquefois, pour relever le plan d'eau de ces rivières, un complément d'eau est fourni par les barrages construits en amont de ces rivières et au profit d'activités autres qu'agricoles. Mais, pendant l'étiage, où les aménagements ont le plus besoin de ce complément d'eau, les barrages ne peuvent pas toujours libérer la quantité d'eau nécessaire. De plus, le réseau d'irrigation est long (plusieurs kilomètres) et la distance séparant les barrages des stations de pompage est si grande que l'eau n'arrive pas au moment voulu. Tous ces éléments montrent que la maîtrise de l'eau n'est pas effective sur les périmètres. Or, sans cette maîtrise de l'eau, il ne saurait être question de culture irriguée. Ce problème, plus que tout autre, constitue une préoccupation unanimement partagée par encadreurs et paysans.

Le périmètre est traversé par de nombreux canaux d'irrigation dont le rôle est de prendre le relais de la station de pompage en acheminant l'eau jusque dans les parcelles. Pour les cas qui nous concernent, on constate que plusieurs canaux (même principaux) ne sont pas bétonnés; par ailleurs, les

(1) Sauf à Yabra où un barrage sur la rivière du même nom ne permet d'irriguer seulement qu'une trentaine d'hectares.

réseaux d'irrigation sont très longs si bien qu'une bonne partie de l'eau qui s'y écoule s'infiltre dans le sol, provoquant une perte pour les parcelles. Dans cette situation de pénurie, il va sans dire que les parcelles les plus éloignées de la station de pompage seront les plus mal loties.

Si on ajoute ce problème à celui relatif au mauvais planage de certaines parcelles, l'explication de quelques bas rendements et par conséquent de quelques faibles revenus est déjà toute trouvée.

Face à ces difficultés techniques dont l'enjeu est la maîtrise de l'eau, il a été mis en place, sur certains périmètres, des plans de gestion de l'eau. Ces plans fixent l'heure de mise en marche et d'arrêt des motopompes, imposent un ordre d'ouverture des vannes des canaux principaux ainsi que ceux des canaux secondaires, de manière à pouvoir servir tous les paysans. Ces plans, il faut le dire, sont plus une solution à l'utilisation anarchique de l'eau et à son gaspillage qu'une réponse à la pénurie d'eau. C'est pourquoi de tels plans devraient être maintenus même en situation normale.

Le matériel de production disponible sur les périmètres est en nombre insuffisant. Cet état de fait est cause de retards dans l'exécution de certains travaux et explique le décalage qui apparaît souvent dans le calendrier cultural du riz irrigué. Ce décalage est non seulement préjudiciable au rendement mais aussi entrave la réalisation des deux cycles annuels de culture.

L'insuffisance de matériel agricole entraîne également leur surutilisation. Il s'ensuit de nombreuses pannes, mais celles-ci sont réparées très tardivement du fait de l'absence de mécaniciens parmi les agriculteurs installés et du manque, sur place, de pièces de rechange (1). Les pannes s'expliquent aussi par le fait que certaines machines sont vieilles ou inadaptées.

Ainsi, à quelque niveau où il se situe, le paysan des trois aménagements connaît soit des manques d'eau, soit des retards dans le travail soit des longues attentes, soit des pertes de récolte (si les paysans ne font pas appel à une main-d'oeuvre salariée) et cela, à cause de l'insuffisance et/ou de l'état des instruments de production.

(1) Ces machines sont toutes importées des pays européens ou asiatiques.

A ces difficultés d'ordre technique s'ajoutent des problèmes socio-économiques. Ceux-ci concernent la conception, la mise en place et le fonctionnement des projets.

D'une manière générale les projets sont sous-tendus par des objectifs peu clairs et souvent trop ambitieux, ce qui est cause de tatonnements dans le fonctionnement et conduit à des échecs au niveau de l'adhésion des populations. Ainsi, très souvent, on attend que les paysans s'installent sur les périmètres pour que commencent avec eux, et sur leurs parcelles, des essais sur certaines machines agricoles (surtout les tracteurs) et sur des variétés de plantes. Même si les essais ont jusqu'à présent été réalisés plus fréquemment sur les machines que sur les cultures, on ne doit point minimiser l'impact de ce dernier aspect car les essais de variétés ont bel et bien existé sur certains aménagements. A Sakassou par exemple, quatre variétés d'igname ont été introduites dès la première année d'instauration de la culture sèche encadrée. Il a fallu que des problèmes liés aux caractéristiques de ces ignames et à l'écoulement surgissent pour voir le Centre d'appui technique abandonner plusieurs de ces nouvelles variétés. Avec ces essais, le projet glisse vers l'expérimentation qui, dans les faits, est du ressort des instituts de recherche (phase de pré vulgarisation). Cela ne veut pas dire que la recherche est interdite aux sociétés de développement. Une entreprise qui s'en donne les moyens peut mener ses propres recherches. Mais pour les SODE dont il est question, cette condition est loin d'être réalisée. C'est pourquoi, elles ont tout intérêt à éviter la dispersion de leurs moyens humains et financiers. Le personnel utilisé pour les essais peuvent être utilement mis au service d'un encadrement plus serré. La SODE gagne en moyens et en efficacité en signant des conventions de recherche avec les instituts de recherche qui, comme nous le savons, regorgent de compétences. Le type de recherche qui préoccupe les SODE est la recherche-développement à laquelle le Ministère de la Recherche prête une attention soutenue à travers sa Sous-Direction de la Pré vulgarisation qui peut être l'interlocutrice privilégiée des SODE.

Dans le cadre des projets comme ceux de Yabra, San Pédro et Sakassou dont le but essentiel devrait être la lutte contre la pauvreté rurale, il n'est pas permis de tatonner car, on risque de décourager les paysans: seules les techniques éprouvées et les cultures ayant des débouchés sûrs devraient être introduites de façon à créer immédiatement les conditions de rentabilisation des efforts des paysans.

Les objectifs peu clairs des projets rendent les critères d'adhésion assez vagues. Le plus souvent, ces critères sont définis a posteriori. Autrement, comment expliquer la présence de vieillards, de personnes peu motivées dans des projets dont les critères d'adhésion affichés sont le volontariat, la jeunesse et la motivation ? A moins que la complaisance des responsables du projet ne soit manifeste ! Si on parle de la complaisance des responsables du projet, on doit aussi souligner les pressions exercées par les autorités politiques locales pour placer leurs protégés.

Le flou au niveau des critères de recrutement des acteurs du projet se combine avec l'insuffisance d'information et de formation des candidats au projet. En effet, la plupart des paysans sont venus sans être suffisamment informés. Rien ne leur a été dit (ou bien ils n'ont rien retenu) de la réalité du travail qui les attendait. Ils disent avoir adhéré au projet parce qu'ils ont appris qu'il s'agit d'une opération d'installation d'agriculteurs modernes avec tous les travaux mécanisés et des revenus allant de 600.000 à plus d'un million de F.CFA par an. Qui pouvait résister à la tentation d'un tel revenu sans effort manuel ? On comprend dans ces conditions l'engouement suscité par les premiers projets (Yabra et San Pedro). Effectivement, les premières années d'activité sous la SODERIZ avec une chaîne motorisée mise à l'essai sur le périmètre de Yabra ont coïncidé avec les attentes des agriculteurs. Si aujourd'hui les paysans installés au temps de la SODERIZ ont la nostalgie de cette époque, c'est que le coût des prestations étaient subventionné par l'Etat, et les réparations à la charge de la SODERIZ. Avec la dissolution de cette société, il fallait trouver les moyens d'entretenir ce matériel lourd. C'est ce qui explique l'orientation du choix des sociétés d'encadrement (qui ont pris le relais de la SODERIZ) vers la petite motorisation (motoculteurs, petits tracteurs). Ce contexte d'évolution n'était pas bien appréhendé par les paysans qui accusent la société d'encadrement de les avoir orientés vers un matériel peu performant et très harassant. Si une large campagne d'information avait été menée auprès des paysans, le choix du matériel aurait été fait dans la concertation. Le manquement à cette procédure a fait passer ce choix comme une décision autoritaire de la société d'encadrement.

La formation donnée aux paysans avant leur installation s'est uniquement contentée de l'apprentissage de la riziculture irriguée. Ainsi le côté technique de la formation a été privilégié au détriment du côté moral. L'esprit des paysans n'a pas été préparé aux difficultés, aux risques que

comporte toute entreprise, tellement les responsables du projet était optimiste. De sorte que les paysans ont abordé leur métier sans avoir une vision nette de leurs responsabilités et en particulier celles qui consistent à considérer l'aide de l'Etat (les moyens techniques mis à leur disposition) non pas comme une fin en soi mais comme un moyen de se prendre eux-mêmes en charge. Une formation ouverte à l'aspect social et moral peut aider à éveiller l'esprit d'initiative, de combativité et par là-même étouffer quelque peu toute velléité de mentalité d'assisté. Cette formation aurait pu commencer en même temps que celle d'initiation à la riziculture et se poursuivre après l'installation afin de donner aux jeunes l'occasion de se confronter à la réalité et ainsi raffermir leur esprit d'initiative et de combativité.

La sous-information et l'insuffisance de formation influent sur les rapports entre paysans et encadreurs. En effet, le rôle des encadreurs n'est pas bien compris des paysans. Le responsable direct de l'encadrement est considéré comme un intermédiaire entre l'Etat (tout puissant et inaccessible) et les paysans, un responsable à qui tous les moyens seraient donnés pour faire fonctionner correctement le projet. Alors, ce responsable de projet porte sa responsabilité d'être responsable de tous les maux des paysans : lorsque des difficultés surviennent dans le fonctionnement du projet, il est accusé d'en être l'auteur parce que, dit-on, il détourne les fonds du projet à son profit et refuse d'aider les paysans. En tout cas, c'est ainsi que sont interprétés au niveau des paysans, les pannes des motopompes, le non-bétonnage des canaux d'irrigation, le choix des motoculteurs en lieu et place des gros tracteurs, le manque ou l'insuffisance des moissonneuses-batteuses, etc...

Lorsqu'en plus de cette suspicion qui pèse sur eux, les encadreurs et surtout les premiers responsables sont attributaires de parcelles sur les périmètres comme c'est le cas à Yabra et à Sakassou, les paysans ont vite fait de crier au scandale.

Une chose est claire : pour les paysans des trois périmètres rizi-
coles, l'encadrement actuel est à la base des mauvais résultats qu'ils enregistrent. Pour s'en convaincre, ils ne vont pas chercher loin. L'exemple des quelques cycles de culture réalisés sous l'encadrement SODERIZ leur suffit (voir annexe - compte d'exploitation de Yabra en 1977). Les paysans savent en effet de quoi ils parlent. Certains d'entre eux ne sont-ils pas des ex-encadreurs de la SODERIZ ayant démissionné de leur poste au profit du

métier d'agriculteur moderne ?

Pour être conforme à leur idée que l'encadrement est de mauvaise qualité et les responsables de mauvaise foi, les paysans ont toujours présenté aux autorités des doléances dont le contenu tourne essentiellement autour des défaillances techniques de l'aménagement : manque d'eau d'irrigation, vieillissement du parc de machines etc... Comme solution à leurs problèmes, les agriculteurs sont convaincus que si le niveau des salaires des encadreurs était lié aux résultats d'exploitation des paysans, il est certain que l'encadrement fonctionnerait correctement. Nos enquêtés tiennent tellement à cette idée qu'ils n'hésitent pas à suggérer la privatisation de l'encadrement. Car, disent-ils, la recherche de l'intérêt réciproque des deux parties (le promoteur privé et les paysans) ne peut que tendre à l'amélioration des conditions de production.

Sans se ranger à l'opinion des paysans, il faut reconnaître que le climat de suspicion qui règne autour de la moralité des encadreurs est dû au fait qu'en Côte d'Ivoire on nous a habitués à la "mauvaise gestion" (pour ne pas dire détournement de fonds). A tel point que tout responsable est suspecté. Malgré ce contexte général, il y a possibilité d'instaurer un climat de confiance dès lors que les paysans sont associés aux décisions qui les concernent et que les encadreurs démontrent de manière convaincante leur qualité professionnelle et morale. Quoiqu'on dise, les rapports entre les hommes conditionnent l'efficacité des actions techniques; il faut donc savoir les soigner.

Du côté de l'encadrement, en dehors de quelques agents qui reconnaissent que les efforts des paysans sont ruinés par des problèmes techniques, il est généralement reproché la paresse des paysans qui veulent tout attendre de l'Etat et se comportent en patrons en embauchant des manoeuvres.

S'il est trop sévère de qualifier de paresseux des paysans qui, malgré toutes les difficultés de la culture du riz irriguée se battent dans les forêts avoisinantes pour tirer leur subsistance, se font recruter comme manoeuvres (1) sur les parcelles de leurs pairs afin de faire vivre fermes

(1) Pendant le 1er cycle 1987, après les travaux de réhabilitation à Yabra, 135 ha sont grillés par manque d'eau. Plusieurs parmi les paysans malheureux se sont rués sur les parcelles de paysans plus chanceux pour servir de main-d'oeuvre salariée pendant la récolte.

et enfants, on peut par contre reconnaître que depuis quelques années un malaise subsiste sur les périmètres de Yabra et de San Pedro. La rancœur et le désespoir gagnent les paysans. Ils ont pour origine les difficultés techniques sans solution. A partir de là, les paysans s'interrogent sur leur avenir et celui de leur progéniture : que deviendra cette dernière au décès d'un père qui n'a aucun bien et, qui plus est, n'a aucun droit de propriété ni sur la parcelle exploitée ni sur la maison occupée ?

La sous-information, le manque de formation civique et morale des paysans et les rapports malsains entre encadreurs et paysans constituent certes des sources de difficultés dans le fonctionnement des périmètres rizicoles mais ils ne sont pas les seuls problèmes socio-économiques observés. Il y en a d'autres aussi importants parmi lesquels le manque de disponibilité des agents d'encadrement et le refus du droit à l'erreur des responsables de l'encadrement.

On peut en effet parler de manque de disponibilité des agents d'encadrement lorsque ceux-ci sont rares sur les périmètres et lorsque leurs visites aux paysans ne sont effectuées qu'à l'occasion de la mise en place du riz. En dehors de celle-ci, d'autres occasions ne sont pas créées pour faire par exemple le bilan de chaque cycle de culture afin de rechercher des correctifs aux lacunes qui seraient décelées. Les encadreurs sont encore moins disposés à être à l'écoute des problèmes des paysans. Beaucoup d'a priori guident de tels comportements; ils pensent, entre autres, que les paysans ont des exigences démesurées, des tendances à vouloir abuser du matériel de l'Etat et à demeurer des éternels assistés. De tels comportements ne favorisent pas un suivi régulier des aménagements et comptent au nombre des causes de la dégradation que connaissent les infrastructures de certains projets. Notre conception à ce niveau est que l'encadrement doit être total et assez rapproché des bénéficiaires tout en étant souple.

Le refus du droit à l'erreur est une autre manière de qualifier le manque de modestie des responsables de l'encadrement. En effet, aucune occasion ne nous a été donnée de voir un seul responsable de projet reconnaître les défaillances techniques ci-dessus évoquées, encore moins mettre en cause l'encadrement. Tout se passe comme si reconnaître le manque de suivi et les défaillances techniques du projet revient à confirmer son propre échec et partant à lever le voile sur sa propre incompétence. Or, en tant que responsable du projet, on se croit à l'abri des erreurs ou plutôt on feint de l'être pour protéger sa fonction. C'est une réaction de défense

assez courante chez le plupart de nos responsables ivoiriens quel que soit le service. Ainsi, au plus dure des crises de structures, ils parlent de succès jusqu'à ce qu'au plus haut niveau, on les libère de leur fonction pour "raison de mission accomplie". Cette triste réalité guidera très longtemps encore les pas des responsables ivoiriens tant que les considérations subjectives qui caractérisent leurs actes n'auront pas fait place aux débats d'idées en vue de se remettre perpétuellement en question.

Alors l'espoir est-il permis dans ces projets ? Nous répondrons oui à une condition préalable. Cette condition est qu'on cesse de tromper l'opinion publique et les plus hautes autorités du pays et que la vérité sur le fonctionnement de ces projets soit la règle d'or à observer. Dans le cas qui nous concerne, les échecs qui apparaissent ont des causes essentiellement techniques; celles-ci concernent :

1°) la maîtrise de l'eau d'irrigation. Cela peut se réaliser soit par le renouvellement des motopompes soit par la construction de barrage d'irrigation par gravitation (ce qui évite l'installation de motopompes). Ces actions doivent s'accompagner de travaux de réhabilitation des périmètres de Yabra et de San Pedro (planage, réfection de canaux, des drains etc...) et d'un planing de gestion de l'eau;

2°) le renouvellement et l'augmentation du parc de machines (motoculteurs, petits tracteurs, moissonneuses) et la disponibilité en pièces de rechange. Au niveau du matériel, un choix judicieux tenant compte des capacités, de l'adaptabilité et des coûts d'entretien doit être opéré. Ces machines doivent être soumis à un système de gestion des dons et des achats qui permettent à terme, aux groupements paysans de se prendre en charge. Une telle orientation exclut la gratuité de l'utilisation du matériel agricole quel qu'en soit le mode d'acquisition. Mais les coûts de prestation doivent tenir compte de celui-ci, de sorte qu'ils soient économiquement supportables par les paysans.

Au niveau des intrants, le rôle d'intermédiaire de la société d'encadrement n'est pas indispensable. Les paysans des périmètres de Sakassou et de San Pedro ont prouvé au dernier cycle 1987 qu'ils sont capables de traiter directement avec leurs fournisseurs et d'honorer leurs engagements, même si par ailleurs les paysans de San Pedro sont en état de cessation de paiement vis-à-vis de la BIDA et de la SCDEPALM. Il faut, par conséquent encourager cette tendance des paysans à vouloir s'engager directement dans

les transactions commerciales de telle sorte qu'ils s'aguérissent et se forgent à l'esprit d'entreprise.

L'espoir est-il vraiment permis avec des créances BNDA et SODEPALM supérieurs à 100 millions de F.CFA dans chacun des périmètres de Yabra et de San Pedro ? Oui car, il y a possibilité de réduire le poids de la dette en gelant la capitalisation des intérêts et en réchelonnant ces dettes. C'est un procédé auquel nos pays africains se sont habitués depuis quelques années face à l'endettement extérieur, et il convient de l'appliquer à ces groupements villageois en difficulté de paiement.

L'espoir semble permis avec les tentatives de réhabilitation du périmètre de Yabra commencées en 1986. Ces tentatives doivent se poursuivre avec la participation et les suggestions des paysans qui vivent chaque jour les réalités des défaillances techniques du périmètre.

L'espoir semble permis avec l'arrivée de nouveaux motoculteurs offerts par le FED et annoncée à Yabra, San Pedro et Sakassou. Si la volonté politique existe, d'autres matériels suivront probablement pour le bonheur de notre agriculture vivrière et à travers ces projets financés à grands frais par l'Etat.

L'espoir semble permis avec les projets d'extension du périmètre de Sakassou et de construction d'un barrage de retenue d'eau sur la rivière Loka.

L'espoir existe avec la création en 1988 d'une société d'Etat chargée exclusivement de la promotion des cultures vivrières : la compagnie ivoirienne pour le développement des vivriers (CIDV). L'avènement de cette société offre un cadre autonome d'actions en faveur des cultures vivrières qui, pendant longtemps ont vu leur développement confié à des sociétés ayant pour vocation première les cultures de rente. C'est le cas de la SATMACI pour le café et le cacao, de la SODEPALM autrefois pour le palmier à huile et le cocotier et de la CIDT pour le coton. Dans ces conditions, les vivriers ne peuvent être qu'à la traine des spéculations suscitées. Aujourd'hui, la CIDV vient rétablir l'équilibre entre les deux types de culture (spéculations de rente et vivriers). Et l'on est en droit de penser que, eu égard au niveau élevé des importations du riz en Côte d'Ivoire, une des priorités de cet organisme, serait le développement du riz, et que se faisant, les opérations agricoles déjà existantes devraient bénéficier de sa bienveillante attention.

Peut-on envisager au niveau de l'Etat une action de grande envergure en direction de la production du riz au détriment des importations, étant donné la loi des avantages comparatifs ? En décortiquant le rôle des importations dans le système alimentaire de la Côte d'Ivoire, il apparaît que celles-ci offrent quelques avantages aux consommateurs, aux grossistes et à l'Etat. En effet, par le jeu d'un dispositif très contraignant mis en place par le biais de la Caisse de Péréquation, l'Etat contrôle totalement l'ensemble des variables prix et quantités qui lui permettent de se procurer les ressources financières dont il a besoin grâce aux prélèvements opérés sur le riz importé (le prélèvement étant égal au prix grossiste - le prix à l'importation, le tout multiplié par les quantités importées). Les ressources financières émanant de cette opération augmentent avec les quantités importées (1). Dans ces conditions, J. ROCH peut affirmer que "l'Etat a donc intérêt à importer les quantités maximales de riz, même si cette pratique contredit le discours officiel de l'autosuffisance" (2). Le contexte actuel de crise financière qui secoue la Côte d'Ivoire semble donner raison à cette vision des problèmes de développement agricole. Mais sachons toutefois que l'autosuffisance en riz ne doit pas être envisagée sur le court terme. C'est un long processus dont les grandes lignes doivent être dessinées aujourd'hui même. Et dans cette perspective, il est possible d'imaginer la constitution d'un fonds spécial qui pourrait être alimenté par une partie des ressources que les importations de riz procurent à l'Etat.

L'espoir semble enfin permis avec la mise sur pied en 1988 d'une Commission Nationale d'installation des jeunes agriculteurs modernes. L'initiative vaut son pesant d'or. Pour la suite, il serait souhaitable que le relais soit passé aux chercheurs, aux techniciens et autres hommes de terrain afin qu'ils dressent un bilan des actions passées dont le but serait d'éclairer l'avenir. Et dans ce cas, viendraient en bonne place les projets de Yabra et de San Pédro (pour ne citer que ces plus anciens) qui passent pour être des actions d'installation des jeunes agriculteurs modernes.

(1) Voir le montant de ces prélèvements en annexe.

(2) J. ROCH : Le rôle des importations dans la consommation alimentaire en Côte d'Ivoire. 27 p. multigr., 25 mai 1987.

En guise de conclusion au modèle d'inspiration étatique, il faut dire que cette formule d'installation agricole est une aubaine pour un nombre limité de personnes. Même si un tel modèle était économiquement viable, le coût de mise en place de ses infrastructures, de leur fonctionnement et entretien n'en faciliterait pas la diffusion à large échelle. Aussi, le modèle d'initiative individuelle d'installation agricole constitue-t-il le dernier recours pour la majorité des candidats à l'agriculture.

CHAPITRE II : MODELE D'INITIATIVE INDIVIDUELLE (M.I.I.)

2.1. Une formule d'installation agricole de fortune

Il faut rappeler que l'inexistence de ce modèle provient des seules volonté et initiative des candidats à l'agriculture. Pour que cette initiative s'exprime, les candidats doivent avoir la possibilité d'accéder facilement à la terre. De façon générale, cette possibilité ne leur est offerte que s'ils appartiennent à une communauté villageoise précise. En effet, dans les différents villages de Côte d'Ivoire, l'accès au patrimoine foncier est encore régi par les principes fonciers coutumiers, et cela, malgré les déclarations officielles selon lesquelles l'Etat est le propriétaire des terres. Il est dans ces conditions beaucoup plus facile pour les jeunes gens d'avoir une portion de terre à culture dans leur propre village plutôt que partout ailleurs. Même si, avec l'avènement des cultures de rente dans toutes les régions, la propriété individuelle tend à se généraliser, la persistance des liens lignagers et familiaux a jusqu'à présent favorisé l'installation des jeunes dans leur village d'origine; elle continuera pendant longtemps encore de le faire pour maintenir l'équilibre social au niveau du village et limiter les tensions sociales et politiques dans le pays.

La base sociale du modèle d'initiative individuelle est composée de jeunes gens, scolarisés ou non, chômeurs ou sans emploi et donc généralement démunis de moyens matériels. Cette base sociale va influencer les caractéristiques de ce modèle : exploitation de taille modeste, faible investissement, caractère dérisoire des instruments de production, pénibilité du travail. Ces caractéristiques rappellent celles de l'exploitation agricole villageoise (1) et prouvent que le facteur prépondérant d'inflexion des formes de production n'est ni l'âge ni le niveau d'instruction mais plutôt le niveau des investissements.

En Côte d'Ivoire, le modèle d'initiative individuelle a précédé la formule étatique. Il était la seule forme d'installation agricole à un moment où n'avaient pas encore pris corps les opérations agricoles d'Etat en faveur des paysans, opérations dont les principales sont aujourd'hui :

(1) AFFOU (1980)

- les blocs cultureux (type ex-AVB et SATMACI)
- les plantations villageoises d'hévéa, de palmier à huile et de cocotier autour des grands blocs agro-industriels
- les aménagements hydro-agricoles (type ex SODERIZ et SODEFEL).

Avant l'avènement de ces opérations, les jeunes qui n'ont pu trouver à s'employer dans les secteurs d'activités urbaines n'avaient d'autres choix que de pratiquer l'agriculture auprès de leurs parents. L'intégration à ce modèle était à l'époque facilitée par le faible taux de scolarisation et la faible ampleur de l'exode rural. Aujourd'hui la tendance s'est inversée; l'attrait exercé par la ville et les emplois extra-agricoles est si fort que peu de jeunes se décident à embrasser l'agriculture sous sa forme traditionnelle. En définitive, ce sont les espoirs déçus et la prise de conscience des difficultés sociales actuelles qui contraignent ces jeunes gens à opter pour la formule individuelle d'installation, une formule de fortune en réalité.

Trois phases caractérisent généralement le processus d'installation.

La première phase est celle d'initiation aux travaux champêtres; au cours de celle-ci, le prétendant au métier d'agriculteur se met généralement au service de son père ou d'un membre de la famille qui, selon les principes de dévolution des biens en vigueur dans la communauté villageoise, est censé lui céder la terre ou les parcelles en culture. Là, il occupe un statut d'actif familial agricole; il participe ainsi à toutes les opérations agricoles. Sa présence sur l'exploitation accroît la capacité de travail de l'unité économique du chef d'exploitation (père ou tuteur); lorsqu'il est un travailleur dévoué et consciencieux, cet actif agricole devient une pièce maîtresse dans un dispositif agricole où les instruments de production sont rudimentaires et où apparaît de plus en plus une raréfaction de la main-d'oeuvre. Le bénéficiaire de cette force de travail familial peut, selon que son exploitation est petite ou grande, se passer de main-d'oeuvre salariée ou en réduire le coût. De ce point de vue, cette première phase du processus d'installation profite au père ou au tuteur ... qui est censé assumer les responsabilités de formateur. En revanche, celui-ci offre, au candidat agriculteur, un gîte, de la nourriture et, après la commercialisation de la récolte, divers cadeaux en espèces et en nature pour encourager le jeune à persévérer dans l'effort. Car c'est, en dernière analyse, le critère par rapport auquel un premier jugement est émis, celui de l'opportunité de passage à la phase suivante.

La deuxième phase récompense les efforts consentis dans la première et teste les capacités du candidat agriculteur à gérer en toute autonomie une parcelle en rapport. Pour ce faire, le jeune reçoit une parcelle en guise de don. Il continue néanmoins à jouer son rôle de main-d'oeuvre familiale au service de son donateur en partageant son temps entre sa propre parcelle et celles de celui-ci. Ici, le jeune est appelé à satisfaire lui-même plusieurs de ses besoins grâce aux produits de la parcelle qui lui a été offerte. Cette phase, tout comme la première d'ailleurs, peut durer deux ou trois ans. Dans tous les cas, cette durée dépend à la fois des préoccupations immédiates du père ou du tuteur et des aptitudes reconnues au jeune.

Si celui-ci est jugé suffisamment apte à conduire une exploitation, alors le père ou le tuteur lui indique une portion de terre (forêt, jachère) où il peut s'installer en toute autonomie. C'est le début de la troisième phase. Au cours de cette dernière, le jeune continue de jouir des revenus de la parcelle qui lui a été léguée par don pendant qu'il crée ses propres plantations. Ce revenu de départ, il faut bien le souligner, n'est pas très élevé étant donné la faible dimension des plantations offertes au jeune et l'âge très avancé de celles-ci. A Affalikro, avec des plantations de 1,75 ha (en moyenne) ayant un âge moyen de 20 ans, ce revenu ne dépasse guère 50.000 F.CFA.

La dernière phase d'installation coïncide très souvent avec la période de maturité sociale du jeune qui peut alors prendre épouse pour s'aider dans les travaux. A défaut d'épouse, c'est une soeur ou cousine à qui le jeune fait appel. Tout ceci pour souligner le rôle prépondérant des femmes dans le système de culture relevant du modèle d'inspiration individuelle.

L'intégration des jeunes gens instruits à ce modèle n'enchant pas beaucoup leurs parents qui considèrent comme un échec le retour de leurs enfants à ce type de pratique agricole. Les parents interviewés à Affalikro ne conseilleraient pas à leurs enfants diplômés d'entreprendre l'agriculture; quant aux autres déscolarisés, ils pourraient, selon toujours les parents, tenter leur chance ailleurs et ne venir à l'agriculture qu'à défaut de mieux. Ils affirment toutefois qu'ils seraient prêts à céder des terres à leurs fils qui demanderaient à cultiver, mais ils ne croient pas beaucoup au courage des jeunes gens actuels à travailler la terre dans les mêmes conditions qu'eux, c'est-à-dire sans un minimum de moyens techniques.

Il y a donc un contexte social qui explique l'attitude des jeunes, surtout déscolarisés, vis-à-vis du travail de la terre. Au village, tout le monde mesure la réussite des enfants par leurs emplois urbains, lesquels se traduisent par certaines réalisations telles que les villas. Nulle part dans les villages on n'a souvenance de la reconversion totale en agriculteur des fils ayant brillamment réussi leurs études. Et d'ailleurs une telle reconversion serait vite considérée comme l'expression d'un mauvais sort jeté à cet individu. Selon la conception des villageois, l'évolution du monde moderne ne condamne à l'agriculture de type traditionnel que les vieux (parce qu'ils y sont déjà) et les jeunes gens qui ont échoué ailleurs. Du coup, le métier de la terre se trouve dévalorisé même s'il a fait la fortune de plusieurs villageois (1). Dans ces conditions, aucune vocation ne peut sous-tendre l'intégration des jeunes au modèle d'initiative individuelle. Et, la réticence et le manque de motivation au niveau de certains jeunes, ne sauraient, outre mesure, constituer une surprise.

Cette disposition d'esprit au sujet du travail de la terre est renforcée aussi bien par les conditions du travail agricole que les maigres revenus, sources de conditions de vie souvent très difficiles. C'est le lieu d'attirer l'attention des responsables de la politique d'installation des jeunes sur la sérénité dont il convient de faire preuve face aux engouements des premiers instants. En effet, ce que les jeunes attendent objectivement des appels pour le retour à la terre, n'est ni leur conscientisation ni la mise à disposition de jachères à chacun d'entre eux par l'Etat; tous ceux qui ont des parents dans les campagnes rurales peuvent individuellement avoir accès aux jachères de leur famille sans intervention extérieure, surtout que les vieux ne manifestent pas une opposition farouche à ce projet. Ce que les jeunes attendent et qui motive leur inscription auprès des autorités administratives et politiques régionales, c'est l'acquisition de moyens techniques et matériels de leur installation, de sorte que les conditions de travail leur soit facilitées. Toute bousculade des jeunes dans les bureaux des autorités doit être vue dans ce contexte et non interprétée d'emblée comme l'expression d'une quelconque

(1) Même les grands planteurs qui, aujourd'hui, doivent leur réussite économique à l'agriculture.

motivation. Car, à l'absence des moyens qu'ils espèrent, il n'est pas évident que tous les jeunes inscrits prennent le chemin des champs, même si toute la presse du pays est exclusivement affectée à la sensibilisation. C'est pour cette raison que tout l'effort (notre effort) doit tendre vers la recherche des moyens pouvant améliorer le sort de ceux qui eurent le courage de commencer quelque chose et qui s'y adonnent avec dévouement, de manière à inculquer aux autres l'idée que la réussite passe toujours par le travail. Si ceux qui sont installés font plus envie que pitié, il n'y a pas de raison qu'ils ne soient pas imiter dans leurs faits et gestes. C'est là l'enjeu de la relève paysanne.

Pour l'étude du modèle agricole d'initiative individuelle, deux zones ont été explorées : les départements d'Agboville et d'Abengourou, avec comme exemples le village de Grand Yapo pour le premier département et celui d'Affalikro pour le second. L'activité principale de ces zones, l'agriculture d'exportation, va influencer sur l'orientation de ce modèle. Ainsi, celui-ci sera fondé sur la culture du cacaoyer et du caféier, les cultures vivrières venant en complément de ces derniers. Il faut souligner toutefois que la nature des spéculations végétales peut changer d'une région à une autre mais elle n'affecte pas les fondements des systèmes de culture qui, à tous les égards, ressemblent à ceux pratiqués par l'ensemble des agriculteurs villageois.

On peut schématiser l'organisation agricole des deux zones de la manière suivante :

- polyculture. Un même exploitant s'adonne à la culture de plusieurs plantes (cacaoyers et/ou caféiers, vivriers, légumes etc.).

- pratiques itinérantes. De nouveaux champs sont ouverts chaque année pour la culture des vivriers tandis que les anciens sont laissés au repos pendant plusieurs années dans le souci d'en restaurer la fertilité.

- faible consommation d'intrants. A l'exception de quelques parcelles de cacaoyers et de caféiers qui reçoivent des soins sporadiques (traitements anti-capsides), l'agriculture des deux zones concernées n'utilise ni fertilisants ni produits phytosanitaires.

- Travail essentiellement manuel, d'où forte consommation de main-d'oeuvre (notamment salariée). Les seuls instruments utilisés dans la production sont la machette, la hache, la daba et, dans une moindre mesure, la tronçonneuse et les atimiseurs.

Plusieurs systèmes de culture ont été observés dans les deux zones d'enquête. Ils peuvent être schématisés en trois systèmes communs à ces deux zones. Les deux premiers sont à base d'igname à Affalikro et à base de banane plantain à Grand Yapo.

Tableau n° 29 : Systèmes d'association et de rotation observés à Affalikro et à Grand Yapo

Années	1ère année	2è année	3è année	4è année	Durée de
Systèmes					jachère
cultureaux					
-----	-----	-----	-----	-----	-----
1	! Igname + plan- ! tain + taro + ! légumes +	! Plantain + ! taro + légu- ! mes + cacao- ! yer + caféier	! Plantain + ! taro + caca- !oyer ou ca- féier	! Cacaoyer ou ! caféier	! Pas de ! jachère
-----	-----	-----	-----	-----	-----
2	! Igname + plan- ! tain + taro + ! légumes +	! Plantain + ! taro + ! manioc	! Plantain + ! taro	! Début de ! jachère	! 4 à 10 ! ans
-----	-----	-----	-----	-----	-----
3	! Maïs + légumes ! + (riz ?) + ! manioc	! Manioc	! Début de ! jachère	! Jachère	! 2 à 5ans
-----	-----	-----	-----	-----	-----

La différence fondamentale qui apparaît dans les deux zones est la pratique ou non d'un deuxième cycle annuel de culture. A Affalikro, cette pratique est fréquente. Ainsi, dans le système 2, les paysans sèment du maïs et surtout de l'arachide (après la récolte de l'igname précoce). L'arachide est également semé en 2e cycle dans le système 3 (après la récolte du maïs); elle est quelquefois cultivée 2 fois au cours de la même année (en mars-avril puis en octobre-novembre).

Il est à remarquer que la pratique d'un second cycle de culture est traditionnellement très rare (sinon inexistant) chez les autochtones de la région d'Abengourou; elle est par contre systématique chez les allogènes, notamment les Dioula et les Mossi, au niveau des plantes à cycle relativement court tels le maïs et l'arachide. L'existence de cette habitude culturelle aujourd'hui parmi les autochtones d'Affalikro, en particulier chez les jeunes et les femmes, fait penser à un emprunt auprès des allogènes, très nombreux dans le village (plus de 68 % au recensement électoral de 1984). Cette pratique agricole avec culture de deuxième cycle se présente comme une meilleure manière de rentabiliser la terre; elle est favorisée par l'existence de deux saisons pluvieuses dans la zone. A regarder de plus près, cette pratique ne traduit-elle pas une faible disponibilité foncière à Affalikro ?

En tout cas, le raccourcissement de la durée de la jachère dans le système 3 semble être une indication de la faible disponibilité en terre. On peut ajouter que le contexte de production (raréfaction des terres, habitude de l'effort supplémentaire pour un deuxième cycle annuel de culture) semble favorable à une intensification. Encore faut-il étudier les conditions de cette intensification.

Pour l'heure, exposons les conditions matérielles et humaines de la production telles qu'elles se présentent dans la formule d'initiative individuelle.

Conditions matérielles

Il sera essentiellement question du support technique des principales opérations agricoles réalisées par les jeunes des villages d'Affalikro et de Grand Yapo. A travers cette présentation, on se propose de situer le niveau d'équipement des exploitations appartenant à ces jeunes.

Sur une soixantaine de jeunes enquêtés entre 1984 et 1986, 5 seulement utilisaient, pour leurs travaux des instruments modernes (pulvérisateurs et atomiseurs). Ces instruments sont soit empruntés à un parent soit loués chez un voisin. Le peu d'intérêt accordé à ces instruments essentiels aux traitements phytosanitaires va affecter les rendements des cultures, surtout qu'aucun fertilisant n'est utilisé.

En dehors de ces 5 jeunes agriculteurs, tous les autres n'ont recours qu'aux outils traditionnels que sont la machette et la daba. Compte tenu des faibles moyens financiers de ces jeunes et de la petite taille de leurs exploitations, l'emprunt d'atomiseur ou de pulvérisateur semble être le mode d'accès aux instruments de production à privilégier au niveau des jeunes possédant des parcelles de cacaoyers et de caféiers. Ainsi, au départ de l'activité agricole, l'entretien des parcelles pourrait être assuré sans grands frais et cela, grâce à l'exercice de la solidarité familiale. A ce niveau, la seule difficulté demeure l'existence de ces instruments au sein de la sphère familiale du jeune agriculteur et leur disponibilité à temps opportun.

Si les traitements phytosanitaires sont importants pour l'augmentation de la productivité, les travaux de régénération ne le sont pas moins. Or, sur ce dernier plan, les jeunes agriculteurs enquêtés restent passifs. En effet, la plupart des parcelles de cacaoyers ou de caféiers offertes aux jeunes par les parents ou acquises par héritage sont vieilles (environ 20 ans). Mais plutôt que de penser au rajeunissement du verger par récépage des caféiers et renouvellement des plants cacaoyers, les jeunes agriculteurs se contentent de récolter les quelques fruits que portent leurs vieux arbres. Cette attitude laisse croire qu'ils se préoccupent plus du maigre gain monétaire immédiat que de la création des conditions d'amélioration de ce gain. Est-ce l'effort supplémentaire lié au programme de régénération qui rebute tant ces jeunes ? Ou, est-ce la peur de voir ce maigre gain baissé pendant deux ou trois ans par suite du récépage ou de l'arrachage de tout ou partie des vieilles parcelles en cause ? Ce qui est sûr, c'est que cette attitude des jeunes ne peut se justifier par un manque d'informations sur le programme de régénération et/ou par l'indisponibilité permanente des agents d'encadrement aptes à animer et à conduire ce programme. Car, ce programme est très ancien; il a fait l'objet de sensibilisation dans les villages, et son exécution par quelques paysans a été suivie d'offres de primes à ces derniers. Par ailleurs, l'Institut de Recherche sur le café et le cacao (I R C C) dispose d'une antenne à Abengourou où des démonstrations thématiques sont organisées au profit des paysans invités pour la circonstance. Les paysans et plusieurs jeunes d'Affalikro ont pris part à ces séances de démonstrations en 1985. Dans le cadre du thème régénération cacaoyère, l'I R C C a procédé à des démonstrations dans certaines parcelles de paysans afin que les résultats obtenus

par ceux-ci motivent les voisins. On s'aperçoit, ainsi, que les conditions de réalisation du programme de régénération existent. Et, pour les paysans qui ont suivi les démonstrations, il n'est pas besoin d'attendre l'intervention des agents d'encadrement. De ce point de vue, s'il y a une responsabilité à situer, on dira que celle-ci incombe entièrement aux jeunes agriculteurs, surtout quand on sait que ce type d'opération n'exige pas des moyens au-dessus de leurs possibilités.

Si les opérations d'entretien les moins coûteuses en argent ne sont pas conséquemment réalisées, celle de fertilisation chimique devient plus qu'un rêve.

Les problèmes relatifs à l'équipement des exploitations ont été analysés dans les études consacrées aux exploitations agricoles villageoises (1) auxquelles s'apparentent les exploitations relevant du modèle d'installation individuelle. Nous n'allons par conséquent pas nous y apesantir, au risque de laisser libre cours aux redites.

Ce qui nous préoccupera dans la suite de ce texte, c'est l'organisation humaine des exploitations détenues par les jeunes agriculteurs, d'autant plus que l'enquête a comporté un volet d'étude légère de temps de travaux.

L'organisation humaine des exploitations

D'une manière générale, les exploitations agricoles apparentées au type que nous avons étudié se présentent comme des exploitations familiales mais qui, selon les circonstances, font appel à une main-d'oeuvre extérieure à l'unité domestique du chef d'exploitation.

Les observations menées auprès des 60 jeunes exploitants des deux villages d'enquête (Affalikro et Grand Yapo) montrent que :

- une dizaine de ces agriculteurs se retrouve dans une situation où les chefs d'exploitation constituent la seule force de travail; les exploitations concernées n'ont ni main-d'oeuvre familiale fixe (en dehors de l'apport en travail du propriétaire) ni main-d'oeuvre salariée. Il s'agit en général d'exploitations appartenant à de jeunes célibataires qui, dans le meilleur des cas, bénéficient occasionnellement du travail coopératif d'amis ou de camarades de clubs culturels. Dans les villages où existent

(1) AFFOU Yapi S. (1979); (1980) et (1987).

des groupes de travail au sein des jeunes, le manque de main-d'oeuvre est momentanément compensé par les membres de ces groupes. Dans les deux villages susmentionnés, cette solidarité de groupe ne s'est manifestée qu'à travers les travaux de défrichage et de préparation du sol.

- Exception faite du cas ci-dessus présenté, tous les autres agriculteurs s'attachent les services d'une main-d'oeuvre familiale et/ou salariée.

La main-d'oeuvre familiale servant dans les exploitations des enquêtés est à dominance féminine (67 % des cas), fait qui corrobore l'importance capitale du travail des femmes dans l'agriculture de type paysan. Elle se décompose, selon le lien de parenté (avec le chef d'exploitation) de la manière suivante :

Tableau n° 30 : Main-d'oeuvre familiale et liens de parenté

Liens de parenté	!	Fréquence
	!	(en % de cas)
	!	
Epouses	!	28
Mères et tantes	!	29
Soeurs et cousines	!	10
Frères et cousins	!	30
Amis et autres	!	3

- Parmi les agriculteurs qui utilisent la force de travail de manoeuvres agricoles, on observe deux catégories.

La première est celle tout à fait habituelle d'agriculteurs qui recrutent, pour une durée plus ou moins longue, des travailleurs rétribués selon des modalités arrêtées d'un commun accord. Ici, le manoeuvre est payé par l'agriculteur lui-même. Le contrat d'utilisation de salariés agricoles le plus couramment rencontrés est le contrat à la tâche, et le métayage est plutôt rare en raison, sans doute, de la petite taille des exploitations en production.

La deuxième catégorie d'utilisateurs de manoeuvres ne paie pas elle-même ses salariés. Ceux-ci appartiennent généralement à l'exploitation du père ou de l'oncle du jeune agriculteur, lequel les prête à son protégé pour certains travaux spécifiques. Ces manoeuvres sont métayers au tiers

(Abou-san), et selon les clauses du contrat conclu avec leurs employeurs doivent défricher la parcelle devant servir à ouvrir le nouveau champ annuel. C'est ce travail que le père ou l'oncle fait exécuter au bénéfice de son protégé par quelques-uns de ses manoeuvres. Cette pratique qui fournit un appoint important de force de travail au jeune agriculteur a été observée à Affalikro.

Si la main-d'oeuvre salariée agricole ne se faisait pas rare et exigeante, on pourrait imaginer la généralisation de cette pratique qui, du coup, encouragerait beaucoup de jeunes, surtout les déscolarisés, à entreprendre l'agriculture dans leur village; car, ce que semble redouter le plus les jeunes déscolarisés, c'est la pénibilité des travaux agricoles parmi lesquels le défrichement manuel.

Tout compte fait, seules 18 personnes sur les 60 utilisent à leurs frais des salariés agricoles. Les opérations ayant nécessité le recours de cette main-d'oeuvre sont le défrichement, l'abattage, la préparation du sol et le buttage.

Le coût moyen de cette main-d'oeuvre par paysan relevé à Affalikro entre décembre 1984 et juillet 1984 est le suivant :

Tableau n° 31 : Coût des opérations agricoles à Affalikro

Opérations agricoles	!	Coût moyen/paysan
	!	
Défrichement	!	7.500 F.CFA
Abattage	!	8.500 "
Préparation du sol	!	8.000 "
Buttage	!	8.000 "

Il convient de préciser que le défrichement est un travail donné à la tâche à un ou plusieurs manoeuvres et que le prix payé par l'agriculteur dépend de la dimension de la parcelle à défricher, de l'état de la végétation adventice et des capacités de négociation du propriétaire. Mais globalement, on peut estimer à 15.000 F.CFA le coût à l'hectare du défrichement réalisé.

Le coût moyen à l'hectare de la préparation du sol n'a pu être évalué parce que la plupart des agriculteurs ont combiné main-d'oeuvre familiale et apport de travail salarié sur la même parcelle.

Quant au buttage, le coût de sa réalisation est fixé à à 5 F.CFA/butte. Sur cette base, on peut estimer que chaque paysan a fait appel à la main-d'oeuvre salariée pour la confection d'environ 1.600 buttes.

Le suivi des activités des jeunes agriculteurs d'Affalikro nous permet d'avoir une idée des temps de travaux et du calendrier cultural suivi pendant l'année et la période d'enquête.

L'enquête des temps de travaux à la base des informations qui vont suivre est une enquête légère bâtie suivant un protocole très simple; elle a débuté en décembre 1984 et s'est achevée en juillet 1985; elle a consisté à répartir les paysans en 3 groupes et à suivre chacun d'eux pendant la semaine. Les informations recherchées étaient l'inventaire des opérations agricoles réalisées chaque jour de la semaine, le sexe, le nombre et le statut économique des personnes ayant participé à ces opérations.

Le nombre d'exploitants suivis au cours de la période d'enquête est de 31.

Les journées de travail se concentrent dans cinq opérations agricoles : désherbage/sarclage (27 %), buttage (24 %), préparation du terrain (16 %), mise en place/semis (15 %) et défrichement (10 %).

Le dénombrement des personnes ayant participé aux diverses opérations agricoles concernées par l'enquête des temps de travaux révèle quatre opérations comme étant les principales utilisatrices de main-d'oeuvre. Il s'agit du désherbage sarclage (24 %), de la préparation du terrain (22 %), du buttage (19 %) et du défrichement (15 %).

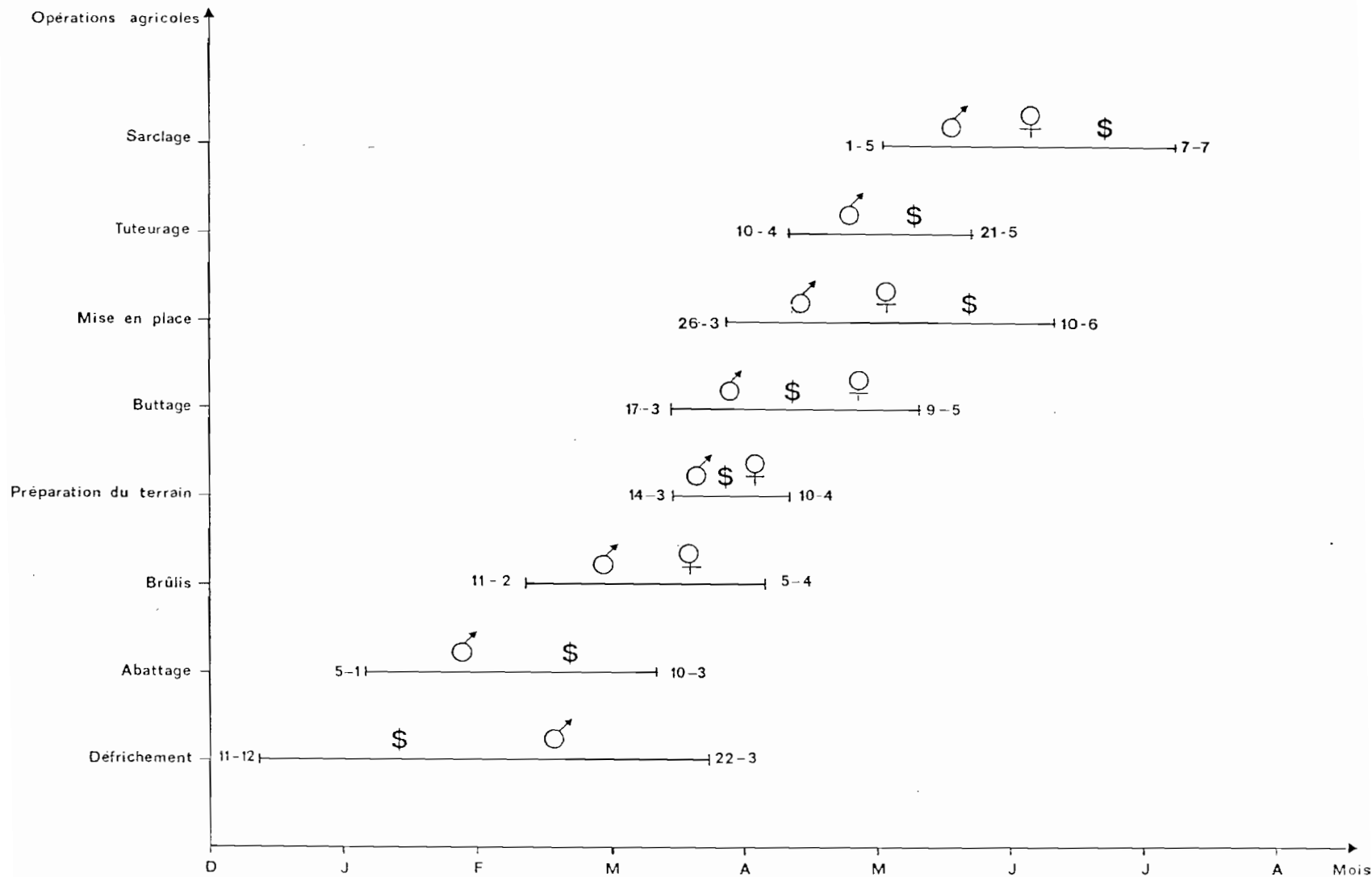
Cette même enquête, parce qu'elle s'intéressait aux dates du début de chaque opération agricole et au nombre total de jours pour la réaliser, a permis de reconstituer le calendrier cultural suivi par les jeunes agriculteurs d'Affalikro.

Par rapport aux mois de l'année agricole considérée, les journées effectivement consacrées aux nouveaux champs, de décembre à juillet, se ventilent de la manière suivante : décembre-janvier-février (12 %), mars-avril (54 %), mai-juin (32 %) et juillet (2 %).

La combinaison des diverses variables prises en compte dans les enquêtes des temps de travaux permet le schéma suivant (voir graphique).

La conjonction des facteurs techniques et humains au sein des exploitations considérées a produit des résultats économiques qui nous permettront de situer le degré de succès de l'insertion des jeunes dans leur milieu d'origine.

CALENDRIER CULTURAL ET APPORT DE MAIN-D'ŒUVRE



Les nombres inscrits aux extrémités des lignes d'opérations agricoles indiquent les dates de début et de fin des travaux

- ♂ Main-d'œuvre masculine non salariée
- ♀ Main-d'œuvre féminine non salariée
- \$ Main-d'œuvre salariée

2.2. Résultats économiques : quelques contraintes à l'accroissement des revenus

Ces résultats concernent essentiellement le village d'Affalikro où des données sur les activités agricoles des jeunes ont été mesurées avec assez de précision. Cela n'exclut pas qu'on évoque de temps à autre l'exemple du village de Grand Yapo pour en souligner la spécificité.

Les 30 jeunes d'Affalikro dont les exploitations ont été mesurées possèdent 133,58 hectares de terre dont 8 % sont constituées de réserves de forêt, 30 % de jachères et 62 % de cultures.

Les réserves forestières évaluées à 10,72 hectares ne concernent pas tous les exploitants; seules 5 personnes en possèdent (1). Les superficies de chacune d'elles est la suivante : 0,72 ha; 1,80 ha; 0,57 ha; 1,68 ha et 5,95 ha.

Les jachères sont possédées par 23 personnes sur 30 avec en moyenne 1,73 hectare par exploitant. La superficie la plus faible appartient au chef d'exploitation n° 26 (CE26) : 0,08 ha. La plus grande jachère est la possession du CE33 : 6,12 hectares.

On dénombre 26 parcelles de jachères dont 25 ont leur âge connu :

- onze (11) d'entre elles ont moins de 4 ans et représentent 27 % de la superficie totale des jachères;
- six (6) ont entre 4 et 9 ans avec 27 % de la superficie;
- trois (3) situées dans la tranche 10 à 19 ans représentent 12 %;
- cinq (5) ayant un âge supérieur ou égal à 20 ans représentent 34 % de la superficie des jachères.

Les surfaces portant des cultures concernent tous les 30 jeunes paysans; elles comprennent :

- 3,91 hectares de vivriers purs (sans cacaoyers ni caféiers) qui s'associent et/ou se succèdent dans le temps et l'espace selon les systèmes culturels exposés dans les pages précédentes.

(1) Ce sont les exploitants n°3, n°21, n°22, n°31, n°32. Il faut préciser que 37 exploitants ont été recensés à Affalikro (avec chacun un numéro) parmi lesquels 30 ont eu leur domaine mesuré, ce qui explique des numéros allant au-delà de 30.

- 78,96 hectares de cultures pérennes dont 37,85 hectares de cacaoyers, 17,28 hectares de caféiers et 23,83 hectares d'association cacaoyers + caféiers.

Les superficies uniquement consacrées aux vivriers représentent environ 5 % de la surface totale cultivée et ce cas de vivriers en culture pure ne se retrouve que chez 9 exploitants sur 30 (soit 0,43 hectare par paysan). En dehors de ces cas, les vivriers sont généralement associés aux cultures pérennes pendant les trois premières années de culture de celles-ci, si bien qu'un raisonnement en terme de superficie de vivriers nécessaires aux besoins des chefs d'exploitation doit tenir compte de ces surfaces portant des cultures associées.

Pour évaluer la superficie vivrière totale des exploitants, on a émis les hypothèses suivantes.

- En première année de culture associée (vivriers + cultures pérennes), on affecte aux vivriers une unité de la superficie physique de ces cultures pour la simple raison que les cultures pérennes viennent à la suite des vivriers et sont disposées autour des buttes d'igname. A ce stade, et compte tenu des techniques de culture en vigueur dans les exploitations considérées, les cultures pérennes n'émergent pas encore en tant que spéculation de rente; elles sont dominées par les vivriers.

- A la fin de la première année et pendant la deuxième année, des vivriers tels le maïs, les légumes et l'igname disparaissent; il ne reste plus que le taro (très souvent conservé pour l'alimentation des manoeuvres) et le plantain (servant de plante d'ombrage aux jeunes plants de cultures pérennes). Ainsi, pour la deuxième année, on affecte aux vivriers la moitié de la surface physique couverte par les cultures associées.

- En troisième année, quelques plantains et taros demeurent encore dans la parcelle sans constituer l'essentiel des cultures; les cultures pérennes affirment leur prépondérance par la vigueur des plants ou en donnant leurs premiers fruits. Pendant cette troisième année on affecte aux culture vivrières un quart de la superficie de départ.

- Pendant la quatrième année, on considère que les cultures vivrières sont épuisées et qu'elles laissent toute la place aux cultures pérennes.

Les hypothèses se fondent sur la surface physique des cultures associées. Pour sa conversion en superficie de vivriers purs (superficie théorique), cette surface physique est pondérée par la durée de la mise en valeur. Ainsi, on obtient la superficie totale de vivriers nécessaires aux

exploitants par sommation des superficies découlant de chaque situation :

$$Svt = \Sigma(Svp + Sa1 + \frac{1}{2} Sa2 + \frac{1}{4} Sa3)$$

Svt = superficie vivrière totale; Svp = superficie en vivriers purs

Sa1, Sa2, Sa3 = superficie en cultures associées pendant la 1ère, 2ème et 3ème année de culture.

A partir de ces hypothèses et des superficies physiques mesurées chez les jeunes paysans d'Affalikro, on obtient une superficie vivrière totale de 19,64 hectares. Rapportée au nombre d'individus concernés, on détermine la superficie vivrière théorique nécessaire à chaque exploitant : 0,78 hectare.

La majorité du domaine foncier des paysans est couverte par les cultures pérennes; celles-ci représentent 59 % de la superficie physique du domaine et 95 % des superficies plantées en 1985. Elles se répartissent selon les spéculations comme suit :

- cacaoyers : 48 %
- cacaoyers + caféiers : 30 %
- caféiers : 22 %

Sur la totalité des superficies de ces cultures pérennes, 16 % ont moins de 2 hectares, 39 % sont comprises entre 2 et 4,99 hectares et 45 % se situent entre 5 et 9,99 hectares. Pour les 28 personnes qui en possèdent, la moyenne par exploitant est de 2,82 hectares.

Trois modes d'acquisition apparaissent au niveau des plantations détenues par les paysans. Les plantations créées par les agriculteurs eux-mêmes représentent en superficie 47,38 hectares (60 %), celles acquises par don 15,85 hectares (20 %), et celles obtenues par héritage 15,73 hectares (20 %).

Les parcelles les plus jeunes sont l'oeuvre des agriculteurs eux-mêmes tandis que les plus anciennes proviennent d'héritages ou de dons émanant de parents. Les dons de plantations ont généralement pour but de récompenser les efforts d'un jeune qui aide régulièrement ses parents dans l'exploitation afin de l'inciter à se fixer à la terre.

Les plantations cacaoyères et caféières détenues par les jeunes d'Affalikro sont assez jeunes. La répartition de la superficie par âge est la suivante :

- moins de 4 ans : 28 %
- de 4 à 8 ans : 11 %

- de 8 à 16 ans : 24 %
- de 16 à 20 ans : 14 %
- 20 ans et plus : 23 %.

Dans le village de Grand Yapo, nous n'avons pas entrepris de levé de parcelles. Aussi, les informations qui se rapportent à ce village ne concerneront-elles pas la dimension des exploitations.

Les jeunes recensés dans ce village possèdent dans leurs exploitations, à l'exception de l'arachide, toutes les plantes énumérées dans le tableau des systèmes d'association et/ou de rotation. En plus du cacaoyer et du caféier, une autre plante pérenne est cultivée : le colatier. Cette plante est soit disséminée dans les parcelles de caféiers soit cultivée en pur.

Les jeunes agriculteurs recensés tirent l'essentiel de leur revenu monétaire des plantations cacaoyères et caféières.

A Affalikro, la superficie en production de ces cultures représente 72 % de la superficie totale et le volume de la production réalisée en 1985 par exploitant va de 170 kg (1) à 3.240 kg (2). Cette production concerne 24 paysans ayant leurs parcelles en rapport. Elle se distribue de la manière suivante selon ces exploitants :

- moins de 500 kg : 7
- de 500 à 1000 kg : 8
- plus de 1000 kg : 9.

A Grand Yapo, sur les 30 exploitants recensés, 9 seulement possèdent des parcelles de caféiers et de cacaoyers en production. Le volume de la production déclarée par ces paysans est de 2.895 kg de cacao et 470 kg de café pour l'ensemble des exploitants. Quant à la noix de cola, elle est produite par 20 paysans dont la récolte moyenne atteint 735 kg. Il est important de préciser que les colatiers exploités par ces jeunes agriculteurs ont été acquis par don ou héritage et non plantés par les bénéficiaires eux-mêmes.

D'autres sources secondaires de revenu s'ajoutent à celles énumérées plus haut. Ce sont l'arachide (à Affalikro), l'huile de palme (à Grand Yapo) et subsidiairement quelques tubercules : igname (à Affalikro) et manioc (à Grand Yapo).

(1) Exploitant n° 24.

(2) Exploitant n° 6.

Les revenus annuels bruts procurés par les deux principales cultures de rente se répartissent au niveau des exploitants comme suit.

A Affalikro, pour les 24 exploitants dont il a été question précédemment, on a la situation suivante :

- moins de 100.000 F.CFA : 6
- de 100.000 à 299.000 F.CFA : 10
- de 300.000 à 499.000 F.CFA : 4
- 500.000 F.CFA et plus : 4.

A Grand Yapo, pour 20 personnes produisant du cacao, du café et/ou de la noix de cola, le revenu annuel brut se distribue de la manière suivante :

- moins de 100.000 F.CFA : 13
- de 100.000 à 299.000 F.CFA : 3
- de 300.000 à 499.000 F.CFA : 1
- 500.000 F.CFA et plus : 3.

Le revenu annuel moyen procuré aux jeunes agriculteurs par les principales cultures de rente et de l'ordre de 248.000 F.CFA à Affalikro et de 150.000 F.CFA à Grand Yapo. Ramené au mois, ce revenu est inférieur au SMIG (35.000 F.CFA). Il l'est de 1,7 fois à Affalikro et de 2,8 fois à Grand Yapo.

En faisant la part des choses, on se rend compte que 9 personnes (5 à Affalikro et 4 à Grand Yapo) se situent dans une tranche de revenu supérieur au SMIG : en moyenne 1,2 fois à Affalikro et à Grand Yapo.

Les sources secondaires citées plus haut n'améliorent pas de façon sensible le revenu des jeunes agriculteurs. Ces sources sont essentiellement constituées de produits vivriers. Or, ceux-ci trouvent difficilement un marché sûr d'écoulement, si bien que les paysans procèdent à des petites ventes éparses à l'intérieur même du village.

Il faut noter que la plupart de ces produits n'ont pas de prix garanti; de plus ils sont périssables et arrivent sur le marché à la même période de l'année, ce qui ne met pas le producteur en position de force pour négocier le prix de ses denrées. C'est dire qu'à l'heure, actuelle les produits vivriers seuls (surtout ceux à base de tubercule et de féculents) ne peuvent fixer définitivement les jeunes à la terre.

Peut-on espérer que les produits tels le cacao et le café leur procurent un revenu plus attractif ? La chose n'est pas aussi sûr si l'on

tient compte du patrimoine foncier détenu par ces jeunes agriculteurs. En

effet, si l'on suppose que toutes les parcelles de cacaoyers et de caféiers appartenant à ces exploitants sont en production, soit 78,96 ha, seuls dix (10) agriculteurs sur 30 à Affalikro peuvent espérer gagner un revenu supérieur ou égal au SMIG. C'est dire que la majorité de ces jeunes installés n'est pas financièrement aisée et le sera difficilement.

Par ailleurs, étant donné que les réserves forestières, les jachères et les parcelles cultivées uniquement en vivriers (donc des jachères potentielles) représentent 41 % du patrimoine foncier total de ces exploitants, avec en moyenne 2 hectares par individu, les possibilités d'extension des cacaoyères et des caféières deviennent très faibles (1). Dans ces conditions, pour accroître leur revenu, les paysans se trouvent dans l'obligation d'opérer des modifications au niveau des techniques de culture de façon à améliorer les rendements de leurs parcelles de cultures pérennes. Sur ce plan des paquets technologiques existent, mises au point par l'I R C C et vulgarisés par la SATMACI. Il reste aux jeunes agriculteurs de s'ouvrir à ces nouvelles techniques de culture. Pour cela, l'encadrement au niveau de ces jeunes devrait être plus serré, qu'il ne l'est à présent et demander aussi bien l'intervention de la SATMACI que celle du service pré vulgarisation de l'Institut de recherche.

A partir du moment où les jeunes agriculteurs sont conscients des contraintes foncières et de la nécessité pour eux de mettre l'accent sur les cultures de rente, les conditions semblent favorables pour la vulgarisation de certains thèmes techniques liés à la promotion de ces cultures. Et l'adoption de ces thèmes sera effective si son coût ne dépasse pas les capacités financières déjà très faibles des jeunes agriculteurs.

Tout compte fait, les jeunes installés dans leur village d'origine s'intègrent à la pratique culturelle en vigueur et visent les spéculations les plus rentables du moment. Ainsi, ils privilégient la culture du cacaoyer et du caféier qu'ils considèrent comme leur raison d'être dans le village. C'est pour-quoi, ils ont investi, malgré les moyens de bord qui sont les leurs, toute leur énergie dans ces cultures. Quant aux vivriers, ils sont essentiellement produits à des fins d'autoconsommation et ils le

(1) A moins que les parents ne mettent à la disposition de ces jeunes de nouvelles terres.

sont suffisamment pour les producteurs. C'est dire que les discours officiels sur les cultures vivrières, l'autosuffisance alimentaire ne concernent pas beaucoup les paysans. C'est un discours pour "urbanisés".

Ce que recherchent avant tout les paysans en se portant vers telle ou telle spéculation, c'est une meilleure valorisation de la journée de travail. Or, sur ce plan, les vivriers ne résistent pas à la concurrence du cacao et du café comme le montre le tableau ci-dessous tiré d'un document

de la FAO (1) :

Tableau n° 32 : Recettes par journée de travail de quelques vivriers

! Culture	! Recette par journée!	
!	! de travail (F.CFA) !	
! _____ !	! _____ !	
! Riz pluvial !	! 820 !	
! Maïs !	! 590 !	
! Igname !	! 950 !	
! Manioc !	! 1.190 !	
! Arachide !	! 480 !	
! Café !	! 1.890 à 2.820 !	
! Cacao !	! 2.400 à 3.110 !	
! _____ !	! _____ !	

Du fait de cette faible valorisation de la journée de travail et des problèmes liés à la commercialisation des vivriers, on ne peut espérer voir les jeunes redoubler d'ardeur dans la culture de ces denrées, malgré les slogans d'autosuffisance alimentaire. La production de ces denrées visera alors en priorité la satisfaction des besoins de l'unité familiale afin de permettre aux paysans de limiter leurs risques.

Au vu des conditions de travail et des résultats du modèle d'initiative individuelle, disons tout simplement que celui-ci ne peut accorder la priorité aux cultures vivrières étant donné leur faible

(1) FAO - Côte d'Ivoire : Projet national de recherche agronomique. Rapport d'identification, 1984.

rentabilité actuelle. Ainsi, quelle que soit la dimension de leur patrimoine foncier, les paysans intégrés à ce modèle seront toujours tentés de partager leur temps entre cultures de rente et cultures vivrières. A moins qu'un mécanisme de prix incitateur s'installe en faveur de ces dernières.

Le blocage foncier auquel se heurtent les jeunes d'Affalikro dans la culture du cacaoyer et du caféier, et les contraintes institutionnelles qui pèsent sur les principaux produits vivriers apparaissent comme des sources possibles de découragement de ces exploitants.

On peut aisément imaginer dans ces conditions que certains jeunes agriculteurs quittent leur village; qui, à la recherche de zones à possibilités foncières plus grandes (cas des migrations rurales vers le Sud-Ouest ivoirien), qui, à la recherche d'une autre activité (secteur informel urbain). Cette dernière voie intéresse les jeunes qui n'ont pas suffisamment vécu les dures réalités de la ville avant leur installation en tant qu'agriculteurs.

Outre ces problèmes, les jeunes agriculteurs relevant du modèle d'initiative individuelle connaissent d'autres difficultés; celles relatives à l'accès au crédit bancaire. Ainsi, sans moyens financiers, ces agriculteurs verront difficilement se réaliser leurs ambitions et cela, malgré la volonté et le courage dont ils peuvent faire montre. Or, c'est cette forme d'aide qu'espère en particulier chaque jeune déscolarisé qui choisit de s'adonner à l'agriculture. Les listes interminables des candidats au retour à la terre qui se sont constituées dans tout le pays à la faveur de la création du secrétariat d'Etat à l'Agriculture devenu, plus tard, Ministère du Développement Rural en sont un témoignage éloquent.

En effet, le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture vit le jour en 1982 avec pour objectif de développer la production vivrière. Une Direction, au sein de ce Secrétariat d'Etat, était chargée de l'installation des jeunes en vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire du pays. C'est dans ce cadre que cette Direction et les Préfets des départements ont ouvert une inscription pour des candidatures au programme d'autosuffisance alimentaire. Dans le Département d'Agboville qui constitue une de nos zones d'enquête, nous nous sommes amusé à éplucher ces listes établies en 1982. Il a été dénombré 833 personnes (dont 74 femmes) provenant de 25 villages. Sur les 833 individus 418, soit 50 % ont mentionné leur âge. Ces personnes se répartissent

comme suit :

- moins de 21 ans 51 (12 %)
- de 21 à 25 ans 84 (20 %)
- de 26 à 30 ans 169 (40,5 %)
- de 31 à 35 ans 82 (19,5 %)
- 36 ans et plus 32 (8 %).

Sur les 833 inscrits, 357 (soit 43 %) ont précisé leur niveau scolaire :

- niveau primaire 166 (46,5 %)
- secondaire (1er cycle) 41 (11,5 %)
- secondaire 2e cycle) 6 (1,5 %)
- Cycle supérieur 2 (0,5 %).

La majorité de ces personnes est sans emploi urbain. On n'y trouve des travailleurs agricoles familiaux, des agriculteurs et des sans emploi. Douze personnes sur les 833 (1,3 %) font exception : 4 artisans, 4 employés d'usine et 1 fonctionnaire, tous travaillant dans la ville d'Agboville.

Depuis la constitution de cette liste, aucune action n'a été menée en faveur des personnes inscrites. Et pourtant, quel espoir avait suscité à travers le pays l'inscription sur la liste de candidature au programme d'autosuffisance alimentaire ! Cet espoir était celui de bénéficier d'une aide de l'Etat soit en argent (espèces ou facilités d'accès au crédit bancaire) soit en facteurs de production (instruments de travail, divers intrants et éventuellement terre à culture), soit pour la commercialisation des produits. C'est ainsi, qu'en attendant les autres formes d'aide, 192 personnes dont 88 allogènes (du Département d'Agboville) ont formulé des demandes de terrain à culture, en même temps qu'ils s'inscrivaient pour participer au programme vivrier. La superficie demandée par 1127 de ces personnes s'élève à 445 hectares soit 3,5 hectares par demande (1). Par ces demandes, les auteurs espéraient accéder aux forêts classées du domaine de l'Etat.

A défaut de pouvoir disposer de ces moyens d'Etat sur lesquels se fondaient tous les espoirs, les jeunes inscrits pour le programme vivrier se trouvent dans une situation qui les condamne à opter pour le modèle d'initiative individuelle dont nous connaissons les résultats. Encore faut-

(1) Les autres demandes ne précisent pas la superficie visée par leurs auteurs.

il qu'ils aient connu beaucoup plus de déceptions et de difficultés dans la recherche d'emplois urbains. Autrement, l'exode sera la première réponse à l'échec de leur tentative d'installation agricole grâce à l'aide de l'Etat.

L'analyse présentée ci-dessus mérite d'être nuancée avec des exemples d'aide accordée aux jeunes de certains villages, de manière à mieux apprécier les comportements de ceux-ci vis-à-vis de ces aides. Pour ce faire, un exemple nous suffira : l'expérience des camps de jeunesse rurale. Ces camps, placés sous la tutelle du Ministère de la Défense ont formé beaucoup de jeunes au métier agricole afin que ceux-ci s'installent à leur compte dans leur village d'origine. C'est la raison pour laquelle une des conditions d'accès à ces camps étaient la possibilité pour le jeune de disposer d'un lopin de terre dans ce village, et les parents de celui-ci étaient tenu d'en donner une promesse ferme. Pour faciliter cette installation, certaines conditions favorables étaient offertes aux jeunes : une formation agricole, une solde mensuelle était versée aux jeunes sur laquelle une épargne forcée était réalisée sous la garde vigilante de l'administration du camp, au sortir de la formation, une prime d'alimentation était versée pendant deux ans aux jeunes au début de leur installation; ils bénéficient de l'assistance des structures d'encadrement agricole : défrichements collectifs, semences, plants et certains intrants leur sont fournis gratuitement. Mais, au lieu de profiter à fond de ces conditions pour consolider leur insertion dans le milieu rural, plusieurs de ces jeunes des camps préfèrent, dès leur libération, abandonner villages et champs pour prendre le chemin des villes à la recherche d'un hypothétique emploi. Ils ont pour ce faire la petite économie réalisée au cours de la période de formation. Ainsi, une partie de l'investissement réalisé par les pouvoirs publics en vue de faciliter l'émergence d'une catégorie de jeunes agriculteurs modernes au sein des villages est détournée de son objectif par les premiers concernés.

Pour étayer ces arguments, examinons le cas d'Abengourou où la curiosité du chercheur a porté sur 4 blocs de culture défrichés au profit des anciens pensionnaires du camp de jeunesse de ladite localité. Ces blocs ont été offerts aux jeunes dans la forêt classée de la Béki. On a constaté au cours d'observation en 1985 puis en 1986 qu plusieurs de ces parcelles ont été vendues ou simplement abandonnées par les attributaires. Ainsi sur

les 4 blocs, la situation est la suivante :

Tableau n° 33 : Situation des blocs culturels créés par le CJR d'Abengourou

Villages	N° des blocs	Superficie (ha)	Planteurs	Anc.pens. des CJR (1)	Expi.vendues ou abandonnées
Kouassikro	1	146	15	12	3
	2	75	43	15	28
Assakro	3	87	30	19	11
	4	148	26	22	4
TOTAL	-	-	114	68 = 60%	46 = 40%

Le tableau révèle que 40 % des anciens pensionnaires des camps de jeunesse rurale installés sur les blocs mis à leur disposition ont abandonné leurs exploitations agricoles pour d'autres destinations. Un rapport rédigé en 1983 par le Sous-Directeur de la zone Sud-Est fait état de 276 jeunes en activité dans les villages sous-tutelle sur 523 personnes libérées (soit 47 % d'abandon). Ici l'on ne peut invoquer les raisons de manque de terre puisqu'une partie du domaine d'Etat a été gracieusement mise à leur disposition; de plus, le domaine foncier de chaque attributaire n'est pas limité a priori; un seul côté de la future exploitation est mesurée comme base à partir de la quelle le jeune crée ses champs, de sorte que les paysans les plus dynamiques puissent accroître leur exploitation. Cette disposition donne une égalité de chance aux jeunes provenant du service civique mais tous n'en profiteront pas au même degré. Ainsi, pour 5 jeunes tous célibataires libérés en 1983 dont les parcelles de cultures pérennes ont été cadastrées en guise de test par notre équipe, on constate déjà en 1985 des différences significatives : 1er = 0,78 hectare; 2e = 1.60 hectare; 3e = 1,64 hectare; 4e = 0,86 hectare; 5e = 1,32 hectare.

(1) Anciens pensionnaires des camps de jeunesse rurale.

Au-delà de l'émulation que cette disposition peut introduire au sein de jeunes installés sur les blocs, il faut craindre les litiges qui sont toujours la conséquence d'un tel flou foncier.

Toujours au sujet de cette défection des jeunes, la nature de la spéculation végétale cultivée ne peut constituer un alibi puisqu'il s'agit, dans le cas précis de ces blocs, de plantes pérennes, en l'occurrence cacaoyers et caféiers dont nous connaissons l'intérêt économique pour la région d'Abengourou qui nous concerne.

Si malgré quelques disponibilités en terre, et la possibilité de pratiquer des cultures suffisamment rentables (café et cacao), les jeunes du camp de jeunesse rurale d'Abengourou émigrent dès leur libération, on comprend aisément qu'il ne peut en être autrement dans les régions où ces possibilités sont totalement absentes. Il va sans dire que le départ des jeunes issus de ces camps vers d'autres cieux apparaît comme un phénomène général dont il faut esquisser quelques éléments d'explication :

- beaucoup de jeunes viennent au Service Civique dans l'intention de bénéficier d'une part des uniformes militaires afin de pouvoir se distinguer de leurs pairs restés au village et d'autre part de la prime mensuelle d'alimentation de 18.900 F et cela, sans réelle volonté de s'adonner au métier de la terre. Ces intentions des jeunes sont souvent mal comprises au départ et naïvement interprétées par les initiateurs des projets comme un signe d'engouement.

L'histoire de plusieurs projets de développement en Côte d'Ivoire nous permet de dire qu'il faut dorénavant garder la tête froide face à l'euphorie des premières heures et éviter de voir trop vite des succès dans toutes nos entreprises.

- Le jeune âge des personnes recrutées est aussi un facteur d'instabilité. Ces jeunes de 18 à 25 ans de niveau maximal de la classe 6e ne connaissent que le village où ils sont nés, au mieux le chef-lieu de la Sous-Préfecture dont dépend leur village; ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont jamais entendu parler des grandes villes et de leurs "merveilles". Même s'ils sont avides d'aventure, ils n'en ont pas les moyens. Or, le Service Civique leur offre, à travers l'éducation militaire, l'éveil de l'esprit, l'endurance et par les conditions d'accueil, les moyens financiers leur permettant de tenter l'aventure hors du village. Et comme ils n'ont aucune responsabilité familiale, rien en général ne freine leur élan.

- Une fois entrés au Service Civique, certains jeunes rêvent de faire

carrière dans l'armée et cela malgré les campagnes d'explications qui sont faites dans les villages au sujet du débouché agricole du Service Civique. Et ce sont de tels rêves déçus qui causent certaines défections des jeunes.

- Les jeunes éprouvent des difficultés à intégrer leur milieu d'origine après leur formation au camp. En effet, pendant leur incorporation, ils sont considérés comme éléments d'une certaine hiérarchie sociale au sein des jeunes du village; ils sont de ce fait enviés par certains de leurs pairs, jaloués par d'autres. La conscience qu'ils ont de leur situation privilégiée ne favorise pas toujours la bonne entente avec les autres jeunes du village et même avec les parents qui, parce qu'ils les croient militaires, ne peuvent plus exercer leur autorité sur eux.

- C'est surtout après la libération qu'on enregistre le plus grand nombre d'abandons. En effet, lorsque survient cette phase, le jeune perd sa prime mensuelle d'alimentation et son paquetage militaire; il a le sentiment d'avoir perdu par ce biais une situation de salarié dans laquelle tout jeune de son niveau aurait bien voulu se complaire; il doit alors affronter les dures réalités de l'agriculture paysanne au même titre que les autres jeunes n'ayant pas transité par le Service Civique, une condition difficilement acceptable pour lui, étant donné sa situation antérieure relativement aisée. Tout se passe à ses yeux comme s'il venait d'être frappé d'une mesure de dégradation (au sens militaire du terme). Cela est encore plus ressenti avec la perte de l'uniforme militaire. Pour tout dire, le jeune placé dans cette situation se sent humilié, d'où son désir de quitter le village.

Comme nous venons de le voir, le modèle d'initiative individuelle d'installation agricole s'apparente, dans certaines conditions, à la pratique agricole villageoise en vigueur chez la majorité des paysans ivoiriens. Ces conditions sont celles de toutes les personnes qui optent pour l'agriculture faute de mieux et surtout, sans moyens matériels. Les circonstances qui, généralement sont à la base de ce type d'installation agricole transforment les acteurs économiques en agriculteurs malgré eux; il va sans dire qu'aucune motivation réelle ne sous-tend l'activité agricole pratiquée par les jeunes. De même, le contexte psycho-social du village n'encourage pas outre mesure les jeunes (surtout les déscolarisés) à embrasser le métier de la terre.

La description du modèle d'initiative individuelle a mis en lumière les principales difficultés qui jalonnent le chemin du retour à la terre des jeunes déscolarisés : manque de fonds de démarrage, pénibilité du travail (essentiellement manuel), difficultés d'écoulement de la production vivrière, blocage foncier au niveau des cultures pérennes. La conséquence la plus visible de cette situation est la faiblesse du revenu des paysans. Cette situation risque de servir de prétexte à l'abandon de l'activité agricole et à l'exode d'une partie de ces jeunes agriculteurs vers les centres urbains. Du coup, le problème de l'engorgement des villes et du chômage des jeunes reste entier. Les seules personnes susceptibles de demeurer dans les villages malgré ces difficultés sont celles qui n'en ont plus le choix, c'est-à-dire celles qui connaissent la situation de l'emploi en milieu urbain pour avoir vécu plusieurs années en ville sans emploi et qui, de retour dans leur village, se retrouvent en face de responsabilités familiales (femmes et enfants à charge).

Si les causes exogènes que sont le manque de fonds de démarrage, et le blocage foncier freinent la participation des jeunes déscolarisés à l'agriculture, on ne peut par contre négliger la responsabilité même de ces jeunes. En effet, beaucoup de jeunes se sont servi des camps de jeunesse rurale comme tremplin pour leur insertion dans le milieu urbain. A cette fin, les épargnes réalisées au cours de leur période de formation ont été détournées de leur objectif premier. Si bien qu'aujourd'hui, plusieurs parcelles de cacaoyers ou de caféiers créées grâce au concours du Service Civique ont été revendues ou abandonnées par les attributaires.

Pour terminer, disons un mot sur le rapport relève paysanne et dynamisme vivrier. Le renouvellement des chefs d'exploitation ne suffit pas à lui seul pour dynamiser l'agriculture vivrière. Des changements dans les techniques de production et surtout une meilleure valorisation de la journée de travail devraient être les mesures incitatives à encourager. De même, une meilleure organisation des paysans et un plus grand sens des responsabilités et de l'initiative pourraient amoindrir les difficultés que rencontrent les jeunes dans l'écoulement de leurs produits vivriers.

Les deux modèles d'installation agricole à travers lesquels s'exerce la production vivrière ont révélé leurs faiblesses : défaillances techniques, manque de suivi des aménagements, difficultés de rentabilisation de certaines productions vivrières, pour ce qui concerne le modèle d'inspiration étatique; manque de fonds de démarrage, pénibilités de

tâches, difficultés dans la commercialisation des vivriers à base de féculents, blocage foncier au niveau des cultures pérennes de rente sont les contraintes qui pèsent sur le modèle d'initiative individuelle. Le résultat de ces contraintes apparaît dans les faibles revenus monétaires des jeunes agriculteurs insérés dans ces modèles et les condamne à des conditions de vie très peu enviables.

CHAPITRE III : LES CONDITIONS SOCIALES DES JEUNES AGRICULTEURS

Ce chapitre expose les conséquences sociales des résultats économiques des paysans. Il se propose de décrire l'environnement social ainsi que les conditions de vie des paysans. L'accent sera surtout mis sur le cas des agriculteurs relevant du modèle d'inspiration étatique parce qu'ils sont donnés comme exemple de réussite. Cela permettra de voir si ces nouveaux paysans bénéficient, plus que les autres, des commodités de la vie moderne. Il sera également question de voir si ces commodités, en l'occurrence celles des cités agricoles, émanent en partie ou en totalité de l'effort et de l'initiative de ces paysans. Ces éléments viendront ainsi compléter le tableau des résultats des pratiques d'installation des jeunes dans l'agriculture vivrière.

L'agriculture vivrière ne peut se moderniser et se développer que si les hommes et les femmes qui s'y consacrent en tirent réellement bénéfice. Cela va sans dire que les revenus issus de cette activité doivent permettre aux agriculteurs d'améliorer sans cesse leurs conditions de vie grâce à la création par les nouveaux paysans ou leur participation à la mise en place d'infrastructures socio-économiques et culturelles d'une part, la réalisation d'activités économiques individuelles d'autre part.

Or, les revenus annuels obtenus par les agriculteurs enquêtés dépassent rarement le salaire annuel d'un travailleur payé au SMIG. Dans ces conditions et en fonction du milieu qui est le leur, comment les agriculteurs organisent-ils leur vie : problèmes quotidiens et tentatives de solutions ?

Le milieu dans lequel vivent quotidiennement les paysans enquêtés présente une triple physionomie.

- un milieu urbain dont les exemples sont les agglomérations chef-lieu de département telles que Sakassou et San Pédro. Dans ces villes en effet, résident, en ce qui concerne Sakassou, la plupart des riziculteurs du Projet de ladite localité et, en ce qui concerne la ville de San Pédro, une bonne partie des paysans du périmètre rizicole de cette dernière agglomération urbaine.

A Sakassou, le Projet est situé à environ 3 kilomètres de l'agglomération urbaine et à proximité de quelques villages dont les terres ont été occupées pour l'aménagement du périmètre. Ce projet ne dispose pas de cité

agricole construite de toute pièce pour les nouveaux paysans. Ceux-ci résident donc dans des maisons de famille sises soit à Sakassou (ville) soit au village d'origine (nous y reviendrons).

A San Pédro, existe une cité agricole acquise par les paysans sur prêts bancaires. Comme cette cité ne comporte que 45 maisons, elle ne peut héberger tous les paysans travaillant sur le périmètre. Ainsi de nombreux paysans louent des maisons dans l'agglomération urbaine de San Pédro et particulièrement dans le quartier populaire dénommé Bardo.

Ces paysans qui résident en ville doivent, pour se rendre sur le périmètre, parcourir plusieurs kilomètres par jour. C'est pour cette raison que la majorité d'entre eux possèdent des bicyclettes ou des mobylettes.

- Un milieu péri-urbain qui caractérise la position géographique de la cité agricole de San Pédro situé à 3 km de la ville. Cette position facilite les courses des paysans : (achats, ventes, soins médicaux, loisirs...).

- Un milieu rural caractérisé par la position de l'établissement humain par rapport à l'agglomération urbaine, les types d'activités économiques pratiquées et le mode de vie essentiellement villageois. Des exemples de ce milieu sont la cité agricole de Yabra, les villages d'origine de certains paysans du Projet Sakassou, les villages d'Affalikro et Grand Yapo.

Ces cadres différents montrent que les jeunes agriculteurs ne vivent pas dans les mêmes conditions.

En milieu urbain et dans leur village d'origine, les jeunes sont noyés dans la population et administrés par les organes étatiques (Préfectures - sous-préfectures, mairies...) et coutumiers (chefferies villageoises). Dans les cités agricoles, la situation est différente. Ici, le rôle des jeunes dans l'organisation et la hiérarchie sociale est évident parce que ce sont les jeunes eux-mêmes qui administrent leur cité; celle-ci fonctionne selon l'organigramme d'un village typique mais les chefs de village de ces cités ne sont pas imposés par une quelconque règle coutumière; ils sont élus par l'ensemble des agriculteurs.

La différence de condition de vie des paysans se situe aussi au niveau du genre et de la fréquence d'animation culturelle qu'offre chaque milieu. Ainsi, certains agriculteurs, après une journée de dur labeur, baignent dans une ambiance citadine avec ses attractions (bars, restaurants populaires, cinémas...) et ses bruits nocturnes; tandis que d'autres, du

fait de leur éloignement par rapport au centre urbain, s'accroissent de la monotonie et de l'ennui que ressentent habituellement les jeunes installés dans les villages.

Le caractère rural de l'établissement humain habité par les jeunes n'implique pas une homogénéité de l'environnement socio-économique. Dans les quatre villages d'enquête relevant du milieu rural (ou péri-urbain), les infrastructures sont inégalement réparties. Les deux villages typiques (Affalikro et Grand Yapo) se trouvent nettement mieux pourvus que les cités agricoles de Yabra et de San Pedro. Le tableau ci-après donne la situation détaillée de chacun de ces villages.

Tableau n° 34 : Infrastructures socio-économiques des 4 villages

Infrastructures	Yabra	cité agricole de San Pedro	Affalikro	Grand Yapo
	!	!	!	!
Ecoles primaires	+	+	+	+
Marchés			+	+
Boutiques			+	+
Dispensaire			+	+
Adduction d'eau				+
Forages	+	+	+	+
Electrification nationale			+	+
Groupe électrogène	+			
Moulins	+		+	+
Foyer de Jeunes				
Terrain de sport	+	+	+	+
Edifices religieux			+	+

Comme on peut le constater, les villages d'agriculteurs (ou cités agricoles) de Yabra et de San Pedro sont dépourvus en infrastructures sanitaires et commerciales. En conséquence, les paysans de ces villages sont obligés, en cas de maladie ou pour leur approvisionnement en marchandises de première nécessité, de se rendre en ville. Si pour la cité agricole de San Pedro, la proximité du centre urbain facilite ces courses, il n'en est pas de même pour Yabra situé à plus d'une vingtaine de kilomètres

de Yamoussoukro. Dans cette dernière cité, le transfert d'un malade ou d'une paturiente était un calver qui a causé de grands soucis aux parents jusqu'en 1985. En effet, avant cette date, la piste de cette cité était à peine praticable en saison sèche et impraticable en temps de pluie. Ainsi, les taxis de la ville s'y hasardaient rarement. C'est seulement en 1985, à la veille de la visite du Chef de l'Etat aux jeunes de Yabra que la piste a été refaite. De plus, l'acquisition par la coopérative d'une camionnette Peugeot 404 grâce à une subvention du FED a contribué à améliorer de façon significative les conditions de transport des agriculteurs de Yabra.

Pour les soins de santé les plus élémentaires, les cités agricoles disposent de boîtes à pharmacie approvisionnées par les groupements à vocation coopérative.

Quant aux activités commerciales, elles sont marginales dans les cités agricoles. Seuls existent quelques tabliers, vendeurs d'allumettes, de boissons, de savons, de sucre, de cigarettes et quelques vendeuses de poisson séché et de petits déjeuners (baignets, pain et café au lait). En plus de ces produits quotidiennement vendus, il se tient à Yabra un marché hebdomadaire dont le rayonnement se limite à la cité agricole et au plus proche village voisin (GOGOKRO). L'échantillon des marchandises exposées pendant les jours de marché est dominé par les vivres.

La conclusion qui ressort de nos observations est que les paysans installés sur les périmètres rizicoles n'ont pas d'assise économique. Leurs réalisations individuelles sont rares ou insignifiantes lorsqu'elles existent; ces agriculteurs ne possèdent ni maisons en location en ville ni boutiques dignes de ce nom comme on en trouve fréquemment chez les planteurs villageois aisés (1).

Ce manque d'assise économique se répercute sur l'équipement des cités. Ne disposant pas de ressources qui puissent leur permettre de contribuer à l'équipement de ces cités, du fait des dettes qu'ils accumulent, les paysans ne doivent leur très relative aisance sociale qu'à la manne de l'Etat et des subventions extérieures. Ainsi, les écoles, les forages (dans les deux cités agricoles), le groupe électrogène, le moulin à céréales et

(1) J.-M. GASTELLU et S. AFFOU Yapi : Un mythe à décomposer : la "bourgeoisie de planteurs" in Etat et Bourgeoisie en Côte d'Ivoire, Editions Karthala p. 172 à 174.

la camionnette (à Yabra) ont été acquis grâce à ces principales sources de financement. Malgré tout cela, les doléances continuent de se faire plus nombreuses à chaque visite des autorités de tutelle. Dans ces conditions, on est en droit de se demander : à quand la prise en charge des agriculteurs par eux-mêmes ? En réalité si l'on voulait attendre de ces paysans une contribution financière assez substantielle comme l'exigent assez souvent les programmes du Fonds d'aide à l'aménagement rural (FRAR), les cités végèteraient purement et simplement dans un état de sous-équipement chronique et les habitants seraient confrontés à un milieu malsain.

Les villages d'agriculteurs créés à proximité des blocs de culture se voulaient modernes, suffisamment équipés et animés pour maintenir sur place les jeunes installés. Mais force est de constater que malgré les efforts énumérés ci-dessus, ils présentent tous, de par le niveau de leur animation économique et socio-culturelle, l'aspect de campements de culture; ils servent de base arrière aux paysans en activité et de lieu de stockage des produits. De ce fait, les petits villages de type traditionnel dotés uniquement d'écoles primaires et de forages d'eau n'ont rien à leur envier ni au plan de l'équipement ni à celui de l'animation.

Ce qui fait aussi défaut dans ces cités agricoles, ce sont les infrastructures socio-culturelles, tels que les locaux pour les activités culturelles, les réunions, et cultes religieux. La présence de ces locaux dans les villages est nécessaire parce qu'ils facilitent le contact entre villageois, incitent à l'animation culturelle et religieuse qui est un moyen d'évasion et d'équilibre moral des populations.

Bien que les cités agricoles soient dotées de maison en dur, les familles ne s'y sentent pas toujours à l'aise. L'exemple le plus flagrant de cette situation est celui de Yabra où deux familles se partagent un même bâtiment séparé en deux appartements de deux pièces chacun. Ces deux pièces offrent à chaque famille une surface de 25 m² (1). Lorsqu'on rapporte cette surface à l'effectif moyen des familles (6 personnes), on se rend compte de l'état de promiscuité qui prévaut dans ces cités agricoles.

Les jeunes agriculteurs résidant dans des lieux autres que les cités agricoles habitent leurs propres maisons ou sont hébergés par les parents. Le premier cas est une marque d'autonomie sociale et ne préjuge en rien de l'aisance économique de ces jeunes. C'est la raison pour laquelle les maisons construites par cette catégorie de jeunes sont dans leur majorité

en matériaux traditionnels (terre, bois, paille...). Quant aux jeunes vivant sous le toit des parents, ils sont généralement célibataires; leur apport au foyer des parents se limite à leur force de travail, aux produits vivriers de leurs champs et occasionnellement au gibier.

Outre le cadre de vie (qui vient d'être brièvement présenté), d'autres éléments participent à la détermination des conditions sociales des paysans; il s'agit des problèmes de consommation alimentaire et des autres charges familiales, en particulier les dépenses de scolarisation des enfants.

Pour les paysans des trois périmètres hydro-agricoles (Yabra, San Pedro et Sakassou), le riz constitue la source principale de revenu monétaire en même qu'il entre, pour une bonne part, dans l'alimentation de ces agriculteurs. Les autres denrées produites (igname, maïs, manioc, banane plantain) connaissent des difficultés de commercialisation (cas de l'igname et du maïs encadrés à Sakassou) ou sont essentiellement destinées à l'auto-consommation familiale (cas du manioc, de la banane plantain et de l'igname produits hors-aménagement à Yabra et à San Pedro). Ainsi, malgré leur faible niveau de revenu monétaire ou leur état d'endettement, les paysans parviennent, tant bien que mal, à satisfaire leurs besoins essentiels en alimentation. C'est pour la poursuite de cet objectif que les paysans de Yabra et de San Pedro ont, malgré la monoculture de riz imposée par la société d'encadrement, déployé des efforts depuis 1976 pour créer des parcelles de cultures pluviales sur des terrains souvent négociés dans les villages environnants.

Si l'on ne peut parler de famine chez les agriculteurs, l'on peut par contre constater une situation de malnutrition dans les deux cités agricoles : un repas quotidien composé uniquement de manioc bouilli ou de riz sec n'est pas chose rare dans les familles, à certaines périodes de l'année, par manque d'argent pour s'offrir des produits à base de protéines animales (poissons, viande). Cette situation alimentaire est commune à tous les paysans à revenu modeste et cela, quels que soient le modèle agricole (étatique ou individuel) et le lieu de résidence (milieu urbain, village

(1) Cf. le plan de ce bâtiment en annexe. Quelques paysans parmi les plus anciens et appartenant à la hiérarchie du village occupent un bâtiment entier par famille.

typique ou cité agricole). La proportion importante des agriculteurs à faible revenu (cf. résultats économiques de chaque modèle agricole) montre que la situation alimentaire décrite ici est loin d'être une exception.

A ce qu'il convient d'appeler les problèmes alimentaires s'ajoutent les charges de scolarisation des enfants. Du fait du nombre élevé d'enfants dans les cités agricoles (550 à Yabra et 281 en 1987) dont plusieurs en âge scolaire, des écoles primaires y ont été construites qui reçoivent non seulement les fils des agriculteurs mais aussi ceux des membres de leur famille non résidents (de ces cités). Pour payer les frais d'écolage de ces enfants, les paysans, dont nous connaissons la situation économique précaire, ont recours aux prêts bancaires qu'ils obtiennent généralement par le biais de leurs groupements coopératifs. Quelques-uns, confrontés à des charges scolaires plus élevées, se tournent, outre les prêts bancaires jugés insuffisants, vers les usuriers des villages; ce qui ne fait qu'aggraver leur situation financière.

Les charges familiales des paysans concernent aussi les dépenses afférentes à la toilette des épouses (pagnes, parures, chaussures) qui, en milieu villageois, apparaissent comme un devoir sacré de l'époux (surtout en période de fêtes). Que de soucis ces dépenses causent-elles aux paysans, quand on sait qu'elles constituent autant d'occasions d'endettement !

Lorsqu'il s'agit de période de fêtes (Tabaski, Noël et Nouvel An), ces dépenses pour la toilette sont élargies à toute la famille qui, à ces occasions, s'impose le port de vêtements neufs.

Ce qui crée le plus de soucis aux jeunes agriculteurs dits modernes, ce sont les sollicitations dont ils sont l'objet de la part de leurs parents et auxquelles ils ne peuvent faire face, faute de moyens. Comme nous l'expliquent ces paysans, "nos parents croient que nous gagnons beaucoup d'argent parce que nous sommes installés par l'Etat, mais que nous refusons de leur venir en aide...". Quiconque sait qu'en milieu rural les enfants constituent une garantie pour les vieux jours des parents vivant dans un contexte dépourvu d'assurance vieillesse, comprend toute la portée de cette déclaration des jeunes agriculteurs. Et c'est avec beaucoup de rançœur que les jeunes agriculteurs constatent leur impuissance à apporter une aide matérielle aux parents restés au village.

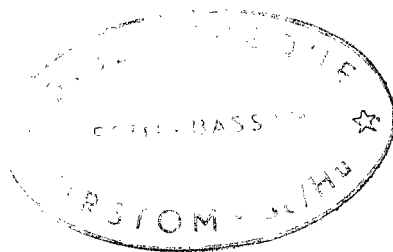
Au vu des résultats économiques des jeunes agriculteurs installés et des conditions de vie qui en résultent, on ne peut objectivement conclure au succès des projets passés en revue. La preuve est fournie par les faibles revenus et l'endettement de la majorité des paysans. Pis, les agriculteurs exerçant dans le cadre du modèle d'inspiration étatique et considérés comme des paysans modernes sont les plus endettés et cela, après plus de dix années de travail, -sans avoir pu acquérir certains biens personnels de valeur (terrain à bâtir, maisons, effets de commerce, etc.). C'est ce qu'exprime en substance ce paysan de Yabra : "... notre bilan sur les dix ans d'installation est nul". Nul en effet quand on s' imagine que les efforts individuels entrepris pour l'amélioration du cadre de vie sont restés vains. En effet, les paysans qui ont réussi à réaménager leur habitat des cités agricoles ne sont pas nombreux; on n'en compte pas plus d'une dizaine sur les deux périmètres de Yabra et de San Pedro réunis. A Yabra, ces améliorations de l'habitat touchent surtout les paysans disposant d'un bâtiment entier, donc les plus anciens sur le périmètre; elles ont pu avoir lieu au niveau de certains agriculteurs appartenant à la notabilité du village et cela, grâce à des prêts consentis par la coopérative.

Au plan politique, ces échecs d'installation des jeunes sont souvent considérés comme des succès, parce qu'on a pu maintenir, durant plusieurs années, un frange de la jeunesse en dehors des tentations urbaines et des maux sociaux tels que la drogue, le banditisme et le parasitisme. On a pu également, grâce aux médias, susciter un intérêt pour l'installation des jeunes en milieu rural. C'est ce qui explique les longues listes d'attente pour la participation aux projets existants, notamment Yabra, San Pedro et Sakassou.

Mais les paysans qui vivent la réalité de ces aménagements ne se préoccupent pas de l'impact politique de ces projets; le rendement à l'hectare, le revenu monétaire et les conditions de vie sont leurs seuls critères d'évaluation. C'est pourquoi, sur la base de ces critères et au vu de leurs propres résultats, ils éprouvent beaucoup d'amertume. Ainsi, leurs jugements sont des plus sévères à l'endroit des opérations agricoles telles que Yabra et San Pedro parce qu'ils ont la conviction que leur situation économique ne laissera apparaître aucune lueur d'espoir tant que les principes de fonctionnement de ces projets demeurent en l'état. Et comme les choses n'ont pas l'air de changer selon leur désir, les paysans se considèrent comme une génération sacrifiée. Alors, ils donnent raison à leurs camarades

qui ont vite fait de troquer la riziculture contre la cacaoculture villageoise dans les forêts du Sud-Ouest. Ils n'hésitent pas à dire tout haut qu'ils envient le sort de ces derniers. D'autres vont même jusqu'à se situer économiquement en dessous du niveau de certains manoeuvres agricoles de la zone forestière (en l'occurrence ceux des exploitations agro-industrielles et les métayers des plantations villageoises de cacaoyers et de caféiers). Tout naturellement, comme il faut un responsable à cet état de fait, les paysans lancent au personnel chargé de l'encadrement les accusations les plus fantaisistes : négligence, actes délibérés, dirigés contre les intérêts des paysans, détournement des fonds et du matériel affectés à l'entretien des aménagements etc...

CONCLUSION



La question vivrière, inscrite à l'ordre du jour depuis la période coloniale, demeure encore d'actualité aujourd'hui malgré les options prises en faveur de sa résolution par les autorités ivoiriennes dès les premières années de l'indépendance de la Côte d'Ivoire. A cela, une simple raison : les actions entreprises dans le cadre de cet objectif ne se sont pas révélées d'une efficacité évidente. Et pourtant, que d'indicateurs de la volonté des gouvernants de parvenir à l'autosuffisance alimentaire, surtout après la première décennie de la souveraineté nationale ! Les résolutions adoptées aux divers congrès du PDCI, les orientations d'actions formulées par les plans successifs de développement, la création de structures étatiques de production, d'encadrement et de commercialisation, l'instauration de certaines mesures incitatives (subvention d'intrants par exemple) en sont autant d'exemples.

En Côte d'Ivoire, la question vivrière mérite d'être cernée à sa juste dimension. Elle ne se pose pas en termes de pénurie alimentaire pouvant entraîner la famine; elle est le fait d'un développement discriminatoire donc inégal de deux types de produits vivriers : le groupe des féculents et celui des céréales. Le premier groupe est essentiellement cultivé selon des techniques traditionnelles, avec des plantes rustiques; elle fournit de faibles rendements à l'hectare, ne bénéficient pas d'un prix au producteur garanti et connaît des difficultés de conservation, de transformation et de commercialisation. Le deuxième groupe de denrées vivrières est produit à 90 % selon des techniques pluviales traditionnelles dans lesquelles les variétés sélectionnées occupent une part importante mais encore insuffisante des semences utilisées par les paysans. Il détient le privilège d'un prix garanti et d'encadrement technique. Cependant, la production ne peut satisfaire une demande de plus en plus élevée du fait de l'urbanisation accélérée et de l'évolution corrélative des habitudes alimentaires vers le riz en particulier. Il en résulte une importation massive de cette denrée. Dans le même temps, la politique d'importation menée dans le pays a rendu le riz nettement moins cher que les féculents pour lesquels le pays semble s'autosuffire. D'où un détournement plus marqué de la consommation alimentaire au profit du riz.

Le caractère préoccupant que prend aujourd'hui la question vivrière tient à la mauvaise conjoncture économique du pays (baisse des recettes d'exportation) qui ne permet plus à la Côte d'Ivoire de supporter le coût croissant des importations alimentaires.

A la question vivrière est associée celle de la relève paysanne ou de l'installation des jeunes conçue comme un moyen de développer la production vivrière à partir d'une nouvelle génération d'agriculteurs plus dynamiques et plus ouverts aux innovations techniques, gage de succès de l'agriculture des années à venir. Cette conception donne à la politique d'installation des jeunes, le caractère d'un enjeu technique et technologique. Cet enjeu se double d'un autre à connotation socio-politique : désengorger les villes, prévenir toute explosion sociale que pourraient provoquer le chômage des jeunes diplômés, le bandisme et la criminalité de plus en plus fréquents dans le milieu urbain.

La dynamisation de l'agriculture vivrière est conditionnée par la connaissance des systèmes de production dont elle relève et surtout les leçons qu'il importe d'en tirer.

Aujourd'hui, deux types de secteurs désignés sous le vocable de modèles d'installation agricole fournissent la totalité de la production vivrière; les vivriers traditionnels (tubercules, banane plantain, maïs, riz pluvial) sont produits dans le cadre du système de production villageois tandis que le riz irrigué et certains légumes sont fournis par des aménagements hydro-agricoles modernes.

Ces aménagements relèvent du modèle dit d'inspiration étatique qui est une sorte de cadre de production clé en main. Celui-ci requiert un niveau élevé d'investissement en divers facteurs de production : une terre de grande dimension, un équipement technique performant, du matériel végétal sélectionné, un système de culture complexe exigeant une compétence certaine (d'où la présence quasi obligatoire d'une structure de vulgarisation). De façon générale, la structure d'encadrement suit les paysans de la production à la commercialisation en aidant à leur organisation coopérative. Ce modèle d'installation vise la stabilisation des cultures vivrières, laquelle implique une forte consommation d'intrants (engrais, herbicides, pesticides...). Pour les cas qui nous intéressent, le système de culture se fonde sur la monoculture du riz.

De par sa conception, le modèle d'inspiration étatique apparaît comme une structure rigide qui n'offre aucune alternative à ses adhérents. Ainsi les paysans sont condamnés à produire les spéculations qui leur sont imposées au départ.

La conception et le caractère du modèle d'inspiration étatique en font une structure étrangère aux paysans : un terrain d'Etat sans droit de

propriété effective des agriculteurs, des infrastructures d'Etat, des subventions d'Etat, un encadrement d'organisme d'Etat. Cette réalité explique en partie le fait que les paysans se sentent très peu concernés par ce type de projet; à la limite, ils se représentent plus comme de ces aménagements que comme agriculteurs autonomes. Cela bloque en eux tout effort d'initiative et explique leur mentalité d'assistés.

Cette structure d'accueil semble être un bon moyen de promotion des cultures vivrières et de maintien des jeunes à la terre. Mais, les défaillances d'ordre technique (pannes fréquentes des motopompes, infiltration de l'eau dans les canaux d'irrigation, mauvais planage des parcelles, manque de suivi dans l'entretien des machines...) ruinent actuellement les efforts des paysans. Témoins les faibles revenus monétaires et l'endettement de la majorité des paysans, une situation économique qui se répercute sur le niveau de vie et les conditions sociales des agriculteurs : malnutrition, habitat précaire pour les jeunes résidant hors des cités agricoles, état d'assistés des locataires des cités agricoles.

Par ailleurs, le coût élevé d'aménagement et de maintenance des infrastructures est une contrainte à la diffusion de ce modèle à une large échelle. Dans ces conditions, des mini-projets agricoles, moins coûteux, plus simples et plus souples dans leur conception et leur fonctionnement, complèteraient de manière opportune les grands aménagements existants, lesquels devraient cependant être réhabilités pour leur meilleur rentabilisation.

Quant au modèle d'initiative individuelle, il est le recours obligé de tous les candidats agriculteurs qui n'ont pu accéder à la formule étatique. Il est fondé sur un système de culture itinérant utilisant des instruments de production rudimentaires et grand consommateur de force de travail. Il correspond à la formule d'installation des jeunes démunis de moyens matériels et financiers dans leur village d'origine où l'accès au facteur de base de la production agricole, la terre, est relativement plus facile.

Dans ce modèle, la production vivrière n'est prédominante que si la région concernée ne dispose pas de culture de rente; car, non seulement les tâches agricoles sont manuelles mais les produits vivriers rencontrent des difficultés de commercialisation et sont moins valorisés par rapport aux cultures de rente. Lorsque les cultures de rente existent dans la région, les vivriers occupent une position secondaire et se trouvent principalement

orientés vers l'auto-consommation. Dans ce cas, vouloir développer ces cultures nécessite l'adoption de mesures incitatives (politiques de prix, organisation du marché...) sans lesquelles les paysans chercheront toujours à minimiser les risques liés à la production vivrière. Comme le modèle d'initiative individuelle s'inscrit dans cette logique villageoise de production, on ne peut en espérer un miracle même s'il est animé par des jeunes agriculteurs instruits et pétris de bonne volonté. C'est ce qui explique que, partout où les possibilités leur sont offertes, les jeunes agriculteurs investissent leurs efforts dans les produits de rente. Mais à ce niveau, ils sont confrontés à un blocage foncier et ne peuvent étendre leurs exploitations comme ils le souhaiteraient, ce qui limite le niveau de leur revenu monétaire. En définitive, le modèle d'initiative individuelle comporte beaucoup de contraintes : manque de fonds de démarrage, pénibilité des tâches agricoles, faible valorisation de la journée de production vivrière, blocage foncier. Ces difficultés risquent de servir de prétexte à l'exode d'une partie des jeunes vers les centres urbains, reposant du coup le problème du retour à la terre. Outre ces causes objectives qui freinent la participation des jeunes à l'agriculture, il faut souligner la responsabilité-même de certains jeunes qui se sont servis des structures d'installation agricole comme tremplin pour leurs tentatives d'insertion dans le milieu urbain.

L'exemple du fonctionnement du modèle d'initiative individuelle montre que le renouvellement des chefs d'exploitation ne suffit pas à lui seul pour dynamiser l'agriculture vivrière. Des changements devraient être opérés au niveau des techniques de production, accompagnés de mesures incitatives telle que la fixation d'un prix garanti qui valorise au mieux la journée de travail du paysan. De même, une meilleure organisation des paysans tendant à leur inculquer un plus grand sens des responsabilités et de l'initiative pourrait amoindrir les difficultés que rencontrent les jeunes agriculteurs. Alors, l'espoir est permis...

Il est aussi permis pour le modèle d'inspiration étatique si l'on cesse de tromper l'opinion à qui l'on présente comme succès tout ce qui est, en réalité, échec. Ainsi l'on pourra, avec esprit de suite, réaliser les réaménagements nécessaires au bon fonctionnement des projets. Et dans ce cadre, la C I D V et la Commission nationale d'installation des jeunes devraient s'inspirer des expériences du passé pour mieux tracer les sillons de l'avenir des cultures vivrières et de la relève paysanne.

ANNEXES

LOCALISATION DES BARRAGES

ECHELLE 1 / 2 0 0 0 0 0



CESSIN CAI = K.N. FÉLIX

ANNEXE n° 2

Situation des GVC du projet San Pedro 1985

N°	GVC (nom)	Superficie mise en valeur (ha)	Récolte 1985 cycle 2e (tonnes)	Nombre de membres	Nbre de bā- ments sur le "campus"	Nbre de mo- loculteurs fonctionnels
1	Renaissance	26	30,171	11		3
2	Collines	54	77,312	15	11	6
3	Liberté	41	79,528	11	2	4
4	Entente	27,54	38,684	9	6	3
5	Progrès	20,37	40,141	7	4	2
6	Alliance	42,50	60,902	13	4	4
7	Allakabo	29	47,881	11	2	3
8	Popo	46,50	52,652	18	13	5
9	Binkadi	14	4,200	7	-	2
10	Ségahi	25	42,038	8	2	3
11	Sabougnouma	25,20	27,660	15	1	3
12	Lokité	22	22,127	10	-	2
13	Assabou	50	72,748	16	-	5
TOTAL		423,11 ha	596,044	151	45	45

Source : SODEPALM M. AITIN, responsable du projet riz

ANNEXE n°3

Projet Sakassou : Evolution des superficies due au changement de bloc

			Paysans		
N°	Paysans demeurés sur le		N°	ayant changé de bloc	
d'ordre	même bloc de culture		d'ordre	de culture	
1	0,5778	0,7166	1	0,6666	1,1649
2	0,4546	0,7525	2	0,4316	0,8142
3	0,4367	0,7337	3	0,6017	1,3480
4	0,4694	0,6987	4	1,1649	1,5987
5	0,4798	0,7609	5	0,8142	1,2722
6	0,4832	0,6472	6	0,7451	1,2960
7	0,4653	0,7538	7	1,0808	1,6800
8	0,4721	0,8257	8	0,7667	1,3480
9	1,6792	1,6792	9	0,6782	1,2890
10	1,5538	1,5538	10	0,6040	0,9250
11	1,5987	1,6842	11	0,9955	1,6440
12	1,3762	1,3845	12	0,8280	1,4760
13	1,0000	1,6040	13	0,5240	0,8690
14	1,4427	1,4427	14	0,7080	1,2730
15	1,4250	1,6420	15	0,6440	0,8480
16	1,5475	1,7680	16	0,8320	1,4490
17	1,3460	1,5615	17	0,8600	1,3230
18	1,2890	1,3860	18	0,6160	1,2020
19	1,5165	1,5165	19	0,9360	1,0000
20	1,2715	1,2715	20	0,7640	0,8790
21	1,5115	1,5115	21	1,1040	1,1010
22	1,6000	1,6000	22	1,0060	0,9600
23	1,2645	1,2645	23	0,5640	1,3460
24	0,7720	1,5120	24	0,6080	1,5760
25	0,7400	1,3200	25	0,6800	1,0805
26	0,6360	1,2760	26	1,0120	1,2940
27	0,9360	1,5720	27	0,6760	1,0560
28	0,8400	1,4480	28	0,5200	1,2580
29	0,8400	1,4600	29	0,8360	1,4790
30	0,9360	1,5240	30	0,4420	0,8890
31	0,8360	1,6400	31	0,4160	0,9500
32	0,6240	1,6200	32	0,9462	1,3040
33	0,4400	1,2720			
TOTAL	32,8610	43,4030	TOTAL	24,0715	38,9925

ANNEXE n° 4

Projet Yabra : Compte d'exploitation des GVC : 1er cycle 1977

G.V.C	Nbre de paysans	Valeur de la production	Charges	Revenu agricole
Bandama	33	20.256.975	10.782.785	9.474.190
Extérieur	32	17.880.000	9.413.991	8.466.009
Riverain	33	18.798.700	9.111.486	9.686.814
Takimo	27	12.770.250	6.926.647	5.843.603
Dialogue	11	4.157.700	2.291.646	1.866.054
Agnéby	25	10.803.450	2.258.715	8.544.535
Zatta Traditionnelle	5	3.988.275	1.761.582	2.226.693
Zatta Moderne	61	11.566.500	6.427.830	5.138.670
Nanan	8	2.068.425	1.485.715	582.710
Séma	17	6.210.975	3.927.485	2.283.490
Entente Subiakro	20	6.563.775	5.094.113	1.469.662
Progrès Kpoussou	20	7.404.525	5.212.881	2.191.644
TOTAL	292	122.469.150	64.694.876	57.774.284

ANNEXE n° 5

Projet Yabra : Compte d'exploitation des GVC : 2e cycle 1977

G.V.C	Nbre de paysans	Valeur de la production	Charges	Revenu agricole
Progrès Bandama	33	20.970.300	5.540.875	15.429.425
Extérieur	32	11.129.400	3.208.360	7.921.040
Riverain	33	16.483.350	4.707.600	11.775.500
Takimo	27	4.221.600	1.742.425	2.479.175
Agnéby	25	7.045.725	2.471.690	4.574.035
Dialogue	11	2.096.100	1.150.125	945.975
Zatta Traditionnelle	5	1.728.150	971.226	756.924
Zatta Moderne	61	1.943.025	978.925	964.104
Séma	17	4.248.450	1.874.750	2.373.700
Nanan	8	1.466.850	690.747	776.103
Progrès Kpoussou	20	4.643.100	2.956.950	1.686.150
Entente Subiakro	20	5.273.475	2.713.250	2.560.225
Stade I Subiakro	13	1.077.675	215.570	826.105
TOTAL	305	82.327.200	29.258.489	53.068.711

ANNEXE n° 6

Projet Yabra : Compte d'exploitation partiel de l'unique cycle 1978

G.V.C	Nbre de paysans	Valeur de la production	Charges	Revenu agricole
Extérieur	32	12.163.625	13.923.563	-1.759.938
Bandama	33	15.851.772	13.894.396	+1.957.376
Riverain	33	11.594.475	13.682.700	-2.088.225
Takimo	27	6.968.390	5.473.839	+1.494.551
Agnéby	25	8.827.575	5.972.127	+2.855.448
Nanan	8	1.518.300	1.161.114	+ 357.186
TOTAL	158	56.924.137	54.107.739	+2.816.398

ANNEXE n° 7

C.N.P.R./C.I.D.F.-YABRA

COMPTE D'EXPLOITATION DE YABRA
Exercice du 20/9/79 au 20/9/1980

G.V.C.	PRESTATION COMITE DE GESTION			PRESTATION DE SERVICE C.I.D.T. REMBOURSABLE							PRODUCTION		TOTAL	REVENU
	Préparat. sol	Transport tracteurs	Total	Semence	Herbicide	Insec- ticide	Motocul.	Moiss. bat.	Location remor.	Total	Poids net	Valeur	REMBOURSE	AGRICOLE
CYCLE SECONDAIRE														
Riverains	3.061.450!	330.920!	3.392.370!	1.102.500!	634.704!	1.237.500!	-	1.995.300!	165.460!	5.135.464!	133.699!	10.027.425!	8.527.834!	1.499.591!
Extérieurs	3.773.000!	288.740!	4.061.740!	930.000!	659.714!	536.500!	-	2.079.900!	144.370!	4.250.484!	135.802!	10.160.705!	8.312.224!	1.848.481!
Bandama	2.399.950!	241.040!	2.640.990!	742.500!	411.700!	162.500!	-	1.862.100!	82.880!	3.261.680!	97.719!	7.328.925!	5.902.670!	1.426.255!
Unité	1.286.950!	190.200!	1.477.150!	420.000!	268.490!	137.500!	-	1.134.900!	95.100!	2.055.990!	91.853!	6.888.975!	3.533.140!	3.355.835!
Fraternité	651.350!	49.260!	700.610!	202.500!	138.686!	112.500!	-	686.250!	24.630!	1.164.566!	23.324!	1.749.300!	1.865.176!	~ 115.876!
Takiso	1.937.250!	142.020!	2.079.270!	637.500!	237.500!	312.500!	-	1.367.100!	71.010!	2.625.610!	66.190!	4.964.250!	4.704.880!	259.370!
Séma	1.445.850!	107.360!	1.553.240!	360.000!	228.000!	425.000!	-	916.650!	53.680!	1.983.330!	49.822!	3.736.650!	3.536.540!	200.110!
Yaora	1.967.000!	114.200!	2.081.200!	540.000!	380.000!	250.000!	-	1.435.500!	57.100!	2.662.600!	54.503!	4.087.725!	4.743.800!	~ 656.075!
Entente-Subiakro	1.779.000!	188.060!	1.967.060!	510.000!	293.600!	250.000!	-	1.669.050!	94.030!	2.816.680!	89.304!	6.697.800!	4.783.740!	1.914.060!
Progrès-Kpoussou	1.897.700!	253.468!	2.151.168!	540.000!	356.470!	250.000!	-	1.723.500!	35.180!	2.905.150!	89.059!	6.679.425!	5.056.318!	1.623.107!
Agnéby	923.300!	162.571!	1.085.871!	292.500!	169.000!	212.500!	-	803.250!	12.183!	1.489.433!	56.053!	4.203.975!	2.575.304!	1.628.671!
Bélier	1.043.000!	194.734!	1.237.734!	315.000!	195.000!	250.000!	-	758.700!	25.557!	1.544.257!	70.562!	5.292.150!	2.781.991!	2.510.159!
Zatta Moderne	508.900!	14.100!	523.000!	150.000!	87.390!	75.000!	-	450.000!	7.050!	769.440!	6.549!	491.175!	1.292.440!	~ 801.265!
Zatta Traditionnel	1.428.000!	6.720!	1.434.720!	360.000!	286.700!	250.000!	-	449.100!	3.360!	1.349.160!	3.006!	225.450!	2.783.880!	-2.558.430!
Nanan	-	99.150!	99.150!	225.000!	140.930!	212.500!	238.606!	697.500!	49.575!	1.564.111!	47.042!	3.528.150!	1.663.261!	1.864.889!
CYCLE PRINCIPAL														
Riverains				1.050.000!	699.820!	750.000!	-			2.499.820!				
Wadja Extérieur				937.500!	596.120!	662.500!	-			2.196.120!				
Progrès Bandama				645.000!	411.740!	237.500!	-			1.294.240!				
Unité				255.000!	205.180!	150.000!	-			610.180!				
TOTAL CESSION	24.102.700!	2.382.543!	26.485.243!	10.215.000!	6.300.744!	6.474.000!	238.606!	18.028.800!	921.165!	42.178.315!	1.014.487!	76.062.080!	62.066.198!	18.130.528!

IMPAYES G.V.C. Fraternité : 115.876
Zatta moderne : 523.000
Zatta traditionnel : 1.434.720
Yaora : 656.075

* N.B : Le GVC extérieur a payé 24.445 F de frais de séchage à l'O.C.P.A.

ANNEXE n° 8
Périmètre rizicole de Yabra : G.V.C. Extérieur
Cycle principal 1982-83

N°	Surface (ha)	Produc. nette (kg)	Valeur production (F.CFA)	Frais de campagne (F.CFA)					Revenu net (F.CFA)	Prêt campagne		Intérêt prêt	Participa- tion déficit	Net à percevoir
				Préparation sol	Facteurs de production	Récolte	Trans- ports	Total		Comité gestion	BNDA			
1	2,48	6.469	486.675	137.200	99.780	96.000	21.810	354.790	131.885		35.385	1.600	5.675	89.225
2	7,00	21.064	1.579.800	329.600	117.025	350.000	72.210	868.835	710.965	20.000	35.385	1.600	5.675	648.310
3	4,05	10.756	806.700	260.400	100.135	167.500	35.388	563.423	243.277		35.385	1.600	5.675	200.617
4	3,90	7.706	577.950	170.000	126.535	182.500	25.821	504.856	73.094		20.000	905	5.675	46.514
5	2,34	4.521	339.075	113.200	96.480	67.000	14.190	290.870	48.205		20.000	905	5.675	21.625
6	3,00	5.079	380.925	164.400	79.235	135.000	17.400	396.035	- 15.110	6.000	20.000	905	-	- 42.015
7	2,50	5.206	390.450	143.200	53.740	106.500	17.664	321.104	69.346		20.000	905	5.675	42.766
8	2,00	4.238	317.850	145.600	79.590	82.500	14.700	322.390	- 4.540		20.000	905	-	- 25.490
9	5,56	21.135	1.585.125	292.800	82.925	278.000	69.696	723.421	861.704		35.385	1.600	5.675	819.044
10	4,00	7.100	532.500	256.800	101.270	100.000	24.471	482.541	49.959	10.000	35.385	1.600	-	2.974
11	1,30	2.866	214.950	109.600	63.995	40.000	9.450	223.045	- 8.095		20.000	905	-	- 29.000
12	4,45	8.768	657.600	216.400	111.170	197.500	29.970	555.040	102.560		35.385	1.600	5.675	59.900
13	4,40	14.113	1.058.475	212.000	74.285	195.000	48.510	529.795	528.680		35.385	1.600	5.675	486.020
14	6,00	26.749	2.006.175	288.400	127.305	321.000	88.290	824.995	1.181.180		35.385	1.600	5.675	1.138.520
15	5,86	15.938	1.195.350	283.600	80.140	283.500	54.480	701.720	493.630	10.000	35.385	1.600	5.675	440.970
16	3,99	14.673	1.100.475	161.600	109.290	192.000	49.290	512.180	588.295	2.000	35.385	1.600	5.675	543.635
17	5,50	16.160	1.212.000	320.000	181.375	267.500	53.460	822.335	389.665	16.500	35.385	1.600	5.675	330.505
18	7,00	33.549	2.516.175	299.200	96.160	350.000	117.720	863.080	1.653.095		35.385	1.600	5.675	1.610.435
19	1,66	6.037	452.775	93.200	65.840	83.000	20.040	262.080	190.695		20.000	905	5.675	164.115
20	5,30	9.651	723.825	260.800	125.275	237.500	33.390	656.965	66.860	5.000	35.385	1.600	5.675	19.200
21	3,00	8.281	621.075	158.400	35.590	150.000	27.300	371.290	249.785				5.675	244.110

PROJET YABRA : G.V.C. BELIER 1982-83

N°	Surface (ha)	Produc- tion nette (kg)	Valeur production (F.CFA)	Frais de campagne (F.CFA)					Revenu net (F.CFA)	Prêt campagne		Intérêt prêt	Participa- tion déficit	Net à percevoir
				Préparation sol	Facteurs de production	Récolte	Trans- ports	Total		Comité gestion	BNDA SCOLAIRE			
1	1,88	4.474	335.550	58.933	159.230	44.000	14.670	276.833	58.717	3.570	30.000	2.325	4.815	18.007
2	3,63	13.105	982.875	96.285	137.850	161.500	29.730	425.365	557.510	3.580	30.000	2.325	110.058	- 703.477
3	2,15	5.253	393.975	76.629	73.710	71.000	15.000	236.339	157.636	3.570	30.000	2.325	26.264	95.477
4	2,09	4.423	331.725	97.463	127.655	54.500	14.040	293.658	38.067	3.570	30.000	2.325	458	1.714
5	2,06	2.108	158.100	108.000	119.650	33.000	7.440	268.090	- 109.990	3.570	30.000	2.325	-	145.885
6	1,68	4.380	328.500	98.000	96.295	64.000	13.980	272.275	56.225	3.570	30.000	2.325	4.290	16.040
7	3,58	10.866	814.950	207.346	188.650	129.000	36.120	561.116	253.834	3.570	30.000	2.713	-	217.551
	17,07	33.743	2.530.725	742.656	903.040	557.000	130.980	2.333.676	1.011.999	25.000	210.000	16.663	145.885	- 500.573

ANNEXE n° 11

PROJET YABRA : G.V.C. UNITE 1982-83

N°	Surface (ha)	Produc. nette (kg)	Valeur production (F.CFA)	Frais de campagne (F.CFA)					Revenu net (F.CFA)	Prêt campagne			Intérêt prêt	Participa- tion déficit	Net à percevoir
				Préparation sol	Facteurs de production	Récolte	Trans- ports	Total		6VC	Comité gestion	BNDA SCOLAIRE			
1	4,55	9.697	727.275	130.749	71.815	183.000	31.410	416.974	310.301	25.750	750	30.000	1.938		251.863
2	2,66	8.156	611.700	76.438	90.350	113.000	26.040	305.828	305.872	10.750	20.750	30.000	1.938		242.434
3	2,19	3.863	289.725	62.932	64.490	69.500	13.020	209.942	79.783	15.750	750	30.000	1.938		31.345
4	3,66	10.303	772.725	105.162	50.010	120.500	32.880	308.552	464.173	25.750	111.750	30.000	1.938		294.735
5	3,94	7.311	548.325	113.220	91.250	136.000	23.730	364.200	184.125	15.750	750	30.000	1.938		135.687
6	5,67	12.969	972.675	162.933	141.650	211.500	42.150	558.233	414.442	15.750	10.750	30.000	1.938		499.795
7	2,69	7.193	539.475	77.300	67.090	88.500	23.160	256.050	283.425	15.750	750	30.000	1.938		234.987
8	2,76	9.364	702.300	79.311	42.090	120.500	30.570	272.471	429.829	15.750	750	30.000	1.938		381.391
28,12	51.966	3.897.450	808.045	618.745	1.042.500	168.390	2.692.250	1.441.596	141.000	145.000	240.000	15.504	2.072.237		-2.072.237

PROJET YABRA : G.V.C. DE L'AVENIR 1982-83

N°	Surface (ha)	Produc. nette (kg)	Valeur production (F.CFA)	Frais de campagne (F.CFA)					Revenu net (F.CFA)	Pr. camp.	Net à percevoir
				Préparation sol	Facteurs de production	Récolte	Trans- ports	Total		BNDA	
										SCOLAIRE	
1	3,94	5.730	429.750	113.050	135.300	175.500	18.615	442.465	- 12.715	10.500	- 23.215
2	3,47	8.655	649.125	186.900	81.400	133.500	27.750	429.550	219.575	10.000	+ 209.075
3	4,28	13.845	1.038.450	158.900	143.000	207.000	44.490	553.390	485.060	10.500	+ 474.560
4	2,19	2.778	208.350	74.550	107.950	109.500	9.060	301.060	92.710		- 92.710
5	3,19	137	10.275	84.700	115.000		474	200.174	- 189.899	10.500	- 200.399
6	4,53			184.800	173.100			357.900	- 357.900	10.500	- 368.400
7	3,25	2.915	218.625	98.000	103.800	97.500	9.996	309.296	- 90.671	10.500	- 101.171
8	2,20	2.254	169.050	82.600	80.850	34.000	7.380	204.830	- 35.780	10.500	- 46.280
9	3,20	6.368	477.600	113.050	116.300	126.000	20.907	376.257	101.343	10.500	+ 111.843
10	1,07	2.674	200.550	64.400	55.500	47.000	8.580	175.480	25.070	10.500	35.570
11	3,86	9.313	698.475	128.450	95.300	193.000	31.578	448.328	250.147	10.500	260.647
	35,18	54.669	4.100.250	1.289.500	1.207.500	1.123.000	178.830	3.798.730	301.520	105.000	147.677

19,50	53.066	3.979.950	584.001	793.800	780.000	162.900	2.358.694	1.638.650	100.000	1.538.650
-------	--------	-----------	---------	---------	---------	---------	-----------	-----------	---------	-----------

N°	Surface (ha)	Produc. nette (kg)	Valeur production (F.CFA)	Frais de campagne (F.CFA)					Revenu net (F.CFA)	Prêt ca. Comité gestion	Net à percevoir
				Préparation sol	Facteurs de production	Récolte	Trans- ports	Total			
1	1,01	3.409	255.675	30.264	48.270	50.500	9.000	138.034	117.641	5.000	112.641
2	0,94	2.760	207.000	28.166	34.225	47.000	7.536	116.927	90.073	5.000	85.073
3	1,17	2.407	180.525	35.058	55.785	58.500	7.520	156.863	23.622	5.000	18.622
4	0,63	1.935	145.125	18.877	21.195	31.500	6.044	77.616	67.509	5.000	62.509
5	1,62	2.966	222.450	48.542	96.355	48.500	11.222	204.619	17.831	5.000	12.831
6	1,73	3.048	228.600	51.838	62.170	51.500	11.082	176.590	52.010	5.000	47.010
7	1,64	4.376	328.200	48.841	60.835	67.000	15.525	192.201	135.999	10.000	125.999
8	1,48	3.298	247.350	44.347	51.105	34.000	10.755	140.207	107.143	5.000	102.143
9	0,44	1.786	133.950	13.184	14.680	20.000	5.130	52.994	80.956	5.000	75.956
10	0,59	1.609	120.675	17.679	29.275	25.000	4.539	76.493	44.182	5.000	39.182
11	0,59	2.233	167.475	17.679	25.460	27.000	6.018	76.157	91.318	5.000	86.318
12	0,31	757	56.775	9.289	12.480	15.500	1.950	39.219	17.556	5.000	12.556
13	1,02	2.784	208.800	30.563	56.900	36.000	7.517	130.980	77.820	5.000	72.820
14	0,65	2.207	165.525	19.477	30.375	32.500	6.217	88.569	76.956	5.000	71.956
15	0,73	2.531	189.825	21.875	27.660	36.500	6.525	92.560	97.265	5.000	92.265
16	0,85	5.450	408.750	25.469	41.755	38.000	16.500	121.724	287.026	5.000	282.026
17	0,89	1.996	149.700	26.668	12.100	22.000	7.170	67.938	81.762	5.000	76.762
18	0,72	1.812	135.900	21.574	30.925	36.000	6.510	95.009	40.891	5.000	35.891
19	2,49	4.914	368.550	74.610	82.250	64.500	16.140	237.500	131.050	5.000	126.050
	19,50	53.066	3.979.950	584.001	793.800	780.000	162.900	2.358.694	1.638.650	100.000	1.538.650

COOPERATIVE AGRICOLE DE YABRA : COMPTE DE PRODUCTION - EXERCICE 85/86

DEBIT			CREDIT		
N° CPT	LIBELLE	MONTANT	N° CPT	LIBELLE	MONTANT
6010	Apport paddy	11.604.235	7010	Vente de paddy	72.154.780
6011	Achat usagers	19.594.370	709	Vente fact. de produc.	35.386.563
6030	Couverture charges	37.453.510	72	Prestation de service	7.394.325
607	Frêt et transp. sur achat	137.715			
609	Achat fact. production	29.765.100	805	Variation de stock paddy	1.886.160
610	Produit pétrolier	1.958.995			
611	Autres fournitures	954.766			
622	Transp. sur prod./vendue	378.954			
632	Entretien et réparation	624.510		Valeur ajoutée	9.425.966
638	Services divers	2.427.110			
68	Dotation aux am. et prov.	20.659.034			
803	Variation de stock F.P.	689.495			
		126.247.794			126.247.794

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 1985-86

DEBIT			CREDIT		
N° CPT	LIBELLE	MONTANT	N° CPT	LIBELLE	MONTANT
	Valeur ajoutée	9.425.966	74	Produits et profit divers	59.079
			75	Produits acces. d'expl.	2.330.000
648	Autres charges et pertes	199.875	761	Subv. d'expl. reçue	490.480
64	Assurances	14.179	763	Subv. quote part amort.	11.449.689
650	Frais de personnel	1.938.460	771	Intérêt/prêt coop.	20.500
655	Déplacement et transp. pers.	598.300	77	Produits financiers	234.879
656	Charges sociales	83.635			
66	Taxes et impôts	1.495			
67	Frais financiers	30.161			
		12.292.071			14.584.627
	Bénéfice d'exploit.	2.292.558			
		14.584.627			14.584.627

ANNEXE n° 14

COOPERATIVE AGRICOLE DE YABRA : TABLEAU D'AMORTISSEMENT EXERCICE 1985-1986

DATE	N° COMPTES	DESIGNATION	VALEUR D'ORIGINE	TAUX	AMORT. ANT.	AMORT. EXERCICE	AMORT. TOTAL	VALEUR RESIDUELLE
83/84	221	Construction d'exploitation	294.280		42.349	61.738	104.087	190.193
83/84		Hangar group. électrogène	153.800	10 %	30.760	15.380	46.140	107.660
1/7/85		Parc à mouton	140.480	33 %	11.589	46.358	57.947	82.533
	224	Matériels et outillages	5.397.547		1.399.799	1.053.540	2.453.339	2.944.208
83/84		1 groupe électrogène	3.417.000	20 %	1.366.800	683.400	2.050.200	1.366.800
84/85		1 pompe à huile	150.000		30.000	30.000	60.000	90.000
84/85		2 pelles	3.600		720	720	1.440	2.160
84/85		2 cuvettes	8.000		1.600	1.600	3.200	4.800
22/6/85		1 torche	3.195		213	639	852	2.343
4/9/85		2 marmites	28.000		466	5.600	6.066	21.934
14/10/85		1 caisse à outils	244.652		-	48.130	48.930	195.722
23/10/85		1 clé à pulpe Vana 22	3.100		-	568	568	2.532
13/11/85		1 décortiqueuse	1.525.000		-	279.583	279.583	1.245.417
6/11/85		1 brouette et seaux	15.000		-	2.500	2.500	12.500
	2250	Matériels agricoles roulants	50.000.000		1.666.666	10.000.000	11.666.666	38.333.334
		10 tracteurs Dae Dong et Att.	50.000.000	20 %	1.666.666	10.000.000	11.666.666	38.333.334
	2251	Autres matériels roulants	2.670.000		133.500	889.911	1.023.411	1.646.589
		1 bâchée 404 Peugeot	2.670.000	33,33 %	135.500	889.911	1.023.411	1.646.589
	2261	Mobilier de bureau	97.000		12.733	17.400	30.133	66.867
		2 bacs métalliques	24.000	20 %	4.800	4.800	9.600	14.400
		1 étagère	35.000	"	2.333	7.000	9.333	25.667
		1 table	28.000	"	5.600	5.600	11.200	16.800
	2262	Matériel de bureau	57.955		4.290	16.075	20.365	37.590
		1 calculatrice Casio	6.500	33 %	4.290	2.145	6.435	65
		1 calculatrice Panasonic	43.455	"		11.950	11.950	31.505
		1 malette	8.000	"		1.980	1.980	6.020
	2263	Aménag. Agenc. Install.	6.379.560		1.260.292	637.956	1.898.248	4.481.312
		1 installation électrique	6.223.360	10 %	1.244.672	622.336	1.867.008	4.356.352
		1 coffre-fort	156.200	"	15.620	15.620	31.240	124.360
TOTAUX			64.886.342		4.519.629	12.676.620	17.196.249	47.688.093

ANNEXE N° 15

COOPERATIVE AGRICOLE DE YABRA : BILAN AU 30/9/86

ACTIF				PASSIF			
N° CPT	LIBELLE	MONTANT BRUT	AMORT. ET PROV.	MONTANT NET	N° CPT	LIBELLE	MONTANT
	<u>Valeurs immobilisées</u>	<u>65.685.297</u>	<u>17.196.249</u>	<u>48.489.043</u>		<u>Capital social</u>	<u>11.410.000</u>
321	Bâtiment d'exploitation	294.280	104.087	190.193	141	Subvention FED	5.897.772
924	Matériels et outillages	5.397.547	2.453.339	2.944.208		- quote part amort.	2.949.986
2250	Matériels agricoles roulants	50.000.000	11.666.666	38.333.334			
2251	Autres matériels roulants	2.670.000	1.023.411	1.646.589	142	Subv. R. Corée	50.000.000
2261	Mobilier de bureau	87.000	30.133	56.867		- quote part amort.	11.606.666
2262	Matériel de bureau	57.955	20.365	37.590			
2263	Aménag. agencement - install.	6.379.560	1.898.248	4.481.312		<u>Dettes à long terme</u>	<u>40.557.598</u>
231	Construction en cours	296.955	-	286.955			
261	Titre de placement	500.000		500.000	1765	Emprunt BNDA	40.557.598
						<u>Dettes à moyen et court terme</u>	<u>55.234.843</u>
	<u>Valeurs d'exploitation</u>	<u>23.529.779</u>		<u>23.529.779</u>			
					401	CIDT	32.569.972
3055	Stock riz	1.886.160		1.886.160	403	Shell chimie	19.152.000
3211	Stock gas-oil	1.791.720		1.719.720	404	ABIP Service YAMOUSSOUKRO	1.122.000
3212	Stock Basagran	19.228.000		19.228.000	406	Avance prêt	1.258.700
3213	Stock Furadan	641.900		641.900	440	Coopérateurs créditeurs	300.326
326	Stock fourniture de bureau	53.999		53.999	461	Créditeurs divers (EKM)	800.000
					463	C.N.P.S.	31.843
	<u>Valeurs réalisables</u>	<u>70.849.930</u>	<u>7.982.412</u>	<u>62.867.518</u>			
421	Avances au personnel	24.000		24.000		<u>Bénéfice d'exploitation</u>	<u>2.292.558</u>
441	Compte courant coopérateurs	62.378.317		62.378.317			
4142	Coopérateurs douteux	7.982.412	7.982.412	0			
460	Comité parents d'élèves	15.225		15.225			
462	Comité village	55.250		55.250			
4681	Consommation groupe électr.	266.605		266.605			
481	Charge comptabilisée d'avance	128.121		128.121			
	<u>Valeurs disponibles</u>	<u>852.193</u>		<u>852.193</u>			
511	BNDA 1	769.318		769.318			
512	BNDA 2	81.645		81.645			
57	Caisse	1.230		1.230			
	<u>Non valeurs</u>	<u>15.039.584</u>		<u>15.039.584</u>			
	<u>Pertes antérieures</u>	<u>15.039.584</u>		<u>15.039.584</u>			
		<u>175.954.783</u>	<u>25.178.661</u>	<u>150.776.122</u>			<u>150.776.122</u>

ANNEXE n° 16

ETAT DES IMPAYES DES GVC PERIMETRE RIZICOLE DE SAN PEDRO (AU 30/09/1985)

G.V.C.	Habitat 3050	Habitat complément	Equipement 3100	Equipement 3100	Fonction- nement 3200	Cycle princi- pal 83	Cycle Secon- daire 83	Cycle unique 84 (01/07/84)	TOTAL IMPAYES	OBSERVATIONS
Allakabo	1.214.980	83.170	2.085.000		165.654	634.458	617.661	1.072.733	5.873.656	Cette situation ne
Alliance	2.369.125		2.927.768	2.066.000	296.927	-		1.372.486	9.032.306	tient pas compte
Assabo			1.856.920	4.132.000	1.136.288	719.188	1.418.557		9.262.933	des agios, intérêts
Binkadi			675.270	687.500	507.217	386.378	374.928		2.631.293	et commissions de
Collines	6.460.660	1.270.310	466.954	6.198.000		252.997	1.762.844	1.748.876	18.160.641	retard depuis le
Djoussoussouma						377.260	-		377.260	31/03/1985
Entente	3.523.950	595.973	728.307	1.364.000					6.212.230	
Liberté	824.020		2.050.000	2.166.000			1.369.278		6.409.288	
Lokité			3.218.551	-	2.250.519			749.802	6.218.872	
Popo	6.377.000	1.532.990	6.444.000	504.317	22.213		1.098.466		15.977.986	
Progrès	2.157.470	527.554	2.065.019	-					4.750.043	
Renaissance			3.640.139	1.364.000	2.464.295	455.346	265.131	842.051	9.030.962	
Sabougrouma	517.655		1.957.623	661.250	-	-	355.515		3.492.043	
Ségahi	-	79.560	1.047.680	-	-	-		231.162	1.358.402	
S/TOTAL	23.444.850	4.089.557	29.163.231	19.143.067	6.842.093	2.825.527	7.262.380	6.017.110	98.787.915	
BAS-FONDS QUEST!						134.497		380.547	515.044	
SUPER EXTENSION!								582.959	582.959	
BAS-FONDS ENT.								194.320	194.320	
BARDOT								398.375	398.375	
SUPER-EXTENSION!								408.465	408.465	
S/TOTAL	-	-	-	-	-	134.497	-	1.964.666	2.099.465	
TOTAL GENERAL	23.444.850	4.089.557	29.163.231	19.143.067	6.842.093	2.960.024	7.262.380	7.981.776	100.886.978	

Périmètre rizicole de San Pedro : Situation dettes CCBP de 1982 au 1er cycle 1987

	1982			1983			1984			1985			1986			1er cycle 1987			Total		
FOURNISSEURS	Dettes	Remb.	Reste à remb.	Dettes	Remb.	Reste à remb.	Dettes	Remb.	Reste à remb.	Dettes	Remb.	Reste à remb.	Dettes	Remb.	Reste à remb.	Dettes	Remb.	Reste à remb.	Dettes	Remb.	Reste à remb.
SODEPALM																					
Pièces	14702266	14702266	-	5717927	5717927	-	17324140	17324140	-	41335669	12628496	28707173	48576878	2397712	46239166	10634278	-	10634278	138291158	52770541	85520617
Gas-Oil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5543762	2416632	3127130	3718392	2337782	1380680	2938248	-	2938248	12800402	4754344	7446658
Transport	1189138	1189138	-	672900	672900	-	334123	334123	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2196161	2196161	-
M.B.	11342015	11342015	-	6997950	6997950	-	2818750	2818750	-	7968000	2038536	5929464	5113150	3740338	1372812	250500	-	250500	34290365	26737589	7552776
S/TOTAL	27233419	27233419	-	13388777	13388777	-	20277013	20277043	-	54847431	17083664	37763767	57408420	8475762	48992658	13823026	-	13823026	186978086	86458635	100519451
BND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	143312783	30162394	113150389	-	-	-	-	-	-	143312783	30162394	113150389
ZIRI	1742069	1149520	592559	1734600	1631973	102627	1803000	1808258	294742	1707000	723932	983068	1495200	741834	753366	721800	-	721800	9.203.669	5.775.507	3.448.162
SEKA	3093713	1486231	1607482	1504188	1504188	-	1257939	1257939	-	998957	910596	88361	1838400	879534	958866	737600	-	737600	9430797	6038488	3392309
OUELGO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1958700	1958700	-	1807100	538923	1268177	-	-	-	3765800	2497623	1268177
BLAH DJE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	193500	193500	-	158802	158802	-	-	-	-	352302	352302	-
EPARGNE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3961773	3961773	-	-	-	-	-	-	-	3961773	3961773	-
FONCTIONNEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2317286	2317286	-	-	-	-	-	-	-	2317286	2317286	-
TOTAL	32069201	29869160	2200041	16627565	16524938	102627	23377952	23043210	294742	209297430	57311845	151985585	62707922	10794855	51973067	15282426	-	15282426	359322496	137544008	221778483

N.B. : BND - situation arrêtée au 30.10.86 - Source : SODEPALM-DRSD-CCBP

ANNEXE n° 18

Projet San Pedro : Tableau récapitulatif des remboursements réels effectués au cycle secondaire 86 au 23/03/87

G.V.C.	SODEPALM	Produits de traitement	BNDA	SEKA	ZIRI	FONCTION. WELCO ET BLAH DJE	TOTAL RETENU
Ségahi	474.916	526.706	107.862	52.804	-	79.206	1.240.894
Collines	544.655	604.050	123.013	60.558	-	90.837	1.423.113
Popo	286.007	317.197	64.596	31.800	-	47.700	747.300
Alliance	538.360	597.068	121.590	59.858		89.787	1.406.663
Progrès	384.761	426.719	86.900	42.780		64.170	1.005.330
Assabou	421.834	467.835	95.273	46.902		70.353	1.102.197
Renaissance	181.084	200.831	40.899	-	20.134	30.201	473.149
Liberté	952.171	1.056.006	215.051	-	105.868	158.802	2.487.898
Lokité	16.495	18.495	3.724	-	1.834	2.751	43.099
Entente	137.320	31.014	31.014		15.268	22.902	358.798
Sabougnouman	93.987	104.236	21.227	-	10.450	15.675	245.575
Allakabo	151.944	168.513	34.317		16.894	25.341	397.009
TOTAL	4.183.584	4.639.750	944.866	294.702	170.448	697.725	10.931.025

Source : SODEPALM - DRSD - CCGR

Situation dettes CCGR au 25/03/87

	1985			1986			TOTAL		
FOURNISSEURS	DETTES	REMBOURS.	RESTE A REMB.	DETTES	REMBOURS.	RESTE A REMB.	DETTES	REMBOURS.	RESTE A REMB.
SOUEPALM									
Pièces	41.335.669	8.025.034	33.310.635	48.576.878	3.267.397	45.309.481	89.912.547	11.292.431	78.620.116
Gas-Oil	5.543.762	2.416.632	3.127.130	3.718.392	3.267.397	450.995	9.262.154	5.684.029	3.578.125
Transport	7.968.000	6.641.998	1.326.002	5.113.150	1.880.968	3.232.182	13.081.150	8.522.966	4.558.184
S/TOTAL	54.847.431	17.083.664	37.763.767	57.408.420	8.415.762	48.992.658	112.225.851	25.499.426	86.726.425
BND	164.924.551	28.563.859	136.360.692	-	-	-	164.924.551	28.563.859	136.360.692
ZIRI	24.702.712	723.932	1.978.780	1.495.200	741.834	753.366	4.197.912	1.465.766	2.732.146
SEKA	2.606.439	910.596	1.695.843	1.830.400	879.534	950.866	4.444.839	1.790.130	2.654.709
OUELGO	-	-	-	2.388.319	1.420.142	968.177	2.388.319	1.420.142	968.177
BLAH DJE	-	-	-	347.802	347.802	-	347.802	347.802	-
EPARGNE		3.961.773							
FONCTIONNEMENT		2.317.286							
TOTAL	225.081.133	53.561.110	177.799.082	63.478.141	11.805.067	151.673.067	288.559.272	59.087.125	229.472.147

Source : SOUEPALM - DRSD - CCGR

ANNEXE n° 20

Rapport du contrôle des comptes du CCGR
pour les campagnes 1985 et 1986
SODEPALM DRSO - CGR - San Pedro le 01/09/87

Etat récapitulatif des recettes et dépenses du CCGR
Campagnes 1985 et 1986

A- Recettes

LIBELLE	MONTANTS	TOTAUX
<u>Valeurs paddy vendu</u>		
Cycle principal 85	18.283.753	
" secondaire 85	61.186.280	
" principal 86	22.336.495	
" secondaire 86	22.094.625	
Vente paddy saisi	129.675	
		124.030.828
<u>Libération capital social GVC</u>		
GVC Assabo	48.000	
" Popo	45.000	
" Sabouynouma	39.000	
" Progrès	21.000	
" Liberté	12.000	
" Collines	3.000	
		168.000
<u>Remboursements et autres recettes</u>		
Remboursement avance sur récolte	1.005.000	
Don de la Mairie de San Pedro	100.000	
Remboursements divers	15.760	
Intérêts créditeurs	32.220	
		1.152.980
TOTAL RECETTES		125.351.808

ANNEXE n° 20 (suite)

B- Dépenses

LIBELLE	MONTANTS	TOTAUX
<u>Remboursements créances BNDA</u>		
1er cycle 85	6.210.013	
2e " 85	22.095.602	
1er cycle 86	1.598.535	
		29.904.150
<u>Remboursements créances SODEPALM</u>		
1er cycle 85	3.065.284	
2e " 85	9.966.977	
1er cycle 86	4.292.178	
2e cycle 86	4.183.584	
Retenue AGRIVOIRE pour compte SODEPALM	106.720	
		21.614.743
<u>Paievements mécaniciens privés</u>		
ZIRI 1er cycle 85	218.088	
2e cycle 85	505.844	
1er cycle 86	571.386	
2e cycle 86	170.448	
SEKA 1er cycle 85	208.124	
2e cycle 85	702.472	
1er cycle 86	584.832	
2e cycle 86	294.702	
		1.790.130
<u>Remboursements divers fournisseurs</u>		
1er cycle 85	514.672	
2e cycle 85	1.570.981	
1er cycle 86	770.219	
2e cycle 86	697.725	
		3.553.597
<u>Achats divers produits d'exploit.</u>		
Produits phytosanitaires	8.239.750	
Carburant 1er cycle 86	4.631.510	
207 courroies motoculteurs	1.138.500*	
		14.009.760
<u>Avances accordées aux GVC</u>		
Avances sur récolte	1.055.000	
Avances sur récolte (décès Nassouo Moïse)	100.000	
<u>Frais de main d'oeuvre</u>		
Frais de récolte 2e cycle 85	2.581.860	
Avance sur facture QUELGO	300.000	
Réparation motoculteurs GVC	74.000	
<u>Revenus paysans</u>		
1er cycle 85	7.226.121	
2e cycle 85	18.772.474	
1er cycle 86	7.053.630	
2e cycle 86	12.514.788	
GVC Collines	103.075	
GVC Super-Extension	49.115	

! Complément paie Brahim Touré	! 9.808	!
! Participation frais installation	!	!
! décortiquerie	! 413.798	!
! Trop perçus par GVC (prêt AGRIVOIRE)	! 231.915	!
!	!	! 46.374.724
! <u>Charges de fonctionnement CCGR</u>	!	!
! Achat calculatrice	! 12.000	!
! Agios bancaires	! 15.000	!
! Fournitures de bureau	! 3.373	!
! Mission CCGR à Daloa	! 50.000	!
! Frais de transport produits	! 4.430	!
!	!	! 84.803
! -----	!	!
! TOTAL DEPENSES	!	! 122.908.533
! -----	!	!
! SOLDE AU 27 MARS 1987	!	! 2.443.275
! -----	!	!
! * 1.138.500 F + prêt CCGR à DRSD pour achat 207 courroies	!	!
! -----	!	!

Conclusion - recommandations

La situation comptable du périmètre rizicole est essentiellement caractérisée par

- le montant élevé des créances impayées
- la faiblesse de l'épargne pour autofinancement
- la très faible libération du capital social par les groupements de base (168.000 F sur 1.800.000 F souscrits)
- l'inexistence de comptabilité au niveau des groupements de base
- l'insuffisance de la comptabilité tenue par l'agent comptable DR SODEPALM, qui semble avoir sous-estimé l'ampleur du travail nécessité par le fonctionnement du CCGR

. Compte tenu de ce qui précède, nous recommandons

1°/ tenue obligatoire de leur comptabilité par les groupements de base;

ANNEXE n° 20 (fin)

2°) séparation systématique, à compter du 2e cycle 1987 de la comptabilité CCGR de celle de SODEPALM;

3°) responsabilisation du trésorier-adjoint, paysan, s'agissant de la comptabilité sous supervision du Trésorier Général;

4°) ouverture dès le second cycle 1987 des documents comptables ci-après : comptabilité des espèces et comptabilité matière;

5°) inviter les partenaires économiques à libeller au nom du CCGR et non de SODEPALM toutes transactions concernant les paysans;

6°) libération du capital social par les paysans.

ANNEXES n° 21

Projet Sakassou : Coût des façons culturales à l'hectare (en F.CFA)

Façons	Coût global de l'heure	Coût direct de l'heure	Rendement heure/ha	Coût global ha	Coût direct ha
Labour	5.728	4.011	4	23.192	16.044
Tillage (pulvérisage) (1 passage)	6.237	4.262	1,5	9.355	6.393
Battage	6.237	4.262	3	18.711	12.786
Traitement	9.555	5.631	0,5	4.778	2.816
Rotobrayage	7.815	4.881	3	23.445	14.643
Transport	5.122				

Source: SODEFEL Août 1986

Projet Sakassou : Les quatre premiers cycles de culture irriguée : année 1982 et 1983

Blocs	Nb're de stagiaires				Surfaces individuelles moyennes				Valeur commercialisée par individu				Gain monétaire par individu			
	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e
I	10	20	15	15	0,4770	0,3726	0,4968	0,4968	104.250	110.560	197.445	130.275	104.250	78.889	150.250	89.538
II	7	7	8	4	0,4983	0,4983	0,5235	0,8721	126.964	127.158	134.099	180.094	126.964	84.800	80.659	108.584
III	-	38	22	12	-	0,3033	0,5756	1,1387	-	110.300	255.321	406.898	-	87.080	192.271	313.540
IV	-	-	20	13	-	-	0,8833	1,3589	-	-	323.969	417.149	-	-	218.205	305.717
V	-	-	-	32	-	-	-	0,7385	-	-	-	249.506	-	-	-	249.506
	17	65	65	76	0,4858	0,3456	0,6457	0,8671	113.603	112.196	248.169	301.293	113.603	84320	176.817	224.560

Blocs	Rendement à l'hectare				Valeur de production par hectare				Marge brute moyenne à l'hectare			
	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e
I	3.149	4.266	5.951	3.120	231.238	314.198	431.846	281.452	231.238	229.198	336.868	199.453
II	3.753	3.697	3.867	2.710	293.684	274.534	278.440	230.318	293.684	189.534	177.482	148.310
III	-	5.257	6.434	4.485	-	386.147	472.215	387.589	-	309.610	362.674	305.589
IV	-	-	5.388	3.631	-	-	391.404	332.914	-	-	271.749	250.914
V	-	-	-	5.224	-	-	-	458.531	-	-	-	376.532
	3.404	4.691	5.652	4.272	257.595	344.965	411.701	377.801	257.595	264.307	301.340	296.076

Projet Sakassou : 4e cycle de culture de riz irrigué

Blocs de culture	Surface	Poids vendus	Autocon-sommation	Poids récoltés	Rendement à l'ha	Valeur com-mercialisée	Remboursement des prestat.	Marge brute à l'ha	Gain monétaire par individu
Bloc I	7,4520	21.663	1.588	23.251	3.120	1.954.135	611.060	199.453	89.538
Bloc II	3,4883	9.475	977	9.452	2.710	720.375	286.040	148.318	108.584
Bloc III	13,6642	56.504	4.783	61.287	4.485	4.882.775	1.120.470	305.509	313.540
Bloc IV	17,6660	59.147	4.999	64.146	3.631	5.422.937	1.448.615	250.914	305.717
Bloc V	23,6320	112.989	10.458	123.447	5.224	9.918.027	1.937.820	376.532	249.506
Hors aménagement	3,6000	4.871	434	5.305	1.473	414.055	168.055	78.575	81.993
	69,5025	263.649	23.239	286.088	4.127	23.312.284	5.572.060	284.810	224.560

ANNEXE n° 23

Projet Sakassou - Centre de formation

Bas-fond de la Loka - culture de riz irrigué
Résultats globaux des 4 premiers cycles
pour l'ensemble du bas-fond

	1er cycle	2e cycle	3e cycle	4e cycle
Nombre de stagiaires	17	65	65	76
Surfaces cultivées	8,2578 ha	22,4645 ha	41,9705 ha	65,9025 ha
Poids de la récolte	28.110 kg	105.392 kg	237.223 kg	286.888 kg
Poids moyen de vente	73,5042 Fr	73,53 Fr	72,84 Fr	88,4217 Fr
Valeur de la récolte	2.127.169 Fr	7.749.473 Fr	17.279.323 Fr	25.367.125 Fr
Poids commercialisé	26.274 kg	99.185 kg	221.457 kg	263.649 kg
Poids autoconsommé	1.836 kg	6.207 kg	15.766 kg	23.239 kg
Valeur commercialisée	1.931.250 Fr	7.292.750 Fr	16.130.940 Fr	23.312.284 Fr
Montant des prestations	-	1.811.955 Fr	4.637.830 Fr	5.572.066 Fr
Marge brute	2.127.169 Fr	5.937.519 Fr	12.647.304 Fr	19.795.065 Fr
Gain monétaire	1.931.250 Fr	5.480.795	11.493.110 Fr	17.740.224 Fr
Marge brute à l'hectare	257.595	264.307	301.340	284.810
Rendement à l'hectare	3.404	4.691	5.652	4.127

ANNEXE n° 24

PROJET SAKASSOU : TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS DE LA CAMPAGNE
RIZICOLE 1985

! Blocs	! Nbre ! ! exploi- ! tants !	! Superficie ! ! (ha) !	! Production ! ! totale ! ! (kg) !	! Rendement ! ! moyen ! ! (kg/ha !	! Charges + ! ! remb.prêts ! ! BNDA+achat ! ! matériels !	! Revenu ! ! monétaire !
1	10	7,4520	28.760	3.859	763.810	1.540.525
2	4	3,4883	12.413	3.558	325.700	747.055
3	9	13,6642	63.519	4.649	1.962.210	3.844.115
4	12	17,6620	63.657	3.609	2.488.260	3.385.250
5	16	23,6320	116.941	4.948	3.328.860	7.381.580
6	31	32,0665	163.639	5.103	3.825.960	10.769.045
TOTAL	82	97,9690	448.929	4.582	12.694.800	27.667.530

Source : Centre d'appui du Projet Sakassou

ANNEXE n° 25

Tableau récapitulatif des résultats du premier cycle 1987

N° de bloc	Nombre d'ex- ploi- tants	Super- ficie (ha)	Quantité récoltée (kg)	Quantité auto-con- somée (kg)	Quantité vendue (kg)	Rende- ment (kg)	Valeur quantité récoltée	Valeur auto- consommée (F.CFA)	Valeur quantité vendue	Redevance (F.CFA)	Revenu agricole (F.CFA)	Revenu monétaire (F.CFA)
RIBLOC1	13	7,33	34.976	4.747	30.229	4.774	2.972.960	403.495	2.569.465	574.890	2.398.070	1.994.575
RIBLOC2	4	2,72	12.566	1.508	11.058	4.619	1.193.770	128.180	939.930	191.170	876.940	748.760
RIBLOC3	9	13,66	70.095	5.848	64.247	5.130	6.659.025	497.080	5.460.995	1.120.185	4.837.890	4.340.810
RIBLOC4	12	17,67	78.707	15.570	63.137	4.455	6.835.105	1.323.450	5.511.655	1.316.925	5.518.180	4.194.730
RIBLOC5	16	23,32	117.025	14.184	102.841	5.018	10.048.825	1.205.640	8.841.485	1.853.990	8.193.135	6.987.495
RIBLOC6	23	31,73	151.975	17.826	134.149	4.789	12.917.875	1.515.210	11.402.665	2.547.225	10.370.650	8.855.440
RIBLOC7	32	28,40	134.364	12.669	121.695	4.731	11.420.940	1.076.865	10.344.075	2.535.460	8.885.480	7.808.615
TOTAL	109	124,83	599.708	72.352	527.356	4.804	52.048.500	6.149.920	45.070.270	10.139.845	41.080.345	34.930.425

Source : SODEFEL - Projet Sakassou

ANNEXE n° 26

Projet Sakassou : Tableau récapitulatif des résultats de 2e cycle 1987

de bloc	N°	Nombre d'ex- ploi- tants	Super- ficie (ha)	Quantité récoltée (kg)	Quantité auto-con- somée (kg)	Quantité vendue (kg)	Rende- ment (kg)	Valeur quantité récoltée	Valeur auto- consommée (F.CFA)	Valeur quantité vendue	Redevance (F.CFA)	Revenu agricole (F.CFA)	Revenu monétaire (F.CFA)
I	6	4,308	21.366	1.825	19.541	4.959	1.946.870	166.294	1.780.576	346.478	1.600.392	1.434.098	
II	4	3,488	13.513	1.305	12.208	3.874	1.231.305	118.912	1.112.393	260.899	970.406	851.494	
III	9	13,66	67.568	4.710	62.858	4.946	6.156.796	429.175	5.727.621	997.106	5.159.690	4.730.515	
IV	12	17,67	86.217	7.522	78.895	4.880	7.856.093	685.405	7.188.912	1.229.145	6.645.172	5.959.767	
V	15	22,21	78.652	8.331	70.321	3.542	7.166.770	759.121	6.407.650	1.868.692	5.298.078	4.538.958	
VI	23	32,07	99.111	12.579	86.532	3.091	9.030.994	1.146.198	7.884.796	2.537.952	6.493.042	5.346.844	
VII	32	22	37.829	5.684	32.145	1.720	3.446.978	517.926	2.929.052	1.537.952	1.909.026	1.391.100	
TOTAL	101	115,4	404.256	37.246	362.500	3.503	36.835.807	3.393.856	33.031.000	8.778.224	27.646.632	24.252.776	

Source : SODEFEL - Projet Sakassou

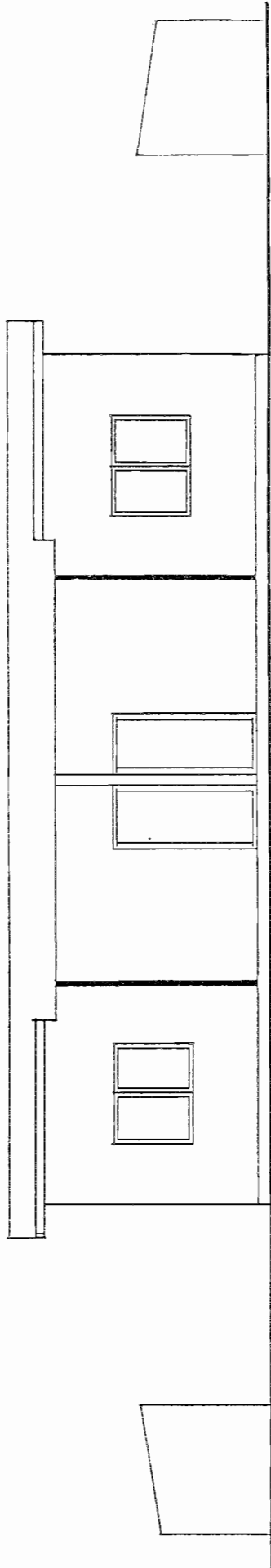
ANNEXE n° 27

Les prélèvements de l'Etat sur le riz importé

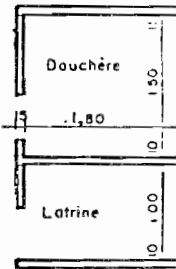
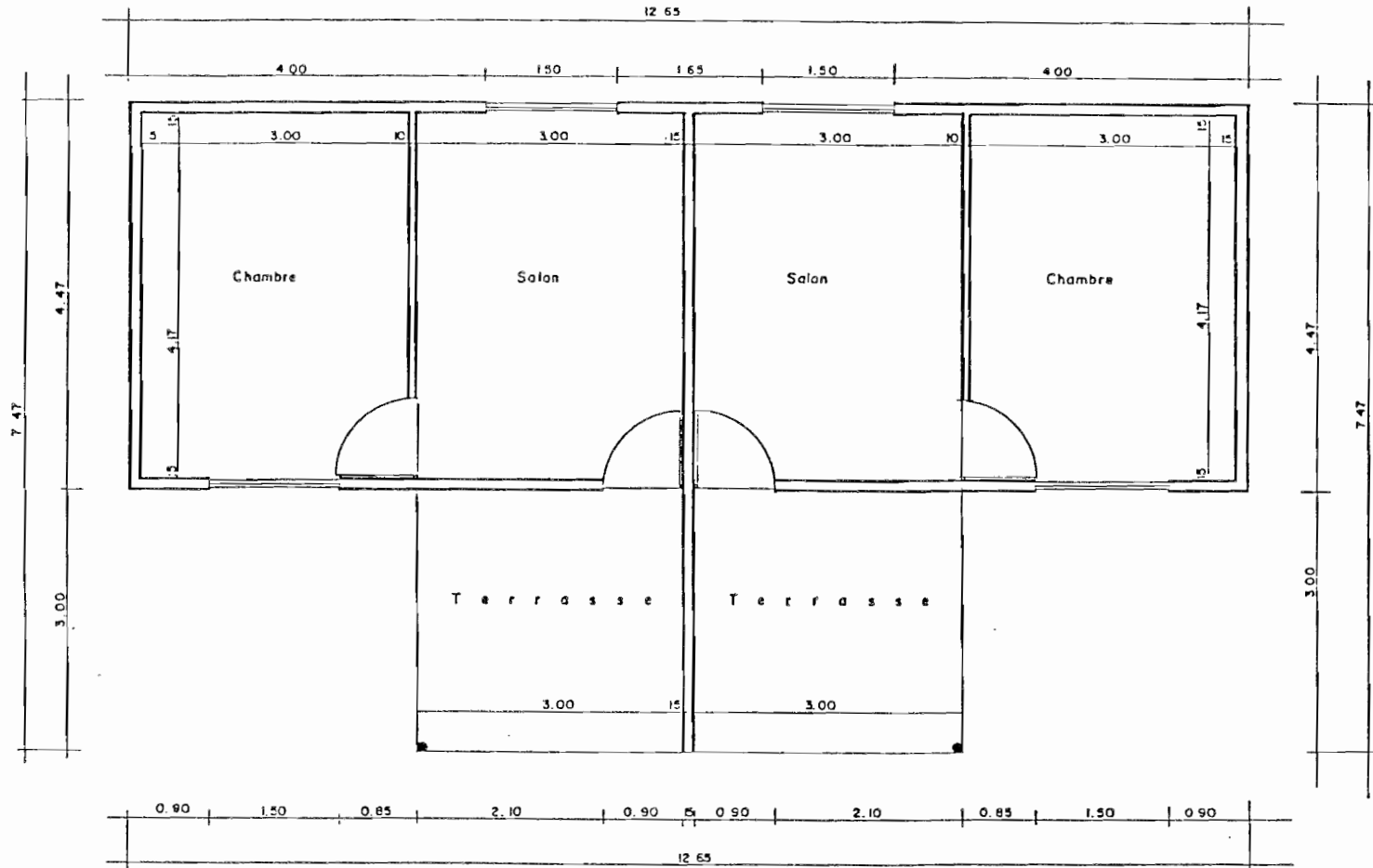
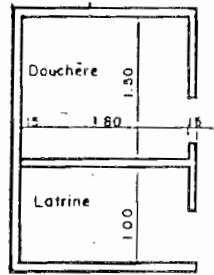
!	!	Montant des prélèvements !	!
!	!	(millions F.CFA) !	!
!	!	!	!
!	1977	1.942	!
!	1978	1.634	!
!	1979	3.553	!
!	1980	- 2.022	!
!	1981	- 1.676	!
!	1982	7.847	!
!	1983	8.415	!
!	1984	12.804	!
!	1985	6.638	!
!	1986	24.598	!
!	(11 mois)		!
!	!	!	!
!	TOTAL	63.733	!
!	!	!	!

Source : J. ROCH (1987)

FACADE D'UN BATIMENT TYPE DE LA CITE AGRICOLE DE YABRA



PLAN D'UN BATIMENT TYPE DE LA CITE AGRICOLE DE YABRA



SIGLES UTILISES

AGRIPAC : Société de gestion pour l'organisation et la distribution des produits agricoles et alimentaires.

ARSO : Autorité pour l'aménagement de la région du Sud-Ouest.

AVB : Autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama.

BDPA : Bureau pour le développement de la production agricole.

BETPA : Bureau d'études techniques des projets agricoles.

BNDA : Banque Nationale pour le développement agricole.

CCGR : Comité central de gestion pour le redressement.

CIDT : Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles

CIDV : Compagnie ivoirienne pour le développement des vivriers

CJB : Composite jaune de Bouaké.

CJR : Camp de jeunesse rurale.

DPBCG : Direction de la programmation, de la budgétisation et du contrôle de gestion.

FED : Fonds européen de développement.

FRAR : Fonds régionaux d'aménagement rural.

GVC : Groupement à vocation coopérative.

IRCC : Institut de recherche sur le café et le cacao.

MIE : Modèle d'inspiration étatique.

MII : Modèle d'initiative individuelle.

PDCI : Parti démocratique de Côte d'Ivoire.

SATMACI : Société d'assistance technique pour la modernisation de l'agriculture en Côte d'Ivoire.

SODE : Société de développement.

SODEFEL : Société pour le développement des fruits et légumes.

SODEPALM : Société pour le développement et l'exploitation du palmier à huile.

SODERIZ : Société pour le développement de la riziculture.

B I B L I O G R A P H I E

AFFOU Yapi Simplicie : Le grand planteur villageois dans le procès de valorisation du capital social : une introduction à l'organisation socio-économique akyé. ORSTOM, Centre de Petit Bassam, Abidjan, 1979; 371 p. multigr.

AFFOU Yapi S. : Un secteur de la "soumission formelle" : la grande plantation villageoise. ORSTOM, Centre de Petit Bassam, Abidjan, octobre 1980; 27 p. multigr.

AFFOU Yapi S. : Les planteurs absentéistes de Côte d'Ivoire. Collection Travaux et Documents n° 110. Editions de l'ORSTOM, Paris 1987; 91 p.

AFFOU Yapi S. : Installation des jeunes, relève paysanne et développement vivrier de la Côte d'Ivoire. Document de travail (provisoire). ORSTOM, Centre de Petit Bassam, Abidjan, mai 1987; 40 p. multigr.

AUBERTEL F. : Centre de formation : la formation. BETPA - Projet Sakassou (non daté).

BADOUIN Robert : Le développement agricole en Afrique tropicale. Editions Cujas, Paris, 1985.

B D P A : Projet Sakassou : rapport sur le fonctionnement du Centre d'appui. Février 1983.

C C G R : Périmètre de San Pédro. Lettre à Monsieur le Préfet de San Pédro, le 10/08/87.

Congrès du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (VIe), 15, 16, 17 octobre 1975. Edition Spéciale de Fraternité-Hebdo, 1976; 319 p.

Congrès du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (Ville), 29 et 30 septembre, 1er octobre 1980. Fraternité-Hebdo. Editions, 1981; 303 p.

Congrès du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (Ville), 9, 10, 11 et 12 octobre 1985. Hebdo Editions 1986; 359 p.

DEBOUVRY Pierre : Approche d'une définition des structures d'appui technique à la mise en place d'exploitation moderne. CINAM-AVB, 1979.

Etudes Rurales n° 99-100, juillet-décembre 1985.

FAO : Côte d'Ivoire : Projet national de recherche agronomique. Rapport d'identification. 1984.

FRATERNITE-MATIN du 12 et 13 novembre 1984.

FRATERNITE-MATIN du 23 novembre 1987.

FAURE Y.A., MEDARD J.-F. : Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire. Editions Karthala, Paris 1982; 270 p.

GASTELLU J.-M. : Une économie du trésor : les grands planteurs du Moronou. Tome 3 : La formation des plantations. ORSTOM, Centre de Petit Bassam, Abidjan, mai 1982; 119 p. multigr.

HIRSH R.D., INIAL J.-L., FICATIER : La riziculture ivoirienne : diagnostic et conditions préalables d'une relance. C.C.C.E., Département d'appui aux opérations, novembre 1984.

KOUAKOU Ernest : Revenu agricole et conditions d'existence des paysans de la Sous-Préfecture de Sikensi : exemple du village de Braffouéby. Mémoire pour le D.A.A., ENSA de Rennes/Centre ORSTOM de Petit Bassam.

Septembre 1982; 112 p. multigr.

MAURER Jean-Luc : Modernisation agricole, développement économique et changement social. Le riz, la terre et l'homme à Java. PUF, Paris 1986; 323 p.

MICHAILOF Serge : Les apprentis sorciers du développement. Collections Coopération et Développement. Editions Economica 1984.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE - Direction des statistiques rurales et des enquêtes agricoles : Recensement national de l'agriculture 1974.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE - Secrétariat d'Etat à l'agriculture. Direction des études et de la planification. Rapport de synthèse du groupe de travail sur l'actualisation du plan vivrier et proposition de programme d'action 1982-1985 (Document de travail, mai 1982).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES EAUX ET FORETS - D.P.B.C.G. Annuaire des statistiques agricoles et forestières 1983.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES EAUX ET FORETS - D.P.B.C.G. Annuaire rétrospectif de statistiques agricoles et forestières 1900-1983. Tome III : Les produits vivriers et les produits forestiers bruts et transformés.

MINISTERE DE LA COOPERATION (République Française). SETIMEG : La création du D.A.P.E. (Domaines agricoles péri-urbains de l'Etat). Septembre 1980.

MINISTERE DE LA DEFENSE ET DU SERVICE CIVIQUE - Sous-Direction
Zone Sud-Est. Rapport sur le camp de jeunesse
rurale. Abengourou, 1983.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'EDUCATION
TELEVISUELLE. Direction de l'Education Extra-Scolaire : Post-
scolaire - projet, février 1977; 36 p. multigr.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'EDUCATION
TELEVISUELLE. Inspection de l'Enseignement Primaire
d'Abengourou I. Section Extra-scolaire. Rapport
d'activité 1979-1980; 3 p. multigr.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'EDUCATION
TELEVISUELLE. Direction de l'Education Extra-Scolaire :
interventions de la Direction de l'éducation
extra-scolaire dans les centres de jeunes 1980-
1982.

MINISTERE DU PLAN. Troisième Plan quadriennal de développement
économique et social 1958-1962.

MINISTERE DU PLAN. Perspectives décennales de développement
économique, social et culturel 1960-1970.

MINISTERE DU PLAN. Rapport provisoire sur l'exécution du plan
1967-1970.

MINISTERE DU PLAN. Travaux préparatoires au Plan 1971-1975 : les
objectifs de la production agricole. Le riz.

MINISTERE DU PLAN : Première esquisse du Plan quinquennal de
développement 1971-1975. Mai, 1968.

MINISTERE DU PLAN : Deuxième esquisse du Plan quinquennal de
développement 1971-1975. Juin 1970.

MINISTERE DU PLAN : Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1976-1980, volume I et II.

MINISTERE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE. Projet de Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1981-1985. Tome I et II.

ROCH Jean : Le rôle des importations dans la consommation alimentaire en Côte d'Ivoire. Abidjan 25 novembre 1987; 27 p. multigr.

SOUS-PREFECTURE DE NIABLEY : Recensement démographique de 1984. Niabley, 1985.

TCHOBO Alfred : Notes techniques sur les aménagements du Projet Yabra. CIDT, Unité Agricole Centre. Antenne des aménagements, Yamoussoukro, 1984.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	1
<u>Première partie</u> : LE DEVELOPPEMENT VIVRIER, UN ENJEU DE LA RELEVÉ PAYSANNE	13
CHAPITRE I : EN QUELS TERMES SE POSE LE PROBLEME VIVRIER EN CÔTE D'IVOIRE ?	15
CHAPITRE II : DE LA NECESSITE DU RAJEUNISSEMENT DES CHEFS D'EXPLOI- TATION	25
2.1. <u>Les données du problème</u>	25
2.2. <u>Les enjeux de la relève dans l'agriculture Ivoirienne</u>	30
2.2.1. Les enjeux techniques	30
2.2.2. Les enjeux socio-politiques	35
<u>Deuxième partie</u> : STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'INCITATION AU TRAVAIL DE LA TERRE	37
CHAPITRE I : QUELQUES STRUCTURES FORMELLES DE FORMATION A LA PROFESSION AGRICOLE	38
1.1. <u>Le Service Civique</u>	39
1.2. <u>L'Education Extra-scolaire</u>	44
1.3. <u>Quelques autres structures de formation</u>	49
CHAPITRE II : LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET LEURS BENEFICIAIRES ...	52
2.1. <u>Infrastructures relevant du modèle d'inspiration étatique</u>	52
2.1.1. La coopérative agricole de Yabra	53
2.1.2. Le périmètre rizicole de San Pedro	58
2.1.3. L'aménagement hydro-agricole de la Loka ...	60
2.2. <u>Le village comme cadre d'installation ou Mil</u>	61
1.3. <u>Les bénéficiaires des diverses structures</u>	61

<u>Troisième partie</u> : FONCTIONNEMENT DES MODELES ET RESULTATS	
D'ACTIVITES	76
CHAPITRE I : MODELE D'INSPIRATION ETATIQUE (M.I.E.)	78
1.1. <u>Circonstances d'intégration au M.I.E.</u>	78
1.2. <u>Résultats obtenus dans la culture irriguée</u> ..	80
1.2.1. L'accès aux terres aménagées	80
1.2.2. Les gains monétaires	90
a) Les revenus négatifs	91
b) Les revenus modestes	94
c) Les revenus de croissance	95
1.3. <u>Résultats des cultures sèches encadrées</u>	96
1.4. <u>Modèles d'inspiration étatique : l'espoir est-il permis ?</u>	105
CHAPITRE II : MODELE D'INITIATIVE INDIVIDUELLE (M.I.I.)	116
2.1. <u>Une formule d'installation agricole de fortune</u> ..	116
2.2. <u>Résultats économiques : quelques contraintes à l'accroissement des revenus</u>	128
CHAPITRE III : LES CONDITIONS SOCIALES DES JEUNES AGRICULTEURS ..	143
CONCLUSION	152
ANNEXES	157
SIGLES UTILISES	190
BIBLIOGRAPHIE	193
TABLE DES MATIERES	199